VENDREDI 31 MARS 2023 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1725
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Le contrôle agricole, un vrai sujet



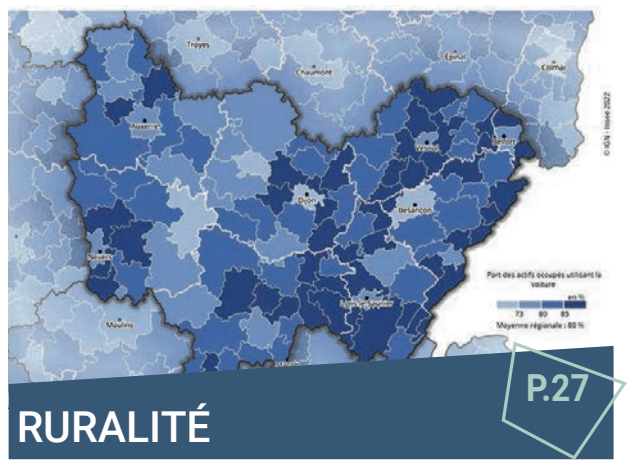
Régulièrement, l'actualité se fait l'écho de problèmes qui se posent lors de contrôles administratifs liés aux activités agricoles. Des tensions émergent souvent à l'occasion de ces évènements qui sont parfois mal vécus et mal compris par les exploitants concernés. Il est donc nécessaire de renouer le dialogue et de faire œuvre de pédagogie. C'est le but de réunions qui avaient lieu dernièrement dans l'Yonne et qui vont également se tenir en Côte-d'Or. Avec l'espoir d'établir des relations plus apaisées entre administration et agriculteurs. *Page 10*



ACTUALITÉ P.04
Haies champêtres // Ça plante, en Côte-d'Or



DOSSIER P.19
Viticulture // Spécial entretien de la vigne



RURALITÉ P.27
Insee // Les fragilités sociales au microscope

Encarts : mailing Promodis Sureau (sur certains cantons), mailing Promodis Europagri (sur certains cantons), mailing Kub 89 (sur certains Cantons), dépliant Abeille assurances François Prou (sur certains cantons), feuillet Abeille assurances Myriam Madelin (sur certains cantons).

fendt.fr
FENDT

DÉMO POSSIBLE
Fendt 700 Vario : Parfait pour tous les travaux.
Le nouveau Fendt 700 Vario, disponible dans une plage de puissance de 150 à 246 ch est votre partenaire idéal. Que ce soit pour des travaux de fenaison, des champs ou encore de traction, il se montre robuste et polyvalent. Doté du nouvel intérieur de cabine ainsi que de la nouvelle philosophie d'utilisation FendtONE, il établit de nouvelles références en termes de fonctionnalité, de personnalisation et d'ergonomie. En résumé, le nouveau Fendt 700 Vario vous offrira de nombreux atouts : puissance, agilité, précision, fiabilité, multiples fonctionnalités et confort; sans oublier de vous garantir une rentabilité hors pair.
Ets BUCHEZ MATERIEL AGRICOLE
Corbigny - Autun - Luzy - Moulins-Engilbert
03 86 20 17 38 - www.gbuchez.fr
Ets DE BRUIN MATERIEL AGRICOLE
Cerisiers - Charny - Chateauneuf-Val-de-Bargis
03 86 96 20 08 - Agents : Ouanne Agri - Agritech
AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation
PLUS D'INFOS

POLARIS 570 AGRIPRO
DISPO IMMÉDIATE[1] GARANTIE 4 ANS*

(1) sous réserves de stock disponible.
* 2 ans + 2. Voir modalités en concession.
POLARIS
LOISIRS CARS
2, route de Paris - Saint-Aubin-sur-Yonne - 89300 Joigny - 03 86 19 36 36
contact@loisirs-cars.com - www.loisirs-cars.com

// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 HAIES CHAMPÊTRES : ÇA PLANTE, EN CÔTE-D'OR

.05 LEGTA ET CFPPA DE COSNE : PROUVER SON EFFICACITÉ

.06 FORUM DES MÉTIERS DES JA : PERMETTRE AUX JEUNES DE BIEN APPRÉHENDER LEUR AVENIR

.07 SYNDICALISME : CONTRÔLE DE LA PROVENANCE DES VIANDES

.08 FÊTE DE L'AGRICULTURE DE CÔTE D'OR : ON COMMENCE À EN PARLER

.09 MONTBÉLIARDE : LA BARRE MYTHIQUE DES 100 000 KG

.10 FDSEA 89 : UNE JOURNÉE POUR MIEUX SE COMPRENDRE

ACTUALITÉ // RÉGION // FRANCE

.11 ÉVÈNEMENT : À LA CROISÉE DES CHAMPS, L'INNOVATION RENCONTRE LE TERRAIN

.12 FONCIER : LE STATUT DU FERMAGE, PILIER D'UNE TRANSMISSION RÉUSSIE

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.13 PRIM'HOLSTEIN : DES MOUVEMENTS D'ARGENT POUR PAS GRAND CHOSE

DOSSIER // MSA

.15 EN DIRECT DE LA MSA

DOSSIER // VIGNE

.19 SPÉCIAL ENTRETIEN DE LA VIGNE

RURALITÉ // TERRITOIRES // SOCIAL

.27 DISPARITÉS : LES FRAGILITÉS SOCIALES AU MICROSCOPE

.28 RENCONTRE SPORTIVE : ARRIVER SEUL, REPARTIR À DEUX

SERVICES

.29 **TABLEAU DE BORD** *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.30 **COURS & MARCHÉS** *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.32 **PETITES ANNONCES**

.34 **ANNONCES LÉGALES**

.38 **ÉQUIPEMENT**

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.39 XXX : XXX

.40 SOLIDARITÉ : PARTAGER DU MATÉRIEL MÉDICAL, ÇA MARCHE !



// LE DESSIN

// EN BREF

Circuits courts Malgré le contexte économique, les Français gardent leurs habitudes

Les Français continuent à « plébisciter » les circuits courts : ils sont 61 % à déclarer avoir consommé *« des produits issus des circuits courts au moins une fois par mois »*, d'après un baromètre du panéliste Kantar réalisé pour la plateforme Pourdebon.com (produits frais et épicerie fine en circuits courts). Ce pourcentage est en recul de quatre points depuis la fin de la pandémie de Covid, mais se maintient entre 2022 et 2023, malgré le contexte inflationniste. Les 25-34 ans sont les plus adeptes de la vente en circuit court : 71 % d'entre eux déclarent acheter ces produits plusieurs fois par mois, contre 52 % pour les plus jeunes (18-24 ans). La grande majorité des consommateurs interrogés achètent en circuit court via des points de vente physique (79 %), mais les ventes en ligne (application, site internet) progressent de 4 % par rapport à 2022. La première motivation pour acheter en circuit court est *« le goût et la qualité des produits »* (78 %), *« la préférence pour une production française »* (54 %) et *« la relation de proximité avec le producteur »* (52 %). Enfin, 61 % des Français se déclarent prêts à payer entre 5 et 15 % plus cher *« pour de la qualité et soutenir une plus juste rémunération de nos producteurs et agriculteurs »*.

HVE Hausse de 21 % du nombre de certifications, l'élevage en forte croissance

Le rythme de certification environnementale des exploitations reste élevé à +21 % en 2022, selon les chiffres officialisés le 22 mars et repérés par nos confrères de Référence agro. *« Les données au 1er janvier 2023 confirment la tendance haussière (…) : 36 225 exploitations agricoles sont désormais certifiées Haute valeur environnementale »*, peut-on lire sur le site du ministère de l'Agriculture. Cela représente 9,3 % des fermes, couvrant 8 % de la surface agricole utile. Toutes les filières progressent, mais *« une diversification progressive »* est observée. La part des exploitations viticoles *« continue à diminuer, pour s'établir à 62,3 % (-6,8 points), sous l'effet du développement des certifications des exploitations d'élevage, spécialisées ou non »*, qui pèsent 20,3 % (+6,9 points) des fermes HVE, note le ministère. Concernant la voie de certification, les tendances antérieures se poursuivent : les exploitations sont *« toujours plus nombreuses à être certifiées par la voie A »* (celle des *« pratiques »*), grimpant à 93 % (+2,1 points en six mois) des fermes HVE. Il est observé *« pour la première fois, une réduction en nombre des exploitations passées par la voie B (-194 exploitations) »*. Cette voie B (basée sur le chiffre d'affaires) est réglementairement vouée à disparaître.

Énergies renouvelables FNSEA et SER veulent favoriser l'acceptabilité des projets

La FNSEA et le SER (industries des énergies renouvelables) ont signé le 23 mars un protocole d'accord visant à *« promouvoir conjointement la souveraineté alimentaire et l'indépendance énergétique »*. Objectif : partager une vision pour le développement du photovoltaïque, des biocarburants, de la méthanisation, de l'éolien. Citant l'exemple du solaire, la présidente de la FNSEA Christiane Lambert a dit vouloir *« éviter d'avoir un climat d'hostilité, de non-acceptabilité locale »*. *« Pour réussir à développer les énergies renouvelables, il faut renforcer le dialogue »*, selon elle. Et le vice-président Henri Biès-Péré de soutenir *« un dialogue local entre nos représentants et les porteurs de projet, afin d'anticiper les difficultés »*. L'idée consiste à mettre *« tout le monde autour de la table »* (élus locaux, associations…) pour notamment *« choisir les bons lieux »* d'implantation. Dans le protocole signé le 23 mars figurent des axes de coopération entre la FNSEA et le SER, portant notamment sur la diffusion de bonnes pratiques. *« Rien ne vaut la vulgarisation des expériences réussies, sur des projets reproductibles »*, a souligné Christiane Lambert.

// EN IMAGE

Maires ruraux Vers un vrai statut de l'élu municipal

Dans un communiqué du 27 mars, l'Association des maires ruraux de France (AMRF) a interpellé le Parlement et l'Exécutif *« pour modifier les règles et les conditions dans lesquelles un salarié d'une entreprise privée exerce son mandat d'élu municipal »*. En effet, l'AMRF pointe les freins à l'accomplissement serein de telles fonctions : perte de salaire et d'avantages sociaux, emploi du temps ingérable, impact financier sur les retraites etc. Les responsables de l'association s'inquiètent aussi des démissions des maires depuis 2020 (930 selon leur décompte) et celle *« de milliers de conseillers municipaux »*. Appelant à un *« choc de facilitation »*, l'AMRF demande la révision du statut de l'élu qui permettrait aussi de susciter des vocations et *« l'envie de tous nos concitoyens de s'engager »*. Les prochaines élections municipales se dérouleront au printemps 2026.


Actuagri

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

//ALÉAS CLIMATIQUES

L'assurance récolte commence à s'implanter

La réforme de l'assurance multirisques climatiques en vigueur depuis le début de l'année se traduit par un nombre d'agriculteurs faisant le choix de s'assurer à la hausse. Néanmoins, pour Groupama, la prise de conscience ne paraît pas encore assez forte.



Sophie Debove

Même si le niveau d'assurance reste inférieur à ce qu'espérait Groupama, la réforme mise en œuvre depuis le 1er janvier a un impact indéniable.

François Schmitt, prochain président de Groupama

Début juin François Schmitt prendra la succession de Jean-Yves Dagès qui a été élu président du conseil d'administration de Groupama Assurances Mutuelles en 2012. Polyculteur-éleveur en Moselle, François Schmitt est l'actuel président délégué et administrateur de Groupama depuis le 30 juin 2008. Il a vu ses mandats renouvelés en 2009, 2015 et 2021.

Avec un brin de déception dans la voix, Pascal Viné, directeur des relations institutionnelles de Groupama, regrette qu'il n'y ait pas eu *« de choc assurantiel »*. En tout cas pas celui auquel les assureurs pouvaient s'attendre depuis l'application de la réforme de l'assurance récolte au début de l'année. *« Ce n'est pas le déploiement massif que nous avions espéré »*, a-t-il ajouté. Pourtant les résultats sont loin d'être négligeables pour Groupama qui voit ses surfaces brutes assurées augmenter de plus de 550 000 ha dans toutes les filières. Le futur président (lire encadré), François Schmitt, y voit *« l'impact des nouvelles règles qui présentent une réelle attractivité pour les agriculteurs »*, sous l'effet des demandes de la profession agricole, notamment représentée par le Conseil de l'agriculture française : une franchise à 20 %, une subvention à 70 millions d'euros et un Fonds de solidarité national (FSN) qui se déclenche automatiquement à 50 % de perte pour les grandes cultures et la viticulture et à 30 % pour les autres filières.

2 700 contrats souscrits

C'est en partie ce qui explique que le groupe assurantiel enregistre 2 700 contrats souscrits depuis le début de l'année, pour plus de 270 000 ha de prairies et près de 220 millions d'euros de capitaux assurés. Et ce, malgré les réticences de certains éleveurs qui ont fait part de leurs doutes sur l'indice satellitaire qui sert de base à l'indemnisation en cas de sinistre (la sécheresse notamment). Pascal Viné ne nie d'ailleurs pas que *« la carte a questionné les éleveurs, car l'indice ne percevrait pas la sécheresse de l'été dans toutes les zones »*. Il a cependant rappelé que cet indice a *« été doublement validé par les scientifiques et le gouvernement »* et que *« le satellite voit la sécheresse »*. En revanche, *« quand on la compare et qu'on la cumule à la moyenne olympique, en relatif, la pousse de l'herbe sur la partie nord de la France a été supérieure, en 2022 »*, a-t-il souligné. Les dirigeants de Groupama qui auraient espéré plus d'élan dans les souscriptions ont rappelé que le dispositif n'est pas obligatoire et que les agriculteurs font aussi des arbitrages, en fonction de leurs productions mais aussi du coût de l'assurance. La moyenne olympique, impactée par plusieurs mauvaises années successives, *« peut être défavorable »*, a précisé Pascal Viné. Elle peut en effet mécaniquement et mathématiquement réduire le potentiel d'indemnisation.

Des détails restent à régler

Groupama reste toutefois confiant pour l'avenir et a bon espoir d'augmenter de 30 % le nombre d'agriculteurs assurés dans toutes les filières, même s'il reste encore quelques détails à régler comme la mise en place d'un interlocuteur agréé qui sera choisi par l'agriculteur pour qu'il évalue le taux de perte sur son exploitation et la mise en place d'un groupement d'assureurs. Celui-ci doit mettre en commun des données qui permettront à chaque exploitation de trouver une offre attractive. En plus de cette *« universalité de l'offre, nous devons partager la sinistralité pour avoir un coût d'assurance supportable »*, a souligné François Schmitt. Ce groupement devrait être finalisé avant le mois de juillet pour une mise en œuvre en 2024. Groupama souhaite aussi que les agriculteurs s'engagent encore plus dans l'adaptation au changement climatique. *« Car l'assurance protège des à-coups. Elle ne protège pas des tendances »*, a précisé François Schmitt. Que ce soit pour la souscription ou l'adaptation, *« il nous faut encore faire de la pédagogie »*, a conclu Nadia Roignant-Creis, directrice des marchés agricoles.

Christophe Soulard

2022, année très sinistrée

« Coups de chaleurs, grêle, sécheresse, incendies… L'année 2022 a été très sinistrée », a affirmé François Schmitt, président délégué de Groupama. Pas moins de 60 % des assurés multirisques climatiques (MRC) ont déclaré un sinistre sécheresse, soit 700 000 ha. Selon ses données, l'assureur a enregistré l'an passé, plus de 26 500 déclarations de sinistres, 80,4 % sur les grandes cultures, 18,7 % sur les vignes et 0,8 % sur les vergers. Sur ces 700 000 ha déclarés, 412 000 ha concernent la seule production de maïs. *« Il porte à lui seul 30 % de la charge totale, tous aléas confondus, avec un rapport sinistre/cotisation de 200 % »*, indique Nadia Roignant-Creis, directrice du marché agricole. *« Pour 100 euros cotisés, 200 euros ont été remboursés »*, a-t-elle précisé. Groupama a également indemnisé les pertes des 380 000 ha touchés par la grêle. L'assureur a reçu près de 11 000 déclarations de sinistres sur cette intempérie. Les grandes cultures, légumes et horticulture représentent 72 % des sinistres « grêle », la viticulture 26 % et l'arboriculture 2 %.



// HAIES CHAMPÊTRES

Ça plante, en Côte-d'Or

Plusieurs exploitations agricoles et domaines viticoles ont planté des haies ces dernières semaines. Différents dispositifs financiers ont « boosté » ces plantations. Illustrations.



Différentes mesures nationales, régionales et plus locales permettent d'augmenter significativement les dynamiques de plantations de haies et d'arbres. Aux traditionnels soutiens régionaux est venu se greffer le programme *« Plantons des haies »* du plan de Relance, alimenté par une enveloppe nationale de 50 millions d'euros, qui visait l'objectif de 7 000 km de haies plantées en deux ans sur des parcelles agricoles du pays. Plusieurs Côte-d'oriens ont saisi cette opportunité.

AG

Des aides disponibles dans le val de Saône

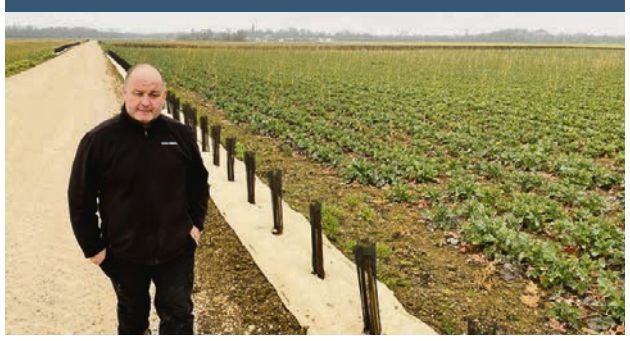
Le programme *« Plantons des haies »* issu de France Relance est révolu, les nouveaux candidats ne peuvent plus se manifester. Les aides de la Région, elles, sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. Les seuls financements disponibles à ce jour sont proposés par l'Agence de l'eau RMC et ne concernent, pour le département de la Côte-d'Or, que le secteur du val de Saône.
Une plantation entrant dans ce dispositif a été réalisée le 10 mars sur la commune de Bonnencontre, près de Seurre. La municipalité et trois exploitants locaux désiraient mettre en œuvre un projet, celui-ci a été accompagné par la Chambre d'agriculture de Côte-d'agriculture de Côte-d'Or. Cent quarante mètres de haies ont ainsi été plantés sur une parcelle communale, située en zone inondable, avec le concours d'élèves du lycée de Quetigny. *« Cette haie, subventionnée à hauteur de 70 %, aura deux principales vocations : la biodiversité et la lutte contre l'érosion »*, **présente Géraldine Ducellier, qui participait elle-même à la plantation.**
De nouveaux travaux sont d'ores et déjà programmés l'an prochain à la même période : deux nouvelles haies seront implantées en bordure d'une parcelle agricole et une fascine le sera en bord de Saône, sur le domaine de VNF. *« Les agriculteurs intéressés par des haies ou des arbres isolés ont la possibilité de déposer un dossier »*, **ajoute Géraldine Ducellier.**



Les élèves de Seconde générale du lycée de Quetigny ont participé à une récente plantation à Bonnencontre.

Pour la ferme et la mairie

Agriculteur à Rouvres-en-Plaine, Benoît Franet a fait planter 250 mètres de haies en bordure d'un de ses champs, le long d'un axe routier. Adjoint au maire de sa commune, l'exploitant agricole a été à l'initiative d'une démarche similaire, menée cette fois par la municipalité, avec 500 mètres linéaires plantés sur des terres communales le long d'un sentier. *« Ces deux réalisations ont pour origine une discussion avec Géraldine Ducellier, de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, qui m'a informé de l'existence de soutiens financiers »*, **indique le producteur céréalier,** *« nous avons sollicité ensemble le dispositif du plan de Relance pour l'exploitation. Tout a été pris en charge, soit une somme de 2 500 euros. La haie fera un écran avec la route, elle représente aussi un intérêt non négligeable pour la biodiversité. La haie est composée d'arbres de taille moyenne : alisier torminal, cormier, poirier sauvage, pommier sauvage, épine noire, mais aussi d'arbustes : amélanchier, aubépine, baguenaudier, Cornouillers, églantier, nusain d'Europe, Noisetier, sureau noir, troène, viorne lantane… »*. **Programmée début 2022, la plantation a été réalisée un an plus tard, fin février 2023 :** *« mieux vaut tard que jamais... Il y avait visiblement des problèmes de disponibilité de plants. La municipalité de Rouvres en a profité pour planter elle aussi une haie, dans le même temps et avec la même entreprise. Le soutien est venu cette fois-ci de la Région, avec le dispositif Bocage et paysages. Les 500 mètres de haies ont été subventionnés à hauteur de 70 %, sur un montant total d'environ 6 500 euros »*.



Benoît Franet a sollicité le plan de Relance pour sa propre exploitation. Un autre soutien, venant cette fois du Conseil régional, a permis de planter une autre haie sur des terres communales.

En viti aussi

François Perrier, viticulteur à Meuilley près de Nuits-Saint-Georges, a fait planter une haie de 110 mètres dans l'une de ses vignes, située sur la commune de Chevannes. Cette plantation se destine à jouer un rôle *« anti-dérive »* **lors des traitements phytosanitaires :** *« Nous sommes ici en vignes hautes, nous traitons à presque deux mètres. La haie protègera naturellement l'environnement, sachant que la parcelle est exposée au vent et le village est juste en contrebas. Des maisons neuves sont aussi à proximité »*. **Différentes essences appropriées à cet objectif anti-dérive ont été choisies pour garnir cette haie.** *« Et celle-ci a volontairement été implantée à trois mètres de la limite de parcelle pour la laisser se développer un maximum et jouer on ne peut mieux son rôle d'écran. Nous sommes, en outre, en zone Natura 2000 avec la directive oiseaux : ces arbres sont d'autant plus les bienvenus »*, **ajoute François Perrier. Le dispositif** *«Plantons des haies»* **du plan de France Relance a clairement accéléré la démarche du viticulteur :** *« le coût total de l'opération avoisine les 2 500 euros, la grande majorité de ce montant est subventionnée. Il est certain que cette aide a été une motivation supplémentaire. Un autre point non négligeable dans la démarche : le domaine est classé HVE 3, cette haie confortera notre position »*.



François Perrier, vers sa haie à vocation anti-dérive.

Des kilomètres à Cîteaux

L'Abbaye de Cîteaux a vu les choses en grand en faisant planter 3,4 km de haies champêtres ces tout derniers jours dans différentes parcelles. *« Les travaux ont été terminés au bon moment. C'est bien, cela nous laisse le temps de nous occuper des clôtures avant la mise à l'herbe de nos vaches Montbéliardes »*, **se félicite Guillaume Jean, coordinateur des services à l'Abbaye. L'opération répond à plusieurs objectifs, listés ici par ce responsable :** *« dans certaines parcelles, l'idée sera d'assurer une continuité écologique avec la forêt. Dans d'autres, il s'agira de favoriser le bien-être de nos bovins, en créant de futurs espaces brise-vent et des zones d'ombre. Les haies représenteront aussi de précieux refuges pour les auxiliaires de nos cultures. Bien d'autres rôles sont assurés par les haies : nous pouvons citer la beauté du paysage ou encore la lutte contre l'érosion des sols »*. **L'Abbaye de Cîteaux, accompagnée par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or sur ce dossier, a bénéficié d'une subvention couvrant la quasi-totalité des travaux, d'un montant total dépassant 40 000 euros :** *« sans le plan de Relance, nous n'aurions certainement pas réalisé ce beau projet ou du moins, nous n'aurions certainement pas planté autant d'arbres. Cette aide financière était forcément la bienvenue devant tous les avantages préalablement cités. Nous sommes à la fois propriétaires et exploitants de nos terres : il s'agit là d'un bel investissement. D'ici plusieurs décennies, nous pourrons retirer nos barbelés, les haies seront en mesure de contenir les animaux dans les prés »*.



Guillaume Jean, coordinateur des services à l'Abbaye, devant les différentes essences plantées : chêne, sorbier, saule, prunellier, néflier, alisier, érable champêtre, pommier, aubépine, bourdaine, cornouiller, églantier, fusain...

// LEGTA ET CFPPA DE COSNE

58

Prouver son efficacité

Le 18 mars, le Legta et le CFPPA de Cosne ouvraient leurs portes aux visiteurs afin de faire découvrir leurs filières et formations.

Environ 200 visiteurs ont visité les locaux du Legta et du CFPPA de Cosne lors de leurs portes ouvertes le 18 mars dernier. Pour Philippe De Brito, directeur du site : *« Outre la présentation de nos filières et de l'engagement de toute l'équipe pédagogique, cette journée est l'occasion de mettre en avant tous les partenaires avec lesquels nous pouvons travailler (Alsoni, concessionnaires, etc.) au quotidien »*. Valérie Siondecine, enseignante d'anglais, de français et référente de la coopération internationale, précise : *« Si j'ai, avec d'autres professeurs, aidé à l'organisation des portes ouvertes, les lauriers reviennent véritablement aux élèves de Terminale CGEA et CGEV qui ont tout pris en main »*.

Retour aux sources

Cette année, en plus de marquer l'arrivée de Monsieur De Brito dans l'établissement (voir TDB n° 1721 p. 22), les portes ouvertes sont l'occasion de relancer certaines animations comme l'indique Valérie Siondecine : *« Nous revenons à ce qui était organisé bien avant la crise sanitaire, notamment avec le marché de producteurs (une quinzaine de présents), qui permet d'attirer un peu plus de monde dans nos murs ; le but étant de présenter aux jeunes, et aussi aux curieux, les récentes avancées (nouveau chai et salle de dégustation, locaux rénovés, nouveaux outils pédagogiques, etc.) »*. Pour Florence Massé (la ferme du Mont, à Châteauneuf-Val-de-Bargis) proposant ces produits ce jour-là complète : *« ancienne élève du Legta de Cosne, j'ai trouvé cela pertinent de dévoiler ce que l'on devient en s'engageant dans l'une des filières proposées. Nos métiers ont un avenir et il faut insister là-dessus »*.

En sus du marché, une exposition de matériel était proposée, ainsi que des animations, dont certaines tenues par les élèves comme un jugement de bétail (bovins) ou encore le parage. Sophie Ramet, directrice de l'exploitation du lycée, précise : *« tous ces éléments donnent vie à la journée portes ouvertes, tout en mettant l'accent sur l'ensemble des supports pédagogiques disponibles pour apporter un enseignement efficace. Dans cette optique, nous allons d'ailleurs proposer une soirée (dégustation et concert) le 23 juin dans l'enceinte du lycée ; un événement tout aussi ludique pour exposer nos atouts »*.

Donner sa chance

Nathan Chevrier, 17 ans, en 1re Production animale, stipule : *« C'est important de prouver que l'enseignement prodigué est efficient pour apprendre nos futures professions. De plus, l'engagement des élèves peut décider d'autres jeunes à passer le pas de l'inscription. Par contre, il faut vraiment avoir envie de faire ces métiers afin de ne pas prendre la place d'un autre »*. Philippe De Brito rebondit : *« Pour les plus jeunes, en 4e ou en 3e, les filières permettent de tester ces métiers, sans mettre en péril leur orientation au lycée – puisque des passerelles d'acquis sont possibles ensuite. Nous voulons que tous, même hors cadre, puissent découvrir ces professions en toute sérénité »*. Parmi les visiteurs, Cathy C., 53 ans, et ses trois enfants (dont un déjà en apprentissage agricole au Legta et une qui souhaiterait y rentrer) : *« Je suis venue avec Margot, 15 ans, Jason, 16 ans, et Jessica, 20 ans. Si les deux derniers sont bien avancés dans leur choix professionnel, ma plus petite se cherche encore mais souhaiterait travailler avec les animaux »*. Margot souligne : *« Parfois j'aide mon frère dans ses missions, et cela me plaît beaucoup. Même si nos parents ne sont pas issus du milieu agricole, ils nous soutiennent dans nos choix, et les portes ouvertes de Cosne m'offrent un moment privilégié pour découvrir cet établissement – qui j'espère m'acceptera »*.

Chloé Monget



Les visiteurs pouvaient découvrir une partie des producteurs présents sur le marché dans le chai de l'exploitation. Ils pouvaient à cette occasion déguster les vins de l'exploitation du lycée.



Des animations étaient proposées durant la journée, comme ici le parage réalisé par les élèves.



Florence Massé (la ferme du Mont, à Châteauneuf-Val-de-Bargis) était présente aux côtés de la quinzaine d'autres producteurs lors des portes ouvertes.

// TÉLÉDÉCLARATION PAC

89

La FDSEA accompagne tous les agriculteurs

Comme chaque année, la FDSEA de l'Yonne propose d'accompagner les agriculteurs, adhérents ou non, pour les aider à faire leurs télédéclarations PAC. Pour cela, deux possibilités : soit en visioconférence, soit en présentiel, dans les locaux de la FDSEA de l'Yonne (37 b rue de la Maladière, 89 000 Auxerre), avec l'une des animatrices. Attention, 2023 est une année de réforme, des changements vont donc s'opérer dans les télédéclarations. La prestation de la FDSEA de l'Yonne comprend la réalisation et le dépôt du dossier, la vérification et le conseil personnalisé, ainsi que le suivi en cas de contrôle.

Des rendez-vous peuvent être proposés à partir du vendredi 7 avril. À noter que les agriculteurs ont jusqu'au 15 mai, dernier délai, pour faire leur déclaration.

Christopher Levé

Pour plus d'information ou pour prendre rendez-vous, contacter la FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.



La FDSEA de l'Yonne accompagne les agriculteurs dans leurs télédéclarations PAC.



nouveau
CONCESSIONNAIRE
ISUZU

À PARTIR DE
29 546 €HT
D-MAX
SPACE CAB N57

VENTE · SERVICE APRÈS-VENTE · PIÈCES DÉTACHÉES

GARAGE
EUROPE
48 bis rue de Longvic
21300 CHENÔVE
03 80 52 99 50
Jean-Michel PECHINOT
42 années d'expérience automobile

// FORUM DES MÉTIERS DES JA

89 Permettre aux jeunes de bien appréhender leur avenir

La 27e édition du forum des métiers de l'agriculture, organisé par les Jeunes agriculteurs de l'Yonne, a eu lieu le jeudi 23 mars, au lycée agricole d'Auxerre La Brosse. 21 organismes professionnels étaient présents pour présenter la diversité des métiers qui composent le monde agricole.



La 27e édition du forum des métiers de l'agriculture, des JA 89, a eu lieu le jeudi 23 mars, au lycée agricole d'Auxerre La Brosse.

C'est un rendez-vous phare de l'année pour les Jeunes agriculteurs de l'Yonne. Le forum des métiers de l'agriculture revenait pour une 27e édition, le jeudi 23 mars, au lycée agricole d'Auxerre La Brosse (une fois sur deux ce forum a lieu à la MFR de Villevallier, ndlr). Pour l'occasion, 21 organismes professionnels agricoles étaient présents pour mettre en avant la diversité des métiers qui composent le monde agricole. « *Il y avait nos partenaires habituels, des OPA élevage, des OPA grandes cultures, ainsi que tous les organismes satellites au monde agricole : la Chambre d'agriculture, la MSA, les Cuma, l'Anefa, AVE89… (et même Terres de Bourgogne). Et deux petits nouveaux avec Enedis et le concessionnaire Sureau Agriculture* », liste Maxime Boucher, responsable du forum des métiers de l'agriculture des JA 89.

Cette année encore, le principe du speed dating a été adopté. « *Cela fonctionne bien et permet aux élèves de communiquer plus facilement avec les professionnels. L'objectif pour nous c'est que les jeunes puissent prendre des contacts avec tous ces gens, qui feront, demain, partie de leur vie professionnelle* », continue-t-il.

Ouvrir ce forum à d'autres publics

À travers ce forum, les JA 89 « *donnent toutes les cartes en mains à ces jeunes pour qu'ils puissent bien appréhender leur avenir. Car chaque organisme présent a son importance pour eux. Peut-être qu'ils ne le voient pas forcément aujourd'hui, mais les contacts qu'ils se font leur serviront plus tard, que ce soit en tant qu'exploitant ou en tant que salarié agricole ou d'organisme agricole* », assure Maxime Boucher.

Et pour ceux qui ne savent pas encore où s'orienter après leurs études, le forum est également là pour leur montrer les possibilités qui s'offrent à eux, en termes de diversité de métiers.

Quant à l'avenir, les JA 89 se montrent ambitieux. « *L'objectif pour les prochaines années serait qu'il y ait encore plus d'élèves qui viennent à ce forum (ils étaient environ 70 cette année de BTS du lycée agricole d'Auxerre La Brosse, de la MFR de Villevallier et du BPREA du CFPPA d'Auxerre La Brosse, ndlr). On aimerait réussir à faire venir de nouveaux publics, d'établissements publics non agricoles, pour démystifier le monde agricole. On veut pouvoir montrer que le monde agricole ce n'est pas seulement être agriculteur. C'est pour cela que l'on invite un bon nombre d'organismes professionnels agricoles ici, pour montrer ce qui se fait d'autre* », confie-t-il. « *L'idée est de toucher le plus de monde possible* ».

Les JA 89 interviennent en parallèle, tout au long de l'année, dans des classes. « *On est aussi de plus en plus présents dans les forums internes aux établissements, pour parler de l'agriculture en général et de ses métiers* », conclut Maxime Boucher.

Christopher Levé



Le renouvellement des générations, « c'est une nécessité »

Comme l'a indiqué Charles Baracco, le président des JA 89, lors de l'assemblée générale le mardi 14 mars (voir édition 1724), *« le renouvellement des générations à travers l'installation doit être au cœur de notre préoccupation »*. Ce que confirme Maxime Boucher. *« C'est une nécessité. Aujourd'hui, on a besoin d'agriculteurs, c'est une certitude. Mais on a aussi besoin de jeunes dans les OPA. Le renouvellement des générations doit se faire au sein des exploitations mais aussi dans tous les organismes qui gravitent autour des agriculteurs »*.

En 2022, il y a eu 70 installations aidées JA dans l'Yonne (contre 50 habituellement). Au total, sur la même année, il y a eu une centaine d'installations dans le département (ce total prend en compte les installations aidées JA et les « autres » qui ne peuvent pas entrer dans le système).



// SYNDICALISME

58 Contrôle de la provenance des viandes… acte II

Après une première visite le 21 février dans les GMS et restaurants, la FDSEA 58 a remis le couvert le 22 mars pour vérifier si les viandes proposées à la vente étaient bien françaises.



De gauche à droite, la délégation ayant fait les visites le 22 mars : Olivier Laporte, Benoît Michot, Aurélie Prégermain, Thibault Beague, Romaric Gobillot. Armés d'affiches et d'étiquettes auto-collantes, ils ont signalé, par ces éléments, les barquettes non françaises afin d'alerter les consommateurs.

« Il est scandaleux que dans une terre d'élevage les GMS et restaurateurs ne proposent pas de la viande française » martèle Romaric Gobillot, président de la section bovine de la FDSEA 58. Ainsi, accompagné par Thibault Beague, Benoît Michot, Olivier Laporte et Aurélie Prégermain (animatrice de la section bovine), il est retourné vérifier, le 22 mars, si les étals et les menus avaient été remaniés suite à la première visite du 21 février dans les GMS et chez les restaurateurs (voir TDB n° 1722).

« Parmi les bons élèves, on trouve Intermarché de Magny-Cours, où toute la viande bovine est issue du sol français, de même que chez Lidl » souligne Romaric Gobillot. *« Cela dit, il reste encore du travail à faire sur le poulet. Mais, à leur décharge, la production française n'est pas assez importante pour assurer les volumes demandés par les distributeurs »*. Il ajoute : *« Lidl est d'ailleurs la seule enseigne qui travaille à l'élaboration d'un Rémunéra-Score qui, sur le même principe que le Nutri-Score, présentera le niveau de rémunération des éleveurs. Un engagement qui est à noter en plus du fait que la marque est engagée dans la contractualisation avec des éleveurs locaux »*.

Si certaines enseignes sont donc presque modèles, d'autres ont encore du travail à faire pour y parvenir.

À revoir

« Suite à notre première visite, Carrefour a fait un effort sur ses étals, et nous n'avons trouvé que peu de viande bovine issue d'autres pays dans les rayons libre-service. De plus, la viande étrangère (pour l'agneau ou la dinde notamment), a été regroupée dans un étal séparé, bien identifiable en tête de gondole. Si cela prouve qu'une partie de nos demandes ont été entendues, nous considérons que cela n'est pas assez ».

Pour partager ce point de vue avec le directeur du magasin, et échanger sur les leviers possibles pour améliorer la situation, Romaric Gobillot a donc demandé à lui parler. Indisponible, le directeur n'a donc pas reçu la FDSEA 58 cette fois-ci. Le président de la section bovine a tout de même prévenu le magasin : *« si dans trois semaines rien n'est fait pour retirer toute la viande étrangère, nous viendrons le faire nous-même »*.

Après cela, la délégation de la FDSEA 58 a pris la direction de Burger King Marzy pour constater la provenance des viandes dans les frigos. Comme à la dernière visite, cela leur a été refusé ; une demande auprès de la direction a donc été faite dans cette optique. L'affaire n'est donc pas close et Romaric l'assure : *« nous ne lâcherons rien et reviendrons autant de fois que nécessaire pour que seule la viande française soit proposée »*.

Chloé Monget

L'impact national

Selon Emmanuel Bernard (président de la FDSEA 58), cette action de la section bovine de la Nièvre a des conséquences. *« Il y a au moins deux éléments forts autour de ces actions pour nos organisations nationales. Le premier est que ces distributeurs font partie de familles professionnelles siégeant dans les instances interprofessionnelles. Celles-ci valident les orientations basées sur la rémunération des producteurs, une valorisation du VBF et souvent réclament des démarches de segmentations toujours plus exigeantes… Le second point, c'est que ces actions locales mettent immédiatement en alerte le réseau national de ces enseignes. Elles redoutent plus ces actions en risque de communication négative que des contrôles des fraudes. Par exemple, chez Burger King qui ne veut pas pratiquer la transparence, leur fébrilité au niveau national en dit long sur une stratégie non assumée… »*.

Les Éts GUILBAULT



Vous invitent à leurs portes ouvertes,
les vendredi 7 et samedi 8 avril 2023.
de 10 h à 17 h.
Venez découvrir notre gamme de matériel agricole et de motoculture de plaisance.
Un buffet campagnard vous sera servi.

Nos partenaires :
ISEKI
KUHN
Kverneland
MASSEY FERGUSON
PONGE
SCAR
SILOFARMER
STIGA
STIHL
Vicon

Mon assureur est PRO actif !
thélem assurances
Clovis BONNEAU
à DIJON
16 rue de Jouvence
03 80 27 69 69
dijon.jouvence@thelem-assurances.fr
N° Orias : 08 046 424

// FÊTE DE L'AGRICULTURE

21

On commence à en parler

Les Jeunes agriculteurs de Châtillon-Laignes-Montigny communiquent de plus en plus sur leur grand événement de la fin d'été.

La fête régionale de l'agriculture se tient cette année en Côte-d'Or, et plus précisément au lycée la Barotte de Châtillon-sur-Seine le week-end des 2 et 3 septembre. Les JA de Châtillon-Laignes-Montigny sont déjà à pied d'œuvre pour proposer le plus beau programme possible aux milliers de spectateurs attendus. La fête du crémant et du tape-chaudrons du 18 mars a été l'occasion de communiquer sur l'évènement. Le sport mécanique sera notamment à l'honneur: du moiss'batt cross, une course de C15 et du tracteur pulling seront à l'affiche durant les deux journées de la fête. Yannick Salomon, co-président de l'évènement avec Jérémy Rognon, évoque ici la course de C15: *« Le règlement est rédigé et sera prochainement présenté en sous-préfecture. Les différents cantons JA de notre département sont tous invités à préparer des voitures! Cette course se déroulera sur le même circuit que celui du moiss'batt cross, différentes manches seront proposées sous forme de championnat. L'épreuve est ouverte aux cantons JA mais aussi aux OPA. Dijon Céréales, notre partenaire principal, prépare d'ailleurs un bolide. Quelques précisions réglementaires: un moteur d'origine, un arceau de sécurité et un extincteur seront obligatoires, les C15 ne devront pas avoir de vitres latérales. La quantité de carburant sera limitée lors de la course, notre équipe assurera les ravitaillements entre chaque manche ».*

Souvenirs, souvenirs

Les Jeunes agriculteurs de Châtillon-Laignes-Montigny avaient accueilli une manche du championnat de France de tracteur pulling en août 2016, lors de la dernière fête -cette fois-ci départementale- qu'ils avaient organisée. Ce sport mécanique très pratiqué aux États-Unis et en Australie fera son grand retour en Côte-d'Or en septembre prochain. *« Contrairement à la dernière fois, nous recevrons des tracteurs de plus petit modèles, mais le spectacle sera tout aussi grandiose, selon la fédération nationale de tracteur pulling qui assurera ce show »*, annonce Yannick Salomon. En ce qui concerne le moiss'batt cross, toutes les machines sont bien sûr les bienvenues. La préparation de la fête régionale, c'est aussi et bien sûr la recherche perpétuelle de sponsors et mécènes. Les réservations de stands et ventes d'encarts ont déjà débuté.

AG

Pour plus de renseignements, contacter Yannick Salomon (06 58 04 64 20) ou Jérémy Rognon (06 65 56 44 40).



Une partie des JA organisateurs, lors de la fête du crémant et du tape-chaudrons.

// MONTBÉLIARDE

21

La barre mythique des 100 000 kg

Les éleveurs de Montbéliardes avaient rendez-vous le 17 mars à Châtillon-sur-Seine pour les assemblées générales du syndicat départemental et de l'assemblée de territoire (Bourgogne et Cher) de Montbéliarde Association. Un focus sur les vaches les plus productives était notamment proposé.



La Côte-d'Or ne s'est pas distinguée cette année puisque toutes les statuettes régionales ont été remises à des éleveurs de Saône-et-Loire. Le département 21 a toutefois « sorti » 13 vaches hors-normes depuis 1981.



La SCEA des 4 Chênes, avec ici Virginie Brion, avait reçu une statuette l'an passé.



Noémie Taulle et Baptiste Jacquet participent dans quelques jours au concours national en Haute-Savoie, avec leur vache Pyrénées.

C'est un rituel depuis plus de 40 ans : les Montbéliardes qui dépassent les 100 000 kg de lait dans leur carrière sont mises en avant et leurs propriétaires reçoivent des statuettes à l'effigie de leurs vaches. Un rendez-vous organisé au lycée la Barotte de Châtillon-sur-Seine a été l'occasion de se pencher sur ces animaux *« hors normes »*. Cédric Fourcade, directeur de Montbéliarde Association, a révélé que seulement 4 vaches sur 10 000 réalisaient cette performance : *« Atteindre ce niveau de production est donc exceptionnel ! En moyenne, une dizaine de lactations sont nécessaires pour y arriver. Ces Montbéliardes sont généralement âgées entre 12 et 15 ans. Par cette remise de statuettes, nous mettons en avant la longévité de notre race, qui est un atout à préserver et à cultiver. Cela va sans dire : une vache qui dure dans le temps est une vache rentable »*.

Des vaches d'exception

Si le *« palmarès »* 2022 n'a pas souri aux Côte-d'oriens (toutes les statuettes ont pris la direction de la Saône-et-Loire), treize vaches du 21 ont déjà été décorées dans le passé. Cinq d'entre elles proviennent d'un seul et même élevage : le Gaec de la Montbéliarde, à Époisses. L'une de ses vaches, née en 2002 et récompensée en 2014, détient même le record départemental avec une production de 116 607 kg de lait ! *« Un autre fait marquant de cette exploitation vient du fait que trois vaches de la même famille, en l'occurrence la fille, la mère et la grand-mère, ont chacune dépassé les 100 000 kg de lait. C'est très rare »*, observe Cédric Fourcade. La dernière statuette décernée à un élevage de Côte-d'Or date de l'an passé : la SCEA des 4 Chênes (Villotte-sur-Ource) avait reçu le trophée grâce à une production de 107 344 kg pour l'une de ses Montbéliardes, au fruit de 13 lactations. Sept autres animaux côte-d'oriens ont déjà figuré au classement, ceux-ci provenaient de l'EARL Drot Bourdieu-Normand, à Beaune (115 092 kg, 2018), de l'exploitation d'Odile Fourney, à Renève (108 090 kg, 2008), du Gaec de la Source, à Mornay (105 030 kg, 2008), de l'Abbaye de Citeaux (103 642, 2015), du Gaec Laporte, à Savoisy (104 166 kg, 2004), du Gaec Forey Frères, à Fromenteau (103 092 kg, 2017) et du Gaec du Mont Lassois, à Etrochey (102 859 kg, 2013).

Une belle promotion

Cette journée du 17 mars a aussi permis de revenir sur une année 2022 riche en sorties. Les éleveurs ont été félicités pour la préparation et la présentation d'animaux en concours. Le rendez-vous départemental de la fête du lait, à Fromenteau, a été le point d'orgue de la dernière campagne avec la bagatelle de douze élevages participants (Gaec des Forges, Gaec de Blessey, Gaec Bret, Gaec du Mont Lassois, Chantal Jacquet, Gaec Buntz, SCEA des 4 Chênes, EARL des Lochères, Gaec des 3 Provinces, Gaec Tournier, EARL Verne et Gaec de la Goule). L'année 2023 démarre sur des chapeaux de roue avec le concours national, qui se tient du 30 mars au 2 avril à la Roche-sur-Foron, en Haute-Savoie. Deux élevages côte-d'oriens seront de la partie avec Bastien Lerat (Villers-les-Pots) et Chantal Jacquet (Riel-les-Eaux). Baptiste Jacquet, qui était présent à l'assemblée de Châtillon, défendra les couleurs de son département avec Pyrénées, une vache en première lactation faisant partie des tout meilleurs animaux du troupeau familial composé de 130 Montbéliardes. Le jeune homme de 22 ans fera le déplacement avec sa compagne Noémie Taulle, avec qui il s'était déjà rendu à la fête du lait : *« Pyrénées présentait les minimas pour se rendre au National. C'était l'occasion pour nous de prendre de petites vacances, de sortir de la ferme et de passer un nouveau bon moment avec d'autres éleveurs »*.

Après une visite du Gaec du Mont Lassois, à Étrochey, les participants de cette journée d'études se sont donné rendez-vous le 13 avril, pour une visite du Gaec Leclère dans l'Yonne, élevage avec un atelier de transformation de produits laitiers type Soumaintrain, Chaource, produits frais et une activité de vente directe de viande et charcuterie.

AG

// POCKET FILM

58

Alliance des deux

Pour Mélody Gauthier, Camille Deroche et Jeanne Aubertel, élèves en BTS PA 2e année au Legta de Challuy, allier nouvelles pratiques et place des femmes dans le milieu agricole était une évidence pour la réalisation de leur projet d'initiative et de communication (PIC) ; explications.



Jeanne, Mélody et Camille

De gauche à droite : Jeanne, qui souhaite devenir conseillère en élevage et pourquoi pas s'installer plus tard, Mélody qui voudrait également devenir conseillère en élevage (sans projet d'installation) et enfin Camille qui espère s'installer en bovins Charolais.

« Le projet d'initiative et de communication (PIC) est un passage obligé pour valider notre cursus » soulignent Mélody Gauthier, Camille Deroche et Jeanne Aubertel, toutes les trois 19 ans et étudiantes en BTS PA 2e année au Legta de Challuy. Elles ajoutent : *« Du coup, nous avons opté pour deux sujets qui nous tiennent à cœur et qui résonnent dans nos parcours personnels »*. Ainsi, elles ont choisi de traiter de la place des femmes dans le monde agricole et des nouvelles techniques de production.

Expérience personnelle

« Par le passé, nous avons pu expérimenter le regard de certains sur notre choix professionnel en tant que femme. Les a priori revenant le plus souvent étant le manque de force ou de compétences de par notre sexe. Nous voulions absolument en parler car ces préjugés sont encore très présents dans certaines exploitations et qu'il est grand temps que ça change. De plus, aujourd'hui, de nouveaux outils permettent de pallier au manque de force, et nos parcours scolaires ou nos stages nous offrent les mêmes connaissances que nos camarades de classe ». En parallèle, les étudiantes ont été touchées par un autre sujet : *« Au Salon de l'Agriculture à Paris, nous avons entendu des réflexions complètement déconnectées de ce que nous pouvons faire en agricole mais nous ne pouvons en tenir rigueur aux gens car les anciennes générations n'ont pas assez expliqué leurs métiers aux citadins ; creusant années après années le gouffre entre les deux. Même si grâce au travail de communication des nouvelles générations via les réseaux sociaux notamment, cela tend à se gommer, on constate que des idées reçues sur notre profession persistent »*. Ainsi, c'est tout cela qu'elles souhaitaient aborder dans le cadre de leur PIC. Mais, pour ce faire, elles devaient choisir un médium.

Transmission du message

« Pour que notre message passe le mieux, nous avions pensé à faire un court métrage. Puis, en discutant avec Guillaume Bouché, responsable de l'exploitation du Legta de Challuy « Le pré des Athénées », il nous a informées que le lycée attendait une labellisation Ecophytoterre (voir TDB n°1719 p.18). De fil en aiguille, il nous a présenté le concours national de l'organisme dont la thématique cette année est : « Les phytos, il en faut ? » (voir : https://educagri.fr/action-educ/pocket). Ouvert à toutes les classes de la 4e au BTS, ce concours est porté par Éducagri éditions. *« Nous avons été très emballées à l'idée, et nous nous sommes lancées avec ce moyen de communication qu'est le pocket film (film court de 3 min) »*. Scénarisé, le film les amène donc à endosser des rôles pour présenter leurs sujets : Camille devient une éleveuse, Mélody, une voisine citadine peu attirée par l'agriculture et Jeanne, une conseillère d'élevage. Ce mini-film sera, s'il est retenu par le jury, mis en ligne sur : https://www.youtube.com/channel/UCqSmOc-f6XlL3e_J4fjTYQQ

Un avenir chargé

Si le PIC est ponctuel, leur volonté de communiquer sur leur profession est très ancrée : *« Chef d'exploitation, salarié ou encore tous les métiers annexes comme le para-agricole ou bien le conseil d'élevage sont des professions méconnues du grand public. Nous pensons qu'il est nécessaire de les faire découvrir via les réseaux sociaux car nous sommes persuadées qu'avec une meilleure connaissance de tous les pans du secteur agricole, le grand public n'aura pas le même regard sur nous. Lui prouver que notre domaine d'activité est en constante évolution et qu'il prend en compte des enjeux importants comme le bien-être animal ou la protection de l'environnement, est une de nos futures missions. En plus, cela pourra peut-être attirer d'autres personnes, hors cadre, dans nos filières et ainsi éviter la raréfaction de personnel. Nos métiers ont un avenir, il faut simplement le montrer »*.

Chloé Monget

// FDSEA

89

Une journée pour mieux se comprendre

Le vendredi 24 mars, une journée pédagogique sur les contrôles liés aux aides versées aux exploitations agricoles dans le cadre de la PAC a été organisée, par la FDSEA de l'Yonne et la DDT, au Gaec Erfort, à Venouse. Une journée destinée aux céréaliers et aux éleveurs, où les corps de contrôle étaient présents pour présenter leurs méthodologies de contrôle.



Le vendredi 24 mars, une journée pédagogique sur les contrôles liés aux aides versées aux exploitations agricoles dans le cadre de la PAC a été organisée, par la FDSEA de l'Yonne et la DDT.



Six ateliers ont eu lieu durant la journée, trois le matin, pour les céréaliers (dont celui-ci sur sur l'utilisation des produits phytosanitaires)...



... Et trois l'après-midi, destinés aux éleveurs.

Chaque année, des agriculteurs sont soumis à des contrôles liés aux aides versées dans le cadre de la PAC. Des contrôles qui donnent souvent lieu à des interrogations de la part des agriculteurs, ne comprenant pas toujours la méthodologie de ceux qui les font. Alors, pour permettre une meilleure compréhension entre les deux parties, une journée pédagogique sur ces contrôles a eu lieu le vendredi 24 mars, au Gaec Erfort, à Venouse.

« *L'enjeu de la distribution de la PAC est un enjeu extrêmement fort dans l'Yonne, qui est un département très agricole puisque nous avons environ 3 000 déclarants PAC pour 115 millions d'euros d'aides versées* », commence Pauline Girardot, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne. Des versements qui s'accompagnent souvent de contrôles de la part de différents services comme la Draaf, la DDETSPP, la DDT, l'ASP.

Et avec la réforme de la PAC, « *ces contrôles ont un enjeu particulièrement important. Cette nouvelle programmation va s'étaler de 2023 à 2027. Elle apporte des réponses, notamment en permettant le droit à l'erreur et la possibilité de modifier sa déclaration PAC après sa signature et avant le contrôle, ce qui était jusqu'alors impossible* », poursuit Pauline Girardot.

Le régime de sanctions a lui aussi été modifié pour certaines aides. « *Concrètement, les anomalies ne se répercutent plus sur l'ensemble des aides de l'exploitation mais uniquement sur l'aide demandée pour laquelle une anomalie a été révélée* ».

Une multitude de contrôles possibles

Lors de cette journée, six ateliers (trois en grandes cultures et trois en élevage) étaient organisés. Le matin, sur l'éligibilité des surfaces, les normes BCAE et le suivi des surfaces en temps réel, sur l'utilisation des produits phytosanitaires et le paquet hygiène, et sur l'environnement (notamment la partie sur les nitrates). Et l'après-midi sur l'éligibilité animale, le paquet hygiène des produits d'origine animale, et la protection animale. Tout autant de contrôles possibles pour les exploitants. Car si la journée avait pour finalité que les agriculteurs puissent mieux comprendre le fonctionnement des corps de contrôle, celle-ci avait également pour objectif de rappeler aux inspecteurs que « *le métier d'agriculteur est complexe et que nous devons avoir un panel de compétences et de connaissances variées* », indique Franck Pouillot, secrétaire général de la FDSEA de l'Yonne.

Spécialiste en zootechnie, de l'agronomie, de la pédologie, de la climatologie. Mais aussi DRH, secrétaire, comptable, et bien d'autres fonctions en une seule personne. « *C'est pour cela que nous, agriculteurs, aimerions que les plannings des contrôles soient plus souples et tiennent compte du calendrier de travail* », pointe-t-il.

Selon la FDSEA de l'Yonne, les contrôles, tel qu'ils sont menés aujourd'hui, servent « *à piéger la profession* ». « *Ils découragent les exploitants et démotivent les installations. Nous souhaitons que les contrôles servent à améliorer nos pratiques et nos exploitations et qu'ils soient conduits de façon pédagogique et bienveillante. Les réglementations sont tellement nombreuses et floues qu'il nous est impossible de tout connaître par cœur* », assure Franck Pouillot.

Face à cela, la secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne a insisté sur le fait que « *l'objectif n'est pas de piéger les agriculteurs, l'organisation de cette journée le témoigne, puisqu'au contraire, nous cherchons à partager un maximum d'informations pour que cela se passe bien* ».

Enfin, cette journée était l'occasion pour la FDSEA de l'Yonne d'adresser une demande à l'État : la mise en place d'un groupe de travail afin d'élaborer une charte de bonnes pratiques de contrôle pour le département. « *Avec comme ligne conductrice la bienveillance et la pédagogie réciproques du contrôleur et du contrôlé. Plusieurs départements y ont travaillé et nous sommes persuadés qu'un document de ce type sera bénéfique à la profession* », précise Franck Pouillot.

Pauline Girardot, elle, propose plutôt de « *laisser passer une campagne de contrôle et qu'à son issue, un retour d'expérience soit fait tous ensemble. Sur cette base-là, nous verrons ce que nous pouvons mettre en place. Cela me semble plus pragmatique qu'une charte qui serait dans l'absolu plus théorique* », conclut la secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne.

Christopher Levé

POINT DE VUE

« Avec plus de 100 agriculteurs sur la journée, on peut se satisfaire du taux de participation et conclure que les contrôles sur nos exploitations sont un réel sujet pour notre département. Se faire contrôler reste un passage obligatoire qui peut s'avérer compliqué.

La FDSEA a proposé à la secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ce vendredi matin de créer un groupe de travail pour écrire dans un premier temps une charte de bonnes pratiques de contrôles, nous ne pouvons attendre encore une campagne dans cette situation ! Ce n'est pas la première fois que les exploitants nous font remonter des pratiques anormales et il y a urgence à revoir l'attitude de certains contrôleurs surtout sur le volet animal.

Sachez qu'il est possible qu'un contrôle de la DDETSPP (services vétérinaires) puisse aboutir à un compte rendu de contrôle (CRC) sans anomalies, mais qu'il engendre malgré tout des sanctions de la DDETSPP... Comment s'y retrouver ?

Alors que cette journée était axée sur les contrôles liés à la PAC, n'oublions pas que celle-ci n'est pas le seul sujet des contrôles. L'OFB, la MSA, les services vétérinaires... mènent eux aussi des contrôles sur nos fermes sans lien avec la PAC. C'est pour nous, une première pierre à l'édifice et nous devons aller plus loin, tant sur la pédagogie et l'apprentissage des différentes réglementations que sur le panel des organismes de contrôle. Un document pédagogique va être réalisé pour recenser les questions posées ce jour et que cela puisse bénéficier à tous les chefs d'entreprise ».



Franck Pouillot, secrétaire général de la FDSEA 89

// EVÈNEMENT

21

À la Croisée des Champs, l'innovation rencontre le terrain

Le pôle d'innovations agroécologiques Agronov, associé à de nombreux partenaires, organise, le 25 avril à Bretenière, en Côte-d'Or, la Croisée des Champs. Cet évènement inédit est entièrement dédié au transfert de l'innovation et de la transition agricole en Région Bourgogne-Franche-Comté.



La robotique sera un des axes largement abordé lors de l'évènement la Croisée des Champs organisé par Agronov et de nombreux partenaires le 25 avril.

Traduire de manière concrète l'innovation au service des réalités de terrain de l'agriculture : c'est l'ambition portée par l'évènement la Croisée des Champs, organisé le 25 avril sur le site de Bretenière, au sud de Dijon. À l'initiative, on trouve le pôle d'innovations agroécologique Agronov, entouré de nombreux partenaires (Conseil régional de BFC, Dijon Métropole, Conseil départemental de Côte-d'Or, Crédit Agricole Champagne-Bourgogne, le Village by CA, Déméterre, la Fondation Avril, Make it Agri, Inrae, Terres Inovia, Alliance BFC, la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, les Jeunes agriculteurs BFC et l'Institut Agro Dijon). L'évènement sera ouvert aux entreprises, conseillers, techniciens et à tous les acteurs du terrain curieux des solutions à court, moyen et long terme pour accompagner les agriculteurs dans leurs transitions. Il accueillera également des apprenants et étudiants pour découvrir les métiers d'avenir au sein des structures du développement agricole. Au programme : des conférences et débats sur la réalité des transitions agricoles, des démonstrations d'innovations et un tour de plaine de la plateforme CA-SYS de l'Inrae, qui expérimente des systèmes agroécologiques.

Regards d'experts sur les innovations

La matinée du mardi 25 avril, introduite par Philippe Lemanceau, vice-président de Dijon Métropole en charge de la transition alimentaire, sera consacrée aux conférences et aux débats durant lesquels interviendront les prescripteurs du monde agricole. Il y aura notamment la conférence introductive d'Alain Savary, fort d'un parcours riche dans les domaines de la coopération agricole et du machinisme, aujourd'hui consultant au service de projets d'intérêt général et touchant à l'agriculture, aux nouvelles technologies et à sa transition agroécologique, et expert dans les domaines du machinisme et de la robotique agricole. Il fera office de Grand témoin au cours de cette journée.

Philippe Parmentier, directeur de Déméterre, s'exprimera également, sur le thème des intérêts et enjeux des nouvelles technologies dans le machinisme agricole, pour la transition écologique. Ces deux interventions seront suivies d'un débat animé par Terres de Bourgogne rassemblant les professionnels agricoles sur la question de la place de chacun dans la transition et l'innovation, avec leurs visions parfois différentes des solutions à apporter (avec Inrae, Dijon Céréales, Terres Inovia, la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, Alain Savary, un jeune diplômé promotion 2020 de l'Institut Agro Dijon, et la Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt (Draaf).

Échanges multiples

La journée se poursuivra en créant, de manière très concrète, des ponts entre les professionnels et les futurs professionnels, à l'aide de trois temps forts :

- Un forum entre les participants (conseillers, techniciens, acteurs de la recherche, étudiants et apprenants) avec la présentation des projets structurants et des métiers du développement agricole.

- Des visites de la plateforme CA-SYS au domaine expérimental d'Époisses de l'Inrae.

- Une exposition et des démonstrations d'innovations en robotique, protection des cultures, désherbage, cartographie, gestion de l'eau et adaptation au changement, et d'autres thématiques d'enjeux forts (avec Déméterre, Galinios, Ecorobotix, Auxerre Drone Expertise, TerraNIS, FarmDroid, Greencell, la Fondation Avril et le Concours Make it Agri).

Enfin, des comités d'experts éprouveront les innovations. Ces acteurs techniques et scientifiques de l'agriculture challengeront les innovations agricoles en développement sur trois thématiques : la gestion de l'eau, le désherbage alternatif et la lutte contre les ravageurs.

Berty Robert, d'après communiqué

// EN SAVOIR +

Programme et inscription

Pour participer à la Croisée des Champs, vous devez vous inscrire en ligne, avant le 16 avril.

https://croisee-des-champs.b2match.io/

// EN BREF

Social La MSA Bourgogne propose de nouvelles sessions pour son action Avenir en Soi

Le cours d'une vie peut être bouleversé par des événements souvent inattendus. Que ce soit :
- pour des raisons économiques (crise agricole, réorientation ou diversification des productions…),
- pour des raisons de santé (accident du travail, arrêt maladie prolongé, handicap…),
- pour des raisons familiales (divorce, veuvage, prise en charge d'une personne dépendante…),
- pour toute autre raison (retraite, départ d'un associé, retrouver sa place dans un Gaec…),
- tout simplement par envie de changement…
Il faut parfois faire face à des situations qui nécessitent de s'adapter. C'est parce que ces changements ne sont pas toujours simples à aborder que la MSA Bourgogne propose de vous accompagner. L'Avenir en soi est une démarche qui s'appuie sur le principe que « chacun apprend tout au long de sa vie et dans tout ce qu'il fait » et qui vous permet d'aller puiser dans vos propres ressources les atouts nécessaires pour réussir ce changement. Pour chaque participant à la démarche, à partir du récit de ses expériences vécues, Avenir en Soi vise à identifier et valoriser ses capacités et compétences acquises. Basé sur un accompagnement en groupe et personnalisé, ce dispositif est conduit par des travailleurs sociaux spécifiquement formés. Les sessions, ouvertes à tous les assurés MSA (exploitants, salariés, conjoints) et financées par la MSA et Vivea pour les exploitants, sont gratuites pour les participants. Elles s'organisent sur 7 à 8 journées en groupe de 10 à 12 personnes et sont associées à un travail personnel. Plusieurs sessions sont prévues jusqu'au mois de juin. Renseignements et inscriptions auprès de Marie-Hélène Sereaud (06 88 23 93 86) ou bien Mélodie Roux (06 16 26 85 00).



FRANCE

// FONCIER

Le statut du fermage, pilier d'une transmission réussie

Le congrès de la Section nationale des fermiers métayers s'est tenu, dernièrement, dans le département de la Loire, près de Roanne. Une terre d'élevage où plus de 75 % de la surface agricole utile est exploitée en fermage. La transmission était au menu des travaux des congressistes.

En guise de mise en bouche, les congressistes devaient identifier les conditions de réussite pour une meilleure transmission. Vaste sujet où les fermiers ont souligné l'importance de la communication avec les bailleurs concernant la remise du foncier lors de la transmission mais aussi l'accompagnement des porteurs de projet afin qu'ils soient plus conscients des droits et obligations du fermier et de ceux du bailleur. Une autre question était servie aux représentants des sections fermiers métayers : « Qu'est-ce qu'être agriculteur en 2030, être porteur d'un projet économique ou un statut professionnel ? ». Les fermiers ont indiqué que le projet économique va de pair avec le projet professionnel, toutefois l'agriculture ne sera peut-être plus comme elle était auparavant, c'est-à-dire le projet de toute une vie. La délégation Bourgogne-Franche-Comté (BFC) en a profité pour faire remonter certaines problématiques régionales comme la difficulté du renouvellement des générations ou encore la perte d'hectares lors de la transmission des exploitations. Par ailleurs, les représentants des autres régions ont proposé la révision de la méthode de calcul de l'évolution du fermage, afin de rétablir un indice régional dans le but de supprimer les inégalités dues aux aléas climatiques.

Une contribution au renouvellement des générations

Pour poursuivre les festivités, il était proposé une table ronde sur le thème du statut du fermage comme pilier d'une transmission réussie. Michel Joux, président de la FRSEA Auvergne-Rhône-Alpes, Julien Rouger, porte-parole des Jeunes Agriculteurs, Fabrice Pannekoucke, vice-président de la région Auvergne Rhône-Alpes en charge de l'agriculture et Patrice Chaillou, secrétaire général de la section nationale des fermiers métayers, ont échangé sur le sujet. Cette table ronde a permis de mettre en évidence que le statut du fermage permet de contribuer au renouvellement des générations. En effet, la mise à bail est la solution pour les jeunes installés afin



La délégation BFC de gauche à droite : Dominique Duthu (21), Anaïs Renard (39), Fabrice Chabod (25), Olivier Briet (71), Benoit Lahaye (21), Aurélie Lucas (71), Émilie Laithier (25), Pierre Villard (71), Yannick Foucault (39).

d'investir dans des outils de production plutôt que dans le foncier. Le statut du fermage permet notamment au jeune agriculteur d'entreprendre comme il le souhaite en fonction de sa production.



Le Jurassien Yannick Foucault pendant le discours de la Bourgogne-Franche-Comté.

Il demeure donc encore aujourd'hui comme un grand acquis syndical pour la profession. Enfin, les congressistes ont échangé sur la proposition de loi déposée par le député du Tarn Jean Terlier. Malheureusement, cette proposition reprend seulement quelques éléments de l'accord trouvé entre les fermiers et les propriétaires, validé par la FNSEA. Les fermiers métayers regrettent que le député Terlier n'ait pas repris les deux préalables exigés par la section : le renforcement du contrôle des structures et la reconnaissance du statut de l'agriculteur professionnel.

Anaïs Renard

// AIDES

Nouveau soutien à l'investissement pour les exploitants

Dans le cadre du Plan France 2030, de nouvelles aides financières sont proposées pour des investissements concernant l'optimisation de la ressource en eau, l'adaptation au changement climatique et la réduction de la consommation énergétique.

FranceAgriMer met en place un programme d'aide destiné à l'optimisation de la ressource en eau, la préservation des sols, de l'eau et de l'air, l'adaptation au changement climatique et aux risques sanitaires émergents, la réduction de la consommation énergétique, la production d'énergie renouvelable. Les matériels éligibles doivent être :
- des matériels connectés et innovants,
- des innovations techniques de filière.

Le montant minimal des dépenses présentées dans la demande d'aide est fixé à 2 000 € HT et le plafond de dépenses éligibles est fixé par demande à 200 000 € HT. Pour les Cuma, le plafond des dépenses éligibles est fixé à 500 000 € HT par demande.

Le taux de l'aide est fixé à :
- 20 % du coût HT des investissements listés en annexe I de la décision.
- 30 % du coût HT des investissements listés en annexe II de la décision.
- 40 % du coût HT des investissements listés en annexe III de la décision.

Pour les demandes portées par les entreprises dont les nouveaux installés et ou les jeunes agriculteurs détiennent au moins 20 % du capital social, le taux de base est majoré de 10 points. Pour les demandes portées par les Cuma, le taux de base est majoré de 10 points.

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 31 décembre 2023. Elles sont ouvertes aux personnes physiques exerçant une activité agricole au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime. Aux Gaec, aux EARL, aux SCEA ainsi qu'aux sociétés hors Gaec, EARL, SCEA dont l'objet est agricole au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime. Aux exploitations des lycées agricoles, aux Entreprises de travaux agricoles (ETA), aux Cuma, aux Associations syndicales autorisées (Asa), aux organismes stockeurs, aux multiplicateurs de semences et aux Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE).

Le dossier de demande d'aide doit impérativement comporter les pièces suivantes :
- La demande d'aide déposée par télé-procédure,
- Les devis détaillés et chiffrés des investissements avec un intitulé permettant l'identification du matériel par rapport à celui listé en annexe de la décision,
- Les statuts de la société demandeuse pour les autres formes sociétaires que Gaec, EARL et SCEA ; la présence d'un associé Jeune agriculteur ou Nouvellement installé quelle que soit la forme de la société.
- Dans le cas d'investissements dans du matériel d'irrigation, tout devis concernant du matériel doit préalablement au dépôt de la demande d'aide avoir été soumis à la DDT du département du demandeur et porter son cachet pour être recevable. Pour toute question, vous pouvez contacter le service de FranceAgriMer en charge de l'aide aux investissements par mail via l'adresse suivante : fr2030-investissements@franceagrimer.fr

D'après communiqué



Gabriel Omnès

Les systèmes d'irrigation font partie des investissements concernés par cette nouvelle enveloppe d'aide.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// PRIM'HOLSTEIN

21

Des mouvements d'argent pour pas grand chose

Le syndicat des éleveurs Prim'Hostein vient d'aborder la conjoncture économique. Les produits, en nette hausse, ne font que compenser des charges galopantes.

Comment va la Prim'Holstein ? La question a été posée à Benoît Pech, président du syndicat dédié à cette vache laitière présente dans 39 exploitations de Côte-d'Or. *« Tout va plutôt bien en ce moment, à quelques détails près »*, répond l'éleveur de Saint-Seine-sur-Vingeanne, qui évoque la production, la qualité et le prix du lait : *« ces trois paramètres importants à nos yeux sont à un bon niveau, tout pourrait donc aller pour le mieux. Pourtant, à cause des charges inédites que nous subissons, nous ne dégageons pas ou guère plus de marges que les années précédentes »*.

Le producteur laitier partage son propre prix de base : *« dans mon cas personnel, il est de 450 euros les 1000 litres de lait. Nous sommes à peu près tous dans une fourchette entre 430 et 460 euros. Ce sont des prix inédits et pourtant... Nous ne profitons pas de cette embellie. Depuis plus d'un an, nous brassons beaucoup plus d'argent qu'auparavant mais au final, notre rémunération est quasiment la même ! »*.

Des arrêts d'activité

Benoît Pech enchaîne avec un paradoxe inquiétant pour la filière : *« ce prix du lait, espéré depuis longtemps, ne profite pas aux producteurs ni à l'avenir de notre profession. En effet, certains arrêtent la production pour privilégier leur atelier céréalier. Ces agriculteurs sont relativement nombreux, surtout s'ils étaient en manque de main d'oeuvre sur leur exploitation... Entre produire 1 kg de céréales ou 1 kg de lait, leur choix est rapidement fait. La laiterie Milleret en Haute-Saône, avec qui je travaille, était excédentaire en lait il y a encore deux ans. Lors d'une récente réunion, j'ai appris qu'il lui manquait désormais 7 millions de litres... Depuis que je suis installé, je n'avais jamais vu un prix du lait aussi haut mais dans le même temps, je n'ai jamais vu autant de producteurs arrêter leur activité... Oui, c'est paradoxal... Tout cela pour dire que nous avons besoin d'un prix payé encore plus important que celui d'aujourd'hui »*.

AG

Une belle promotion



Laurette Millot et Benoît Pech, le 23 mars en assemblée générale à Saint-Seine-l'Abbaye.

Les éleveurs ayant sorti des animaux en concours ont été félicités lors de cette réunion du 23 mars. *« La fête du lait à Fromenteau a été fréquentée par 24 Prim'Holstein issues de neuf élevages du département, c'est remarquable »*, a souligné Benoît Pech. Le président du syndicat invitent les éleveurs à deux événements importants de l'année : fin septembre à Brienne-le-Château dans l'Aube pour un concours interdépartemental, puis fin novembre au Puy du Fou pour le centième anniversaire de Prim'Holstein France. Laurette Millot, technicienne à Alysé, est également intervenue lors de cette assemblée avec la présentation d'un compte-rendu technique de 2022. Le fait marquant de la dernière campagne est à mettre à l'actif de la production, nettement en hausse : *« les premières lactations, qui stagnaient depuis plusieurs années, sont celles qui ont le plus progressé, et de loin. Elles affichent un gain moyen de 249 kg ! »*.

Toujours présent !



Alain Poinsot, directeur du Contrôle laitier de 1975 à 2009, continue de participer très régulièrement aux différentes assemblées générales des syndicats de race. Ce rendez-vous dédié à la Prim'holstein n'a pas dérogé à la règle avec une nouvelle présence de cet habitant de Sennecey-lès-Dijon, aujourd'hui âgé de 74 ans : *« J'ai pris beaucoup de plaisir à travailler avec les éleveurs laitiers durant ma carrière, c'est avec le même état d'esprit que je les retrouve à chacun de ces rendez-vous annuels qui sont toujours très conviviaux »*. Alain Poinsot, qui enchaîne les sorties à vélo dans sa nouvelle vie, suit encore de très près l'actualité agricole : quel regard porte-t-il sur l'évolution de la production laitière ? *« Ce n'est pas un scoop : les changements ont été importants ces dernières années, avec un nombre d'éleveurs qui n'a cessé de diminuer et, à l'opposé, une taille des troupeaux qui a considérablement augmenté. Cette tendance va t-elle continuer ? Je ne sais vraiment pas, il est difficile de se prononcer... D'autres aspects ont bien changé depuis mon départ en retraite : j'ai l'impression que le grand public regarde d'un autre œil la production agricole, il lui reconnaît davantage sa grande utilité et à mon avis, cela peut jouer en faveur des agriculteurs dans les années à venir. La plus grande évolution depuis mon départ en retraite est à mettre à l'actif de la sélection : le travail des éleveurs est encore plus technique depuis l'arrivée de la génomie, notamment. Des critères comme la qualité du lait, la longévité ou encore les autres qualités d'élevage sont venus se greffer à des méthodes de travail jusqu'alors uniquement basées sur la production »*.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

L'agriculture, une chance pour l'emploi...

ÉDITO

De nouveaux salaires minima pour les entreprises de la production agricole – Cuma : une attractivité préservée

Depuis l'entrée en vigueur de la convention collective nationale de la Production agricole et des Cuma, le 1er avril 2021, le SMIC a augmenté de 10%. Tout l'enjeu pour notre branche est de parvenir à trouver le juste équilibre entre compétitivité des entreprises et attractivité du secteur, dans un contexte de tensions très importantes sur le marché du travail en France, avec un taux de chômage extrêmement bas, particulièrement dans notre région, et de nombreux emplois à pourvoir dans tous les secteurs d'activité.

C'est dans cet état d'esprit que les partenaires sociaux se sont réunis en janvier dernier. Après d'âpres négociations, la FNSEA et la FNCUMA, la FGA/CFDT, la FGTA/FO, la CFTC Agri et le SNCEA/CFE-CGC sont parvenus à un accord sur l'évolution de la grille nationale des salaires minima pour les entreprises agricoles de la production et les Cuma. Pour rappel, la négociation du mois d'août dernier n'avait pas permis aux partenaires sociaux de trouver un accord sur la grille des salaires conventionnels. Cette mise à jour de la grille était donc fortement attendue même si la situation économique actuelle reste tendue pour de nombreuses entreprises.

La volonté de la FNSEA, avec l'obtention de cet accord, est de prendre en considération les deux dernières évolutions du SMIC pour maintenir le pouvoir d'achat des salariés et rester suffisamment attractif.

L'actualisation de cette grille permet aussi aux entreprises d'envisager plus sereinement les discussions sur d'éventuelles hausses de salaires avec leurs salariés. En effet, cette grille conventionnelle est un minimum en deçà duquel il n'est pas possible de rémunérer un salarié selon son coefficient d'emploi. Il est important de rappeler que, dans le cadre de sa politique de rémunération, chaque employeur reste libre de rémunérer ses salariés au-delà du taux horaire minimum fixé, cela sans plafond et sans avoir à faire évoluer la classification qui, elle, est liée aux caractéristiques du poste occupé par le salarié et non à la rémunération que celui-ci perçoit.

Rappelons enfin que l'application obligatoire de cette grille est conditionnée à la date de publication de l'arrêté d'extension au Journal Officiel, qui n'est pas encore paru à l'instant où nous écrivons ces lignes.

Néanmoins, la FNSEA invite les employeurs agricoles, quand ils le peuvent, à ne pas attendre et à l'appliquer dès à présent.

L'accord du 27 janvier 2023 permet une évolution de la grille des salaires minima conventionnels sur les bases suivantes :

Palier	Coefficient d'emploi	Applicable depuis le 1er janvier 2023 Taux horaire brut	Avenant n°6 du 27 janvier 2023 Applicable au 1er jour du mois suivant l'extension Taux horaire brut
Palier 1	De 9 à 11	11,27 €	11,27 €
Palier 2	De 12 à 16	11,27 €	11,36 €
Palier 3	De 17 à 24	11,27 €	11,53 €
Palier 4	De 25 à 35	11,35 €	11,77 €
Palier 5	De 36 à 51	11,88 €	12,29 €
Palier 6	De 52 à 73	12,47 €	12,87 €
Palier 7	De 74 à 104	13,21 €	13,62 €
Palier 8	De 105 à 143	14,16 €	14,56 €
Palier 9	De 144 à 196	15,34 €	15,76 €
Palier 10	De 197 à 270	17,02 €	17,46 €
Palier 11	De 271 à 399	19,36 €	19,86 €
Palier 12	400	22,15 €	22,70 €

Actualité sociale

Du nouveau dans le suivi médical professionnel des salariés agricoles

La loi santé au travail, détaillée par le décret du 27 février 2023 vient apporter des évolutions concernant les visites de pré-reprise et de reprise.

La visite de pré-reprise organisée par le médecin du travail pendant l'arrêt de travail permet d'identifier le plus tôt les difficultés liées à la reprise. Dorénavant, pour tout arrêt débutant à compter du 1er mars 2023, le bénéficie de cette visite est abaissée à 30 jours d'arrêt (contre 3 mois précédemment). Concernant la visite de reprise, à compter du 1er mars, elle est organisée à l'initiative de l'employeur après une absence d'au moins 60 jours (contre 30 jours auparavant).

Il n'y a pas de changement pour la visite de reprise après le congé maternité, après l'absence pour cause de maladie professionnelle quelle que soit la durée, après l'absence d'au moins 30 jours pour cause d'accident du travail.

L'enquête GPE 2023 a démarré !

Dans le cadre de la onzième campagne GPE, une enquête est réalisée auprès des exploitants de Bourgogne Franche Comté partir du 13 mars sur le profil des salariés agricoles.

Focus sur : les jeunes, les seniors, les travailleurs handicapés, les travailleurs étrangers, les personnes non issues du milieu agricole, les personnes en insertion...

Cette enquête permettra d'appréhender leur présence dans les exploitations agricoles, les méthodes de recrutement, leur provenance, les difficultés rencontrées, l'aménagement des postes...

Merci par avance de nous accorder 5mn pour y répondre soit via un lien google form soit sur un fichier Word.

Les Journées des métiers de l'agriculture du 6 au 10 février 2023

L'agriculture française est un véritable vivier de postes et de formations, ces journées sont l'occasion de montrer la diversité des métiers agricoles ainsi que leur potentiel d'emploi. Le but étant de renforcer leur attractivité afin de répondre aux besoins en recrutement des établissements du secteur sur tout le territoire français.

Pôle emploi Bretagne est le chef de file de cet événement mobilisant 9 autres régions dont la Bourgogne-Franche-Comté. De nombreux évènements se sont tenus tout au long de cette semaine dans chaque département.

Ayez le réflexe groupement d'employeurs ! #emploipartagé

Vous qui recherchez un salarié à temps partiel, l'accès à un vivier de candidats ou encore la simplification de vos démarches administratives, n'hésitez pas à contacter le groupement d'employeurs de votre département.

Celui-ci vous permettra de bénéficier d'un accompagnement de qualité administratif et juridique, de mutualiser le coût d'un salarié, et de participer à la vie associative.

L'emploi partagé permet de pérenniser des emplois et des compétences sur les territoires ruraux en apportant une réponse aux besoins d'emploi, en participant à l'insertion professionnelle des salariés et en accompagnant les employeurs dans la définition de leurs besoins et la réalisation de leurs obligations.

Contactez-nous vite : nom + contact GED

Le renouvellement de la période d'essai

Un arrêt récent de la Cour de cassation du 25 janvier 2023 est l'occasion de tester vos connaissances sur le sujet. Répondez par VRAI ou FAUX aux questions suivantes :

Q1 : Je peux renouveler la période d'essai de mon salarié même si rien n'est précisé à ce sujet dans son contrat de travail.

R1 : FAUX. Pour pouvoir renouveler une période d'essai, deux conditions sont nécessaires : que le renouvellement soit prévu dans un accord de branche étendu (c'est le cas de la Convention collective production agricole et CUMA) et dans le contrat de travail du salarié. Si l'une de ces conditions n'est pas remplie, la période d'essai ne pourra pas être renouvelée.

Q2 : Il est possible de renouveler la période d'essai pour une durée plus courte que la durée initiale.

R2 : VRAI. La période d'essai peut être renouvelée pour une durée égale ou inférieure à la durée initiale sous réserve de respecter les durées maximales renouvellement compris.

Q4 : J'embauche un ouvrier agricole, la convention collective prévoit une période d'essai de 2 mois renouvelable une fois, je peux donc dans son contrat prévoir directement 4 mois d'essai.

R4 : FAUX. Il est interdit de prévoir dès l'embauche que l'essai sera renouvelé. La période initiale ne pourra pas dépasser 2 mois, sauf si elle est renouvelée avant son terme.

Formations

//Prestations proposées par le réseau FDSEA à destination des employeurs :

Dans le cadre du régime de prévoyance des salariés non-cadres, 1% des cotisations doivent être affectées à ce que l'on appelle le Haut Degré de Solidarité. Ce fonds est géré par les partenaires sociaux. Il doit servir à mettre en œuvre des mesures de formations ou de prévention des risques au profit des salariés du régime. Pour l'année 2023, les partenaires sociaux ont choisi de reconduire les formations suivantes :

Sauveteurs Secouristes au Travail (SST), utilisation sûre et rentable de la tronçonneuse, sensibilisation à la conduite de tracteurs et machines agricoles.

Deux nouvelles formations sont également proposées aux salariés : Conduite de tracteurs enjambeurs ainsi que gestes et postures en milieu agricole.

Un courrier a été envoyé aux entreprises et exploitations agricoles relevant du régime. Ce courrier contient un coupon réponses vous permettant d'inscrire vos salariés. N'hésitez-pas à en faire le relai auprès de vos salariés !

LE CHIFFRE

158 950

C'est le nombre d'établissements employeurs en Bourgognes Franche-Comté en 2021.

Dont 127614 établissements sont des entreprises de production agricole, les 31336 établissements sont répartis entre les entreprises de jardins – paysagistes, de travaux agricoles, de sylviculture et d'exploitation de bois et scieries fixes.

// CONTACTS

Vous souhaitez obtenir des précisions sur les articles ci-dessus ou des informations sur les prestations proposées par le réseau FDSEA (droit social, paies, formation, recrutement...), n'hésitez pas à contacter le service emploi de votre département :

21	Christine Dautin	sje@fdsea21.fr	03 80 68 67 68
58	Camille Fassier	emploi.fdsea58@fdsea58.fr	03 86 93 40 94
71	Cécile Parent	cparent@fdsea71.fr service.emploi@fdsea71.fr	03 85 29 56 50
89	Laëtitia Clerc	laetitia.clerc@fdsea89.fr fdsea.yonne@fdsea89.fr	03 86 49 48 10

EN DIRECT DE LA MSA

page 16

Réforme des retraites : une période de transition à passer.
Dominique Bossong : *« des avancées mais sur lesquelles il reste des incertitudes ».*

page 17

Future retraite : lire et comprendre mon relevé de carrière.
La demande de retraite en ligne : simple, rapide et sécurisée.
Qui est concerné par la réforme ?
Appli “mon compte retraite”.

page 18

Revalorisation des prestations au 1er janvier 2023.
La MSA informe et accompagne ses adhérents sur leurs droits.
Déclaration unique fiscale et sociale.

LA VIE DE L’INSTITUTION

// LE CA DE LA CCMSA PREND ACTE DU PLFRSS 2023

Projet de loi de financement rectificative de la Sécurité Sociale (PLFRSS) pour 2023

Le projet de loi de financement rectificative de la Sécurité Sociale pour 2023 portant réforme des retraites, présenté le 23 janvier 2023 en Conseil des ministres, *« traduit l’engagement du président de la République d’assurer la pérennité de notre système de retraite par répartition »*.
Le Conseil d’administration de la Caisse centrale de la MSA, réuni le 2 février 2023, a rendu son avis au regard de ce projet.

Le Conseil d’administration attire l’attention sur les éléments suivants :
✔ il relève que les nombreux renvois règlementaires rendent difficile l’évaluation des effets financiers pour le régime ;
✔ il se félicite toutefois de la reprise dans le projet de loi de ses propositions portant sur la prise en compte de certaines périodes validées dont l’assurance vieillesse du parent au foyer (AVPF), de l’accès favorisé à l’allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) par le relèvement du seuil du recours sur succession, de la simplification de la retraite anticipée au titre du handicap et du relèvement des minima de pension ;
✔ il se satisfait de l’assouplissement des conditions d’accès aux droits gratuits “retraite complémentaire obligatoire” (RCO) pour tous retraités non salariés agricoles (NSA) actuels comme futurs ;
✔ il se satisfait également de la création d’une assurance vieillesse des aidants.
Le Conseil d’administration regrette par ailleurs le relèvement de l’âge de départ et de l’accélération de la durée d’assurance.
Pour autant, le Conseil d’administration estime que d’autres mesures proposées n’ont été reprises que partiellement et que plusieurs correctifs doivent être apportés à certaines d’entre elles. Ainsi,
✔ S’agissant des droits familiaux, le Conseil d’administration alerte sur les conséquences défavorables de la réforme sur l’utilisation de leurs majorations de durée d’assurance acquises pour la maternité et l’éducation de leurs enfants.
✔ S’agissant des carrières des femmes, la MSA apportera une vigilance à leur bonne prise en compte, afin que celles-ci ne soient pas pénalisées par les effets de la réforme.
✔ S’agissant des départs anticipés pour raison de santé, la MSA sera vigilante aux conditions de mise en œuvre par voie de décret permettant de respecter les droits et particularités de ces personnes.
✔ Concernant le dispositif de carrière longue et compte tenu du décalage de l’âge légal de départ à la retraite, il conviendra de garantir qu’aucun assuré ne sera contraint de cotiser 44 annuités et non 43 du fait de sa situation.
✔ La prise en compte des périodes de stage, celle des périodes d’IJ maladie ou accident pour les exploitants, doivent être, au titre du progrès social, également considérées.
✔ La prise en compte des périodes dans le cadre des contrats d’apprentissage doit être assurée.
L’assouplissement du dispositif de retraite progressive, pourtant étendu à la fonction publique, ne reprend pas la demande de simplification des règles d’accès à la retraite progressive agricole et qui favoriserait son recours. Le Conseil d’administration relève que la retraite progressive des cadres dirigeants a également été éludée alors qu’ils sont impactés fortement par le recul de l’âge et l’accélération de l’augmentation de la durée d’assurance.



Concernant le relèvement des minima, le Conseil d’administration regrette que le relèvement du plafond des pensions ne concerne que la Pension majorée de référence (PMR) des retraités à compter du 1er septembre 2023.
Par ailleurs, le Smic agricole, inférieur au Smic, défavorise les retraités agricoles et contrevient à l’esprit d’équité et de justice sociale portée par le projet de loi.
De même, concernant l’index seniors, le Conseil d’administration regrette que le produit de la pénalité (en cas de non-publication de l’index) soit affecté à la Caisse nationale de l’assurance vieillesse (CNAV) et veillera à une mise en œuvre conforme à l’ambition qu’il prétend et doit porter.
Le Conseil d’administration alerte sur les modalités de mise en œuvre du dispositif de l’usure professionnelle.
Enfin, le Conseil d’administration alerte sur les délais trop courts de mise en œuvre de la réforme. ■

La MSA Bourgogne étoffe son réseau téléphonique pour mieux vous servir

Vous êtes :	
- Un particulier, salarié, retraité, ayant-droit, tiers destinataire de paiements, non adhérent MSA…	03 85 39 50 83
- Un chef d’exploitation ou d’entreprise agricole, cotisant de solidarité, employeur de main-d’œuvre, centre de gestion, cabinet comptable…	03 85 39 51 75
- Un professionnel de santé	03 85 39 50 85
Votre demande concerne le domaine :	
- Action Sanitaire et Sociale	03 80 63 22 73
- Recouvrement/Contentieux	03 86 47 37 70
- Santé Sécurité au Travail	03 80 63 22 02

ÉDITO



Ce début d’année est loin d’être serein. Entre un contexte économique toujours marqué par l’inflation et des mouvements sociaux autour d’une réforme des retraites très controversée, le quotidien des Français est plus que jamais impacté. Bien entendu, le monde agricole n’échappe pas à ces bouleversements et la MSA, consciente des difficultés des populations qu’elle accompagne et protège, reste vigilante.
Nous venons de répartir l’enveloppe de prises en charge partielles des cotisations dans le cadre de la crise ukrainienne. Les demandes étaient supérieures au montant de l’enveloppe qui nous était attribuée. L’année 2022 a été particulièrement riche en prises en charge entre le gel, la production porcine, les montants agriculteurs en difficulté… Au total, ce sont près de 15 millions qui ont été alloués à ces prises en charge.
En marge de la réforme des retraites dont nous avons tenté d’expliquer les grandes lignes dans les pages centrales de ce dossier, la loi sur le calcul de la retraite des non-salariés agricoles sur les 25 meilleures années a été votée. Cette loi prévoit qu’à compter du 1er janvier 2026, le montant de la pension de base des non-salariés des professions agricoles sera déterminé en fonction des 25 années civiles d’assurance les plus avantageuses. Elle prévoit également, la remise au parlement par le gouvernement, dans un délai de trois mois à compter de la promulgation de la loi (soit fin mai), d’un rapport précisant les modalités de mise en œuvre de cette mesure. Pour autant, le contenu précis de cette loi n’est pas encore connu, nous ne savons pas, par exemple, si la courbe d’attribution des points sera modifiée, même si nous pouvons penser qu’il n’y aura pas de rétroactivité. Nous ferons le maximum pour être prêts le plus tôt possible.
Nous venons de prendre connaissance des dates officielles des prochaines élections MSA. Si d’ordinaire, elles ont lieu en janvier/février, le calendrier 2025 a fixé les dates en mai, les élections des Chambres d’agriculture étant prévues en début d’année :
- dates de la période de vote : du lundi 5 au vendredi 16 mai 2025,
- date du dépouillement du scrutin : jeudi 22 mai 2025.
Mais j’aurai l’occasion d’y revenir dans les mois qui viennent. En effet, l’année 2024 sera en partie consacrée à l’organisation de ces élections et à la recherche des candidats de demain…
En attendant, je retrouverai nos délégués à Beaune, le 28 avril prochain, pour notre assemblée générale dont le thème central sera le mal-être agricole. À cette occasion, j’aurai le plaisir d’accueillir le Coordinateur national du plan interministériel “Prévention du mal-être et accompagnement des populations agricoles en difficulté”.

■ **Dominique Bossong**

Dossier réalisé en collaboration avec la MSA Bourgogne

santé famille retraite services
L’essentiel & plus encore

// RÉFORME DES RETRAITES

Une période de transition à passer

La réforme des retraites venant tout juste d'être adoptée, ses décrets d'application ne sont pas encore connus des services des régimes de retraite. Jusqu'à l'été 2023, les futurs retraités vont donc connaître une période de transition durant laquelle la MSA ne sera pas encore en mesure de leur apporter toutes les réponses.

La mise en place de la nouvelle réforme des retraites a des conséquences pratiques et immédiates pour la MSA. Avec une application prévue au 1er septembre 2023 et une adoption toute récente de la loi, le service retraite de la MSA devra disposer de tous les décrets d'application pour pouvoir traiter les dossiers. Par conséquent, pour les personnes sur le point de partir en retraite et concernées par la réforme, la mise en place de cette dernière impactera immanquablement l'avancée de leurs dossiers. *« D'ici l'été, les dossiers ne seront pas gérés comme d'habitude. Nous procéderons à une adaptation de notre organisation pour cibler en priorité les dossiers qui dépendent de la réforme, en particulier ceux qui devaient partir cette année »*, expliquent Agnès Delorme, responsable service retraite et Rodrigue Lopez, sous-directeur en charge de la protection sociale à la MSA Bourgogne.

Service en ligne momentanément suspendu

D'ici l'automne 2023, tous les services retraite vont connaître une période de mutation qui, faute d'éléments législatifs suffisants pour l'heure, obligera à différer certaines réponses. *« Notre service en ligne sera suspendu tant que les décrets définitifs ne seront pas connus. Une mise à jour est annoncée pour le 7 juin. C'est seulement à partir de cette date que l'on pourra estimer à nouveau les montants des retraites, les dates de départ… Cela risque d'être déstabilisant pour les adhérents »*, convient Agnès Delorme.
Ce sont les personnes nées à partir du 1er septembre 1961 qui vont être les premières concernées par la réforme. *« L'impact est important aussi pour ceux qui souhaitent bénéficier d'un départ anticipé pour carrière longue. Nous serons obligés de suspendre l'instruction de leurs dossiers dans l'attente des nouvelles modalités »*, confient les deux représentants de la MSA. La même incertitude existe pour les femmes avec la prise en compte des enfants. Les services ne connaissent pas non plus les modalités de calcul de la majoration des petites retraites à 1.200 €…

Dans l'attente des décrets

« Pour tous ceux qui ne partent pas en retraite tout de suite, j'ai envie de leur dire qu'il est urgent d'attendre ! », rassure Rodrigue Lopez. Ce n'est en effet pas la peine de solliciter la MSA en ce moment puisqu'il manque encore les textes d'application de la loi. *« La réforme des retraites n'est pas non plus une révolution pour nos services »*, tempère à son tour Agnès Delorme. De fait, *« ce n'est pas le système de retraite qui change mais seulement les paramètres de calcul (âge légal, durée de cotisation). Nous aurons juste à transposer les nouveaux paramètres décidés par la loi. Nos services sauront faire »*, assure Rodrigue Lopez.



Stratégies individuelles impactées

Au-delà de l'impact lié à la période de mise en place de la loi, la réforme des retraites aura des conséquences sur la vie des assurés. *« C'est un projet qui permet avant tout de maîtriser l'équilibre financier du régime des retraites »*, rappellent les deux représentants de la MSA. Le principal levier en est l'allongement de la durée de travail avec notamment un âge légal de départ repoussé de 62 à 64 ans. Dans les faits, ce report de l'âge de départ va s'appliquer progressivement dans le temps. Les premiers futurs retraités ne devront pas travailler jusqu'à 64 ans, mais à terme, ce sera bien le cas pour tout le monde. *« La réforme va impacter les calculs individuels de chacun »*, confirme Rodrigue Lopez. *« Un certain nombre de personnes qui partaient à la retraite après 62 ans bénéficiaient en fait d'une surcote car ils avaient cotisé plus longtemps que la durée légale »*, indique Agnès Delorme. *« Avec la réforme qui allonge la durée de cotisation, ces assurés qui comptaient sur une surcote perdront ce bonus »*, explique Rodrigue Lopez. Cela pourrait faire évoluer les stratégies individuelles des assurés, projettent les deux intervenants qui s'attendent à davantage de départs avec décote. Une année de cotisations en moins équivaut à -1 % de retraite, informent-ils.

D'ici l'automne, tout sera prêt

Tout dépend aussi des situations individuelles de chacun, chaque cas étant particulier. Parmi les paramètres qui influeront, les experts de la MSA citent à nouveau les carrières longues et même très longues, le cas des mères de familles, mais aussi l'impact de l'accompagnement des seniors au travail, le cas des personnes invalides ou encore l'allocation d'adulte handicapé… Autant de nouvelles données que les opérateurs du service retraite de la MSA Bourgogne vont intégrer dans les prochaines semaines au gré de la publication des décrets d'application. D'ici l'automne, tout sera prêt pour éclairer les futurs retraités à la lumière de la réforme des retraites. ■

« Des avancées mais sur lesquelles il reste des incertitudes »

Pour Dominique Bossong, président de la MSA Bourgogne, le volet agricole de l'actuelle réforme des retraites est plutôt porteur d'avancées positives pour la profession. Mais de nombreuses interrogations demeurent sur les modalités de mise en œuvre.

Tout d'abord, quel est votre point de vue général sur la réforme des retraites en cours ?
Dominique Bossong : il faut bien reconnaître qu'avoir un avis tranché sur cette réforme est difficile, tant le sujet est complexe ! On part d'un système très hétérogène et la réforme peut contribuer à diminuer les différences entre tous les régimes. Cela me semble une bonne chose, en particulier pour préserver la paix sociale. Les débats autour de cette réforme sont compliqués, mais il faut garder en mémoire que l'État a déjà fait beaucoup face à la crise du Covid ou l'inflation. Enfin, on est bien obligé de prendre en compte l'allongement de la durée de vie, et donc des durées de retraite. On peut néanmoins regretter le relatif manque de dialogue qui aura marqué la préparation de cette réforme et puis on doit aussi constater qu'il persiste un certain flou et des incertitudes sur sa déclinaison opérationnelle.

Dans cet ensemble, est-ce que, pour vous, des perspectives intéressantes émergent pour les retraites agricoles ?
D. B. : sur les retraites agricoles, on demeure attentif sur la manière dont la pénibilité sera prise en compte. On a encore des marges de progression. Certaines retraites se basent sur les six derniers mois d'activité alors que pour les agriculteurs, on prenait en compte le cumul de toutes les années de cotisations. De fait, sur ce plan aussi, les agriculteurs et le reste de la société n'étaient pas sur un pied d'égalité. Le fait qu'on parvienne à obtenir un calcul de la retraite basé sur les 25 meilleures années représente déjà un pas en avant. On aura mécaniquement un effet de hausse des pensions.

La prise en compte des 25 meilleures années dans le calcul de la retraite était attendue depuis longtemps ?
D. B. : obtenir ce calcul sur les 25 meilleures années résulte d'un travail de longue haleine mené conjointement par la FNSEA et la MSA, mais jusqu'à présent, on nous avait toujours opposé un refus. Finalement, ce point a été adopté assez largement au niveau du parlement. Le problème est que, pour l'instant, si le principe est acté, on ne sait pas encore de quelle manière il va être décliné. On voit bien que le législateur conserve une certaine prudence quant à la mise en place de ce nouveau système. Il ne faut pas faire des annonces comme celles qu'on a connues récemment sur la réforme des retraites agricoles, et qui ont donné lieu à des incompréhensions de pensionnés sur le terrain. Le changement ne peut se faire sur un claquement de doigt, y compris pour la MSA, en charge de payer les retraites. Si les règles de calcul sont modifiées, il faudra un peu de temps pour que nos systèmes informatiques soient mis à jour, afin que les droits à retraites des bénéficiaires prennent bien en compte tous les critères. La prudence doit être partagée entre la MSA, organisme qui doit porter cette réforme, et le pouvoir politique qui ne veut pas *« mettre la charrue avant les bœufs »*...

Plusieurs options sont-elles mises sur la table ?
D. B. : une étude va être réalisée pour voir ce qu'il est possible de faire. Elle devrait être rendue mi-mai. À l'heure actuelle, de nombreux scénarios sont envisagés : il sera peut-être difficile de mettre tous les nouveaux pensionnés sur la base d'un calcul sur les 25 meilleures années dès le 1er janvier 2026, comme prévu au départ. Une progressivité pourrait être mise en place, avec les 37 meilleures années en 2026, puis les 34 meilleures années en 2027, pour atteindre les 25 meilleures années en 2030. Tout cela reste pour l'instant hypothétique. On ne sait pas non plus si on va aller vers de la rétroactivité dans l'application de la réforme, ou non. Est-ce que seuls les nouveaux pensionnés seront concernés, ou bien le système s'appliquera-t-il aussi à celles et ceux qui étaient dans les conditions d'avoir une pension pleine et entière, qui pourront alors bénéficier d'un nouveau calcul ? On ne le sait pas, mais cela imposerait aussi à la MSA de revoir ses modes de travail. Nous devons attendre les conclusions du rapport gouvernemental...

L'évolution aura-t-elle un impact sur les cotisations ?
D. B. : la réforme fait que l'on va aller sur un système plus généreux mais la question est de savoir comment on va le soutenir. Le sujet du niveau des cotisations est lié à celui de la possible dégressivité que je viens d'évoquer. Dire qu'on bascule d'abord aux 30 meilleures années, plutôt qu'aux 25 tout de suite, c'est se donner un peu de "mou" financièrement, mais c'est aussi être moins généreux... Il faudra donc arbitrer. ■

CÔTÉ PRATIQUE

// FUTURE RETRAITE

Lire et comprendre le relevé de carrière

Récapitulatif de la carrière professionnelle, le relevé de carrière permet d'avoir une vision globale des droits acquis pour la future retraite.

Dès le premier emploi, toutes les activités, même occasionnelles, sont reportées. Ces éléments détermineront le montant de la retraite. Il est donc important de vérifier le contenu du relevé de carrière et si des anomalies ou des oublis sont constatés, d'en demander la mise à jour auprès de la MSA ou des autres organismes de retraite concernés par les modifications.

Pour visualiser la carrière tous régimes de retraite de base et complémentaire, le relevé de carrière, appelé également relevé de situation individuelle (RIS) est envoyé automatiquement par courrier tous les 5 ans, à partir de 35 ans. À partir de 55 ans, dans le cadre du droit à l'information retraite, ce courrier est accompagné d'une estimation de la future retraite.

Le RIS peut être également consultable et téléchargeable en ligne, et ce quel que soit l'âge du demandeur, via Mon espace privé MSA, depuis info-retraite.fr et le service en ligne "Ma carrière", en se connectant avec FranceConnect et ses identifiants MSA.

Le RIS recense l'ensemble :

• des périodes d'activité (agricoles ou non) ;

• des revenus d'activité soumis à cotisations retraite ;

• des trimestres validés (régime agricole et autres régimes de retraite de base) ;

• des périodes d'arrêt de travail assimilées à des périodes d'assurance (maladie, maternité, invalidité, chômage...) prises en compte sous certaines conditions ;

• des trimestres équivalents (périodes accomplies en qualité de membre de la famille...) pris en compte sous certaines conditions ;

• des points retenus au titre de la RCO (Retraite Complémentaire Obligatoire) ainsi que la valeur du point. Le nombre de points sera multiplié par la valeur du point pour déterminer le montant annuel de la retraite.

Il indique également le nombre de trimestres :

• requis selon la génération du demandeur, pour bénéficier d'une retraite à taux plein,

• acquis,

• restant à obtenir.

La retraite est versée à taux plein si la carrière est entière, en deçà, le montant de la retraite sera minoré, au-delà le montant sera majoré. ■

À savoir

Pour valider un trimestre, il faut avoir perçu un certain revenu. Aussi, en cas de salaires insuffisants, certains trimestres peuvent apparaître à zéro sur le RIS.

Seuls quatre trimestres maximum sont comptabilisés par année civile, au titre de la retraite y compris en cas de cotisations auprès de plusieurs régimes au cours d'une même année.

// LA DEMANDE DE RETRAITE EN LIGNE

Simple, pratique et sécurisée

La retraite n'est pas versée automatiquement : il faut en faire la demande 4 à 6 mois avant la date de départ souhaitée.

Le service de demande de retraite en ligne de la MSA Bourgogne facilite ces démarches. En effet, lorsque la demande est faite en ligne, via Mon espace Privé MSA, elle est ensuite transmise à l'ensemble des régimes de retraite de base et complémentaire sélectionnés par le demandeur : plus besoin d'envoyer un formulaire et des pièces jointes à chaque régime concerné. De plus, le formulaire de demande est déjà personnalisé et pré-rempli de certaines informations.

De la saisie des informations personnelles au dépôt des justificatifs, jusqu'au suivi de la demande de retraite auprès des régimes, tout se fait par Internet via info-retraite.fr, par un accès sécurisé avec FranceConnect et l'utilisation des identifiants MSA.

Parce que demander sa retraite est une démarche importante, tout est prévu pour permettre à chacun de la réaliser dans les meilleures conditions :

• Avant de commencer, des conseils pratiques sont proposés.

• Lors de la saisie des informations, il est possible de revenir, à tout moment, à l'étape précédente, voire d'enregistrer la demande pour y revenir plus tard. Elle est conservée 90 jours.

• Avant de transmettre la demande aux régimes concernés, il est possible de vérifier et modifier, si nécessaire, les informations



renseignées grâce au récapitulatif disponible.

• Dès l'envoi, une notification par mail informant que la demande a bien été transmise à l'ensemble des régimes est transmise en retour.

Ce sont les gestionnaires retraite de chaque régime auprès desquels la demande de retraite a été faite, qui traitent le dossier et contactent le demandeur pour obtenir des précisions, si besoin. ■

À savoir

Pour l'adhérent MSA né à compter de 1953 qui a été également salarié du privé, artisan ou commerçant, le dernier régime auquel il a cotisé deviendra son interlocuteur unique pour traiter sa demande, calculer et verser sa retraite au titre de ces activités.

Qui est concerné par la réforme ?

Trimestres cotisés, âge légal de départ, taux plein... autant de paramètres qui sont aujourd'hui, au centre des discussions. Afin de préserver notre système de retraite par répartition, le gouvernement a décidé d'en modifier les règles de fonctionnement, via une réforme. Mais qui est concerné... ?

Les mesures principales de cette réforme :

- Le recul de l'âge légal de départ à 64 ans (au lieu de 62 ans aujourd'hui). Un recul qui interviendra progressivement à compter du 1er septembre 2023, à raison de 3 mois par année de naissance. Il sera ainsi fixé à 63 ans et 3 mois en 2027, pour atteindre 64 ans en 2030.
- La hausse accélérée de la durée de cotisation jusqu'à 43 ans pour bénéficier du taux plein. Elle sera effective en 2027 au rythme d'un trimestre supplémentaire par année.

Qui pourrait partir avant l'âge légal ? (sous conditions)

Les carrières "très longues" : ceux qui ont commencé leur carrière avant 16 ou 18 ans.

Les carrières "longues" : ceux qui ont commencé leur carrière avant 20 ans, entre 20 et 21 ans.

Les personnes qui ont des problèmes de santé : invalidité, handicap, incapacité permanente, pénibilité…

Le site https://suisjeconcerne.info-retraite.fr/ permet, en saisissant son activité professionnelle, ses année et mois de naissance, de vérifier si on est concerné par la réforme. ■

Ma situation avec la réforme en un coup d'œil

Date de naissance	Âge légal de départ à la retraite après la réforme	Nombre de trimestres nécessaires pour une pension à taux plein		Trimestres supplémentaires
		Avant réforme	Après réforme	
Entre le 1er janvier et le 31 août 1961	62 ans	168	168	0
Entre le 1er septembre et le 31 décembre 1961	62 ans + 3 mois	168	169 (42 ans et 3 mois)	1
1962	62 ans + 6 mois	168	169 (42 ans et 3 mois)	1
1963	62 ans + 9 mois	168	170 (42 ans et 6 mois)	2
1964	63 ans	169	171 (42 ans et 9 mois)	2
1965	63 ans + 3 mois	169	172 (43 ans)	3
1966	63 ans + 6 mois	169	172 (43 ans)	3
1967	63 ans + 9 mois	170	172 (43 ans)	2
1968	64 ans	170	172 (43 ans)	2
1969	64 ans	170	172 (43 ans)	2
1970	64 ans	171	172 (43 ans)	1
1971	64 ans	171	172 (43 ans)	1
1972	64 ans	171	172 (43 ans)	1
1973 et après	64 ans	172 (43 ans)	172 (43 ans)	1

Source : dossier de presse du Gouvernement

L'appli "Mon compte retraite"

L'application "Mon compte retraite" permet d'accéder aux informations et simulations de retraite via info-retraite.fr depuis un mobile.

1. Télécharger gratuitement sur App Store, Play Store ou en flashant le QR Code.
2. Se connecter avec FranceConnect et ses identifiants MSA.

Avec leur mobile,

les actifs peuvent :

• visualiser leur carrière et leurs droits enregistrés depuis le début de leur parcours professionnel ;

• télécharger leur relevé de carrière ;

• simuler le montant de leur retraite et leur âge de départ ;

• accéder aux coordonnées de leurs régimes de retraite ;

• accéder au suivi de leurs demandes de retraite droit propre et de réversion.

les retraités peuvent :

• consulter et télécharger l'ensemble de leurs paiements et attestations fiscales pour tous leurs régimes de retraite.



Revalorisation des prestations au 1er janvier 2023

Les prestations retraite, familiales et sociales, versées par la MSA ont été revalorisées au 1er janvier 2023. Les adhérents ont reçu ces nouveaux montants dès les premiers versements en février.

Prestations retraite

Montant minimum de 85 % du Smic
Le montant des pensions de retraite est fixé à 85 % du Smic net agricole pour les anciens chefs d'exploitation ayant une carrière complète, soit un montant de 1.138,63 € brut par mois.
Montant minimum de la retraite de base pour les chefs d'exploitation et les collaborateurs
Pour les chefs d'exploitation et les collaborateurs, le montant minimum de la retraite de base est fixé à 8.970,86 € brut par année, soit 747,57 € brut par mois.
Retraite forfaitaire
Le montant de la retraite forfaitaire est désormais fixé à 3.628,98 € brut par an, soit 302,41 € brut par mois.
Retraite proportionnelle
La valeur du point de retraite proportionnelle est désormais fixée à 4,264 € brut l'année, soit la somme de 0,3554 € brut par mois.
Retraite complémentaire
La valeur du point de retraite complémentaire est désormais fixée à 0,3614 € brut l'année.



Prestations familiales et sociales

La Prime d'activité
- Une personne seule sans enfant peut désormais percevoir jusqu'à 586,23 € (879,35 € avec un enfant, 1.055,22 € avec deux enfants, puis 234,49 € de plus par enfant supplémentaire).
- Un couple sans enfant (marié ou non) peut recevoir jusqu'à 879,32 € (1.055,22 € pour les couples avec un enfant, 1.231,09 € pour les couples avec deux enfants, puis 234,49 € de plus par enfant supplémentaire).

Allocation aux adultes handicapés (AAH)
Le montant maximal de l'AAH s'élève désormais à 956,65 €. Elle est versée aux personnes en situation de handicap à partir de 20 ans (16 ans sous certaines conditions) et dont le taux d'incapacité est d'au moins 50 %.
Revenu de solidarité active (RSA)
Le montant forfaitaire mensuel du RSA pour un allocataire sans enfant est désormais de 598,54 € et de 897,81 € pour un couple sans enfant.
La prime à la naissance et la prime à l'adoption
Le montant de la prime à la naissance est désormais de 1.003,95 €. La prime à l'adoption s'élève à 2.007,91 €. Versées dans le cadre de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), ces primes permettent de faire face aux premières dépenses liées à l'arrivée d'un enfant. ■

Déclaration unique fiscale et sociale

Depuis le 1er janvier 2023, les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole, les cotisants de solidarité, ne réalisent plus la déclaration des revenus professionnels (DRP) auprès de la MSA. Ils renseignent désormais une déclaration unique fiscale et sociale, servant à la fois pour le calcul des impôts sur le revenu et du montant des cotisations et contributions sociales.

Les professionnels doivent remplir leur déclaration fiscale habituelle sur le site impots.gouv.fr, qui comprend une nouvelle rubrique "social" à renseigner. La déclaration doit être réalisée selon le calendrier défini par l'administration fiscale.
La MSA recevra ensuite de l'administration fiscale l'ensemble des données nécessaires au calcul des cotisations et contributions sociales qui seront renseignées. La MSA reste compétente pour l'appel de cotisations et pour le paiement. Ce changement majeur s'inscrit dans la démarche "dites-le nous une fois" du gouvernement. ■

// EN BREF

Pension alimentaire

Depuis le 01.01.2023, la MSA est systématiquement l'intermédiaire entre les parents séparés dans la gestion des pensions alimentaires fixées pour leurs enfants. Tous les titres exécutoires délivrés à compter de cette date sont concernés sauf refus conjoint des parents ou du juge. Plus d'infos sur : bourgogne.msa.fr > Particulier > Famille, logement.

Guichet unique des entreprises

Depuis le 01.01.2023, le guichet unique de formalités des entreprises remplace le centre de formalités des entreprises (CFE). La MSA sera destinataire des déclarations de création, de modification, de cessation d'activité auprès de ce guichet et procédera à leur validation. Plus d'infos sur : formalites.entreprises.gouv.fr.

Prolongation du dispositif Travailleurs occasionnels/Demandeurs d'emploi (TO/DE)

Au regard des conséquences économiques exceptionnelles liées aux différentes crises sanitaires, climatiques et géopolitiques qui ont marqué le secteur agricole français ces deux dernières années, et dans le but de soutenir la compétitivité des entreprises de la production agricole, le dispositif d'exonération TO/DE est prolongé, de manière transitoire, du 01.01.2023 au 31.12.2025. Le dispositif prendra fin au 01.01.2026 au profit de l'application de la réduction générale dégressive, dite RDF.

Nouveau service en ligne "RIB caisse"

Disponible depuis le 15.03.2023, ce nouveau service en ligne accessible dans "Mon espace privé" permet aux adhérents d'accéder de manière sécurisée au RIB de la caisse. Ils peuvent l'afficher, le télécharger et un mode d'emploi est proposé pour effectuer son virement.

Prendre rendez-vous via Mon espace privé MSA

L'utilisateur a la possibilité de demander un rendez-vous via "Demander un rendez-vous". Il a le choix entre le rendez-vous par téléphone ou en agence. Il laisse ses coordonnées téléphoniques afin d'être recontacté par un agent MSA pour convenir de la date et de l'heure du rendez-vous. Plus d'infos sur : bourgogne.msa.fr rubrique Votre MSA > Nous contacter.

// PERTE D'EMPLOI OU DE REVENUS, ACTIVITÉ RÉDUITE

La MSA informe et accompagne ses adhérents sur leurs droits

Revenu de solidarité active, prime d'activité, complémentaire santé solidaire… Les personnes ayant perdu leur emploi ou connaissant une baisse de leurs revenus peuvent bénéficier d'aides sociales.

Le revenu de solidarité active

Le RSA garantit un minimum de ressources en cas de baisse, d'absence ou de faibles revenus. Son montant est calculé en fonction de la composition du foyer et des revenus des bénéficiaires. Il permet également de bénéficier d'un accompagnement personnalisé par un référent unique.

La prime d'activité

Complément de revenus, la prime d'activité s'adresse à tous les actifs assurés au régime agricole et leur permet de compléter leurs revenus lorsque ces derniers ne dépassent pas un certain plafond. Elle est versée chaque mois et son montant est calculé en fonction des revenus du bénéficiaire.

La complémentaire santé solidaire

La MSA propose à ses adhérents une protection renforcée pour préserver leur santé et celle de leurs proches : la complémentaire santé solidaire. Elle peut être gratuite ou payante selon la situation et les ressources des personnes d'un même foyer. Grâce à cette aide, il n'est plus nécessaire d'avancer les frais de santé.

Depuis le 1er janvier 2022, les allocataires du RSA et les membres de leur foyer bénéficient automatiquement de la Complémentaire santé solidaire et ce, sans participation financière. Le renouvellement se fait automatiquement chaque année.
Pour réaliser une simulation de sa situation, prendre connaissance des droits et prestations auxquels on peut prétendre et faire ses démarches en ligne, rendez-vous sur mesdroitssociaux.gouv.fr. Pour se renseigner ou bénéficier d'une de ces aides, les adhérents peuvent également contacter la MSA ou se connecter sur le site bourgogne.msa.fr via "Mon espace privé". ■

Caisse Régionale MSA de Bourgogne
14, rue Félix Trutat
21046 Dijon cedex

bourgogne.msa.fr

particulier : 03.85.39.50.83
employeur : 03.85.39.51.75
professionnel de santé : 03.85.39.50.85

// TAILLE DE LA VIGNE

89

Une étape essentielle et déterminante

Avec le changement climatique et ses aléas de plus en plus fréquents et impactants, l'étape de la taille de la vigne est plus que jamais essentielle et déterminante dans la culture de la plante. Explications.

Le monde de l'agriculture et de la viticulture subit chaque année de plus en plus les effets du changement climatique : hausse des températures, sécheresses, épisodes de gel intense, grêle destructrice… Alors, les professionnels n'ont d'autre choix que d'adapter leurs pratiques.

La taille qui a toujours été une étape essentielle dans la culture de la vigne, est devenue, plus que jamais, déterminante pour le développement et la résistance de la plante aux aléas climatiques. « *Avec le changement climatique, la vigne débourre beaucoup plus tôt* », assure Jean-Baptiste Thibaut, viticulteur à Quenne.

À cela les pratiques de taille évoluent afin de ralentir ce phénomène. « *Avant, on avait tendance à tailler relativement tôt, en novembre-décembre. Désormais, les tailles tardives sont souvent privilégiées face au débourrement qui est de plus en plus précoce et rend la vigne sensible au gel* ».

Pour la petite leçon d'histoire, il faut savoir qu'il y a un siècle, les viticulteurs commençaient à tailler après la Saint-Vincent, soit début février, jusqu'à début avril. « *Puis, il y a une quinzaine d'années, lorsque les risques de gelées étaient moindres, les viticulteurs ont fait le choix de commencer à tailler plus tôt (novembre/décembre). Et cela se terminait en mars* ».

Cependant, les accidents climatiques des dernières années, surtout les gelées d'avril 2021, on fait changer les pratiques des vignerons. « *On est revenus à une taille plus tardive. Aussi, on a tendance à tailler les parcelles les plus sensibles, comme celles en bas de vallée, à la fin, à partir du 15 mars. Cela permet d'accroître au maximum leur résistance au phénomène de gel* », explique Jean-Baptiste Thibaut.



En réaction aux aléas climatiques de plus en plus réguliers, les viticulteurs ont tendance à tailler leurs vignes plus tard, jusqu'à début avril, pour que la plante gagne en résistance.

Différents types de taille

Pour ce dernier, le respect des dates de taille est important. « *Si on taille trop tôt, la vigne à tendance à débourrer. Mais si on attend trop longtemps, et que la végétation a déjà commencé à pousser, le pied gagne en vigueur, ce qui l'affaiblit. Il faut donc trouver un juste milieu entre tout cela. C'est un peu un numéro d'équilibriste* », sourit-il. « *C'est pour cela que je fais plusieurs types de taille, pour ne pas mettre tous mes œufs dans le même panier* ».

Dans le Chablisien et l'Auxerrois, il y a deux grands types de taille : la taille dite « Chablis », aussi appelée Guyot double, et la taille Guyot simple. « *Le principe est simple. Dans le premier cas, on laisse deux coursons et deux baguettes, dans le second cas on ne laisse qu'un courson et qu'une baguette. Là, l'idée, est de ne pas éplucher tout de suite, ce qui fait qu'il y a plein de bourgeons sur la baguette, ce qui ralentit le développement de la vigne (car cela lui demande plus d'énergie)* ».



L'épluchage se fait désormais plus tard que la taille, pour ralentir le développement de la vigne.

L'épluchage n'intervient ensuite qu'en avril. « *Il faut savoir qu'en Guyot simple, on peut aussi laisser dans un premier temps deux baguettes. On en coupera ensuite une un peu plus tard, une fois les risques de gel passés, ce qui permet, là encore, de ralentir le débourrement de la vigne. Et s'il gèle, cela laisse un potentiel de taille plus important* », conclut Jean-Baptiste Thibaut.

Christopher Levé

J'ai testé pour vous la taille de la vigne

La taille de la vigne est certainement la tâche la plus technique de l'année, dans la culture de la plante. Alors, pour mieux comprendre la technicité, je me suis rendu dans les vignes de Jean-Baptiste Thibaut, muni d'un sécateur, et je me suis mis le temps d'un instant dans la peau d'un ouvrier viticole. Bien sûr, sous l'œil avisé du professionnel m'expliquant comment procéder. Une expérience partagée en vidéo, à découvrir sur notre site internet, agribourgogne.fr.

VOUS ÊTES TOUJOURS LÀ POUR VOS VIGNES



NOUS SERONS TOUJOURS LÀ POUR VOUS.

NOS EXPERTS SONT À VOS CÔTÉS POUR VOUS AIDER À DÉVELOPPER VOTRE ACTIVITÉ.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

CHAMPAGNE BOURGOGNE

03/2023 - Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Identifiant unique CITEO : FR234345_03JPGG. Crédit photo : Getty images.



Nouveau 200 Vario V/F/P : Mûr pour demain.
Premier tracteur spécialisé à disposer d'une transmission Vario, le nouveau 200 VFP révolutionne aujourd'hui l'interface utilisateur en intégrant l'univers de cabine FendtONE. L'arrivée d'un tableau de bord digital et d'un terminal vous assurera une rentabilité sans égale sur le marché.

VALAGRI

21 Brazey-en-Plaine 03 80 32 00 60

71 Ciel 03 85 91 05 80

AGCO Your Agriculture Company
Fendt is a global brand of AGCO. fendt.com

Plus d'information sur fendt.com

// ALÉAS CLIMATIQUES

L'éolienne, un outil pour lutter contre le gel

Non, les éoliennes ne servent pas qu'à produire de l'énergie renouvelable. Ces dispositifs peuvent vous aider à combattre le gel radiatif. Explications de Thomas Canonier, du Vinipôle de Mâcon-Davayé.

L'utilisation d'éoliennes dans la lutte contre le gel ne date pas d'hier. Il existe deux types de gels dont l'advectif, comme celui que nous avons connu en 2021. Il arrive très tard et est marqué par du vent. L'éolienne dans ce cas est impuissante. Il y a aussi le gel radiatif, printanier, qui touche la Bourgogne depuis un certain nombre d'années, dû au refroidissement de l'air par le sol. Il en résulte un phénomène de radiation et donc des pertes calorifiques. Ce gel frappe en période d'anticyclone, de stabilité, sans vent, avec une stratification des masses d'air. L'air froid, plus dense, se niche en bas des coteaux. Plus on remonte en altitude, plus les températures remontent.

On peut ainsi avoir plusieurs degrés d'écart, à l'échelle d'une parcelle qui est en pente, entre le haut et le bas du coteau. Le principe de l'éolienne, qui est utilisé depuis longtemps dans cet objectif, est de mettre en convection ces masses d'air et d'apporter la masse d'air qui se trouve en hauteur pour l'envoyer vers le bas, là où se concentrent les masses froides et ainsi les chasser. *« Ces systèmes sont utilisés depuis longtemps en Champagne, dans le Val de Loire et à Chablis »* explique Thomas Canonier, conseiller au Vinipôle.

Fixes ou mobiles

La Saône-et-Loire étant de plus en plus souvent victime du gel avec les hivers doux et le débourrement précoce, les viticulteurs sont en demande et investissent dans des tours antigel qui reposent toutes sur le même principe. Certaines sont fixes, sur des mâts de 12 mètres, et disposent de deux, quatre ou cinq pales. Plus on augmente le nombre de pales, plus on crée un mouvement laminaire et plus le bruit généré par l'éolienne est faible, mais c'est aussi plus cher. Les éoliennes fixes sont équipées d'une tête qui tourne sur elle-même et que l'on peut orienter pour créer une turbulence. Il existe également des éoliennes mobiles, qui sont les plus utilisées dans nos secteurs. Elles sont attelées à des remorques ou des tracteurs. Sur ces dispositifs, le bras se lève et monte à 8 mètres. Ils sont équipés de trois ou quatre pales et tournent à l'essence, au gazole, éventuellement au gaz naturel, car il y a de plus en plus de vols de carburant. Il est possible de les coupler à une production de chaleur. Certains viticulteurs font des feux au pied des tours, il existe des systèmes de canon d'air chaud ou d'autres types de dispositifs placés sous l'éolienne pour créer une masse d'air encore plus chaud. Autre possibilité : l'éolienne peut produire elle-même de la chaleur avec du gaz naturel et donc envoyer directement de l'air un peu plus chaud. Ce sont des systèmes que l'on rencontre notamment à Chablis. Plus on chauffe, plus l'éolienne est efficace en l'absence de vent.

Les éoliennes antigel protègent les vignes sur 4 ha chacune, jusqu'à -4 °C et le démarrage doit se faire en températures positives. Certaines éoliennes, connectées à une sonde, alertent le viticulteur dès que la température baisse à 1 °C. Dans ce cas, on étudie le vent et la couverture nuageuse pour décider d'allumer ou non, sa tour. S'il est essentiel de bien placer sa, ou ses tour(s) sur l'exploitation, établir la topographie d'un secteur donné permet d'harmoniser le placement des éoliennes de viticulteurs voisins, équipés d'éoliennes, afin de s'assurer que les tours installées dans chaque domaine œuvrent dans le même sens plutôt que de repousser des flux en sens contraires, ce qui aurait pour effet de réduire, voire d'annuler l'efficacité de la lutte contre le gel.

Créer des collectifs

« L'un des axes de développement que nous souhaiterions mettre en place au Vinipôle, serait de créer des collectifs qui permettent de coupler le fonctionnement d'une éolienne. Dans un gel radiatif classique, ce couplage permettrait de créer des flux d'air plus importants et de couvrir des zones plus larges. Nous sommes en phase de test » conclut Thomas Canonier. Il existe des subventions pour investir dans un tel dispositif, bien que le prix des éoliennes ait augmenté ces dernières années. La meilleure solution reste la démarche collective, pour le montage financier, mais aussi pour l'organisation, qui évite de faire porter toutes les charges à une seule personne. Pour un tel projet, il ne faut pas non plus oublier l'approche riveraine. Les éoliennes peuvent faire peur, générer des nuisances sonores, faibles mais existantes, il ne faut pas les nier, même si, ici, l'utilisation est ponctuelle. Mieux vaut donc prévenir ces riverains sur le cisaillement du bruit du vent qui peut être perçu, sans oublier le bruit de l'éolienne en elle-même, qui est un « gros ventilateur ».



Tour antigel couplée à une solution de chauffage.

Cédric Michelin



Votre interlocuteur RN7 dans l'Yonne

Espace Vigne

ZA des Violettes - 89 Chablis
03 86 18 90 50 / espace-vigne.fr

// CONCOURS DES GRANDS VINS DE FRANCE

Thierry Desseauve, parrain de la 68e édition

Le Concours des Grands vins de France se tiendra le 15 avril à Mâcon. Cette édition sera parrainée par Thierry Desseauve, journaliste et écrivain référent dans le monde du vin.

Depuis 1954, le Comité organise le concours des Grands vins de France. En 2004, il a décidé de lancer le Salon des vins qui se déroule en parallèle du concours.

Deux belles réussites auxquelles se rajoute dans la saison, en fin d'année, le Marché des Plaisirs gourmands, salon gastronomique, depuis 2006. À travers ces trois évènements, plus de 33 000 visiteurs, exposants et dégustateurs sont accueillis chaque année (chiffres 2022). Le concours est habitué à recevoir des parrains de renom chaque année. L'an dernier, c'était Fabrice Sommier, meilleur sommelier de France et ancien de l'établissement triplement étoilé de Georges Blanc à Vonnas.

Le parrain de la 68e édition qui va se tenir le 15 avril est désormais connu : il s'agit de Thierry Desseauve. Critique de vin, journaliste et écrivain, il fut rédacteur en chef puis directeur de la Revue du Vin de France pendant 15 ans. Il a créé en 1996 le Guide des Meilleurs Vins de France avec Michel Bettane puis a fondé sa société Bettane + Desseauve en 2005. Depuis, le guide est devenu une référence pour les amateurs et professionnels de la filière viticole. Il a créé le Grand Tasting Paris, qu'il a ensuite exporté à Shanghai, Hong Kong et Tokyo. Enfin, il publie chaque trimestre le magazine En Magnum avec les actualités de la filière.

Le Concours des Grands vins de France de Mâcon est un des plus anciens et reconnus de l'hexagone. Ses médailles sont un gage de rigueur et de qualité et Thierry Desseauve s'inscrit dans ces valeurs. Chaque année, 2500 dégustateurs professionnels ou amateurs aguerris viennent goûter, noter et commenter 9 000 échantillons de vins AOP et IGP qui se présentent de toutes les régions viticoles françaises.

Cette année, des vins de liqueur pourront également être dégustés. Pas moins de 18 nationalités seront représentées parmi les dégustateurs.

Cédric Michelin



Thierry Desseauve, une référence dans l'univers du vin.

// GRÊLE

Face aux orages violents

Le dispositif antigrêle installé en Bourgogne et dans le Beaujolais a été beaucoup sollicité en 2022. Il peine à répondre totalement aux phénomènes météorologiques d'une ampleur toujours plus inhabituelle qui ont frappé la France l'année dernière.



Témoignage de la violence de certains orages désormais : ces bottes de foin propulsées dans les vignes.

L'Association régionale d'étude et de lutte contre les fléaux atmosphériques (Arelfa) en Bourgogne a tenu récemment son assemblée générale pour le secteur Saône-et-Loire/Sud et Rhône/Nord. Son président, le côte-d'orien Thiébault Huber (également président de la CAVB), a présenté le bilan financier d'une année particulièrement difficile. À l'équilibre, il est doté d'une réserve d'environ 200 000 € en cas de coup dur. L'occasion de faire baisser la cotisation à 6 € / hectare pour un total de 265 210 €, contre 307 222 € en 2021, alors que l'association ne bénéficie plus de subventions des Régions BFC et Aura. Pourtant, les charges ont pratiquement doublé, passant de 88 503 € à 165 867 € en raison, notamment, de l'augmentation de la consommation de la solution acétonique qui a coûté cette année 85 680 € contre 20 400 en 2021. En effet, plus il y a d'alertes, plus on consomme cette solution essentielle au dispositif antigrêle. Or l'alerte a été déclenchée à 22 reprises en 2022, contre 12 en 2021. En cause, des phénomènes météorologiques de plus en plus violents et récurrents qui s'étalent sur une période de l'année plus importante. En 2022, l'Arelfa a enregistré cinq alertes de grêle au mois de septembre, du jamais vu depuis la mise en place du système régional. Jusqu'en 2021, les dernières alertes de l'année étaient données fin août.

Deux témoignages sur de gros orages

Autre phénomène : la violence particulière des chutes de grêle. En témoignaient deux vignerons présents à l'assemblée générale. Le premier a vu son vignoble détruit à près de 95 % le 23 juin : *« Lorsque l'orage est arrivé, nous n'avons même pas eu le temps d'ouvrir la porte de la voiture pour nous protéger. Nous nous sommes réfugiés derrière le véhicule pour assister, impuissants, au phénomène. Il n'aura fallu qu'une dizaine de minutes pour voir la quasi-totalité de notre récolte détruite »*. Un autre, basé dans les Pierres dorées, raconte les trois chutes de grêle qu'il a affronté en 2022 et interroge sur l'efficacité des générateurs. Thiébaut Huber a insisté sur le fait que l'Arelfa n'a jamais prétendu pouvoir empêcher la grêle de tomber. Le principe de ces générateurs (voir encadré) est de minimiser l'impact de menaces météorologiques en réduisant la taille des grêlons. Autre avantage, dit-il, *« les assureurs réduisent de 48 % les indemnisations dans les secteurs où il n'y a pas de protections anti-grêle »*. Si l'Anelfa (association nationale) continue à défendre son système, donné à 50 % d'efficacité, elle reconnaît que ces phénomènes météorologiques *« deviennent plus violents étant donné le changement climatique »*, insiste Gérald Monamy. Ce technicien du réseau qui s'étend de Villefranche-sur-Saône à la Nièvre, est largement revenu sur les impacts de ce changement avec des évènements orageux extrêmes rarement observés en France. *« Entre le début du mois de mai et la fin du mois de juin, à 1 400 mètres d'altitude, les températures étaient supérieures de 10° à 20 °C »*. Un phénomène qui a engendré la création de super-cellules orageuses au cœur desquelles se forme, potentiellement, une chute de grêle de taille parfois importante.

Des phénomènes monstrueux

Sur les six dernières années, il était rare d'en observer. En 2018, trois super-cellules successives se sont formées à 30 minutes d'intervalle. Le 23 juin 2022, un train de huit super-cellules, d'environ 60 km de diamètre chacune, a traversé la France avec les conséquences que l'on connaît. *« Dans ce cas, l'alerte de l'Arelfa fonctionne et les générateurs sont allumés. La première super-cellule aspire les particules d'iodure d'argent et relâche de la grêle plus fine. Une demi-heure plus tard, la seconde super-cellule arrive, alors qu'il faut une heure et demie pour que le dispositif fonctionne, la grêle est un peu plus dense. Idem pour la troisième, mais là, les générateurs n'ont plus la capacité d'agir »*.

Autre phénomène, toujours plus inquiétant : la cellule mésocyclonique à moteur droit de 100 km de diamètre qui a traversé la France et notamment provoqué deux tornades majeures.

Elle est passée sur Lyon, sous Tarare puis Ambérieu-en-Bugey avant de continuer sa route. Une cellule de ce type est si puissante qu'elle s'autorégénère et peut durer dix heures, contre trois ou quatre heures pour une super-cellule et une heure pour une cellule orageuse normale. Le changement climatique impacte tout particulièrement la Vallée du Rhône, jusque dans l'Yonne. En 2019, l'office mondial de la météo a déclassifié toute cette zone qui est passée de climat tempéré en climat subméditerranéen.

Cédric Michelin

Juste une mise au point

Le technicien de l'Arelfa a voulu faire une mise au point en rappelant que *« le système, tel qu'existant, n'empêchera jamais des chutes potentielles de grêle. Sa fonction est de réduire, autant que faire se peut, la taille de la grêle. Le fait qu'un, ou plusieurs générateur(s) n'ai (en) t pas fonctionné lors d'une alerte ne remet pas en cause la protection des zones à proximité »*. Ce qui compte, selon lui, c'est la quantité de générateurs en fonction et, donc, un pourcentage suffisant pour « saturer » l'atmosphère en noyaux glaçogènes. Le président de l'Arelfa Bourgogne rappelle que 170 bénévoles, dont une moitié de vignerons, sont mobilisés sur le Beaujolais pour couvrir plus de 20 000 hectares de vigne. Ils ont été particulièrement sollicités en mai et en juin, ces deux mois ont concentré 65 à 72 % des alertes de la campagne 2022. Ils ont en outre dû répondre à quatre alertes de nuit… Pour répondre à ces alertes nocturnes, mais aussi pour pallier quelques oublis et/ou problèmes techniques, l'association teste des systèmes d'arrêt automatique. Les premières remontées montrent une certaine efficacité pour gérer la consommation de produit afin d'éviter les oublis d'extinction en fin d'alerte. Pour rappel, le fonctionnement non justifié d'un poste la nuit, durant 15 heures en moyenne, engendre un surcoût de 100 €.



// ENTRETIEN DU SOL

89

Des matériels pour la tonte des vignes

Entretenir le sol de ses vignes est de plus en plus courant, les viticulteurs utilisent de moins en moins des produits phytosanitaires. Pour cela, des matériels existent comme un broyeur à fléaux sur chenilles ou une tondeuse débroussailleuse.



Le broyeur à fléaux sur chenilles est adapté aux pentes les plus raides.



Fabrice Moreau et Brandon Moreau (de gauche à droite), les vendeurs mécaniciens motoculture du magasin Gamm Vert d'Épineuil.

Pour entretenir le sol des vignes, des matériels existent, afin de gérer la pousse de l'herbe. « *Si on utilise ce genre de machine, c'est pour éviter d'utiliser des produits phytosanitaires. Aujourd'hui, on fait davantage pousser l'herbe et on l'entretient. Car l'herbe va permettre au sol de garder une certaine fraîcheur et lui apporter de l'amendement organique (désormais, de plus en plus de viticulteurs sont en HVE voire en bio, ndlr)* », indique Denis Defaix, responsable du magasin Gamm Vert à Épineuil.

L'enseigne propose d'ailleurs deux matériels destinés à cette fonction, pour les viticulteurs. « *Il y a l'Iseki SRA 600, qui est une tondeuse débroussailleuse, qui fait aussi bien les broussailles que la tonte de l'herbe* », détaille Fabrice Moreau, vendeur mécanicien motoculture du magasin. « *L'avantage de cette machine c'est sa largeur. Elle est (hors tout) de 67,5, ce qui lui permet donc de passer dans toutes les vignes du département* ». Sa coupe est, quant à elle, de 60 cm. « *Elle est adaptée pour les vignes qui ont une légère pente* », poursuit ce dernier.

Un matériel spécifique pour les pentes raides

Pour les grosses pentes, l'alternative proposée par le Gamm Vert d'Épineuil va être le broyeur à fléaux Orec. « *Ce matériel a les mêmes fonctions que le premier, sauf que lui est sur chenilles, ce qui lui permettra de grimper les pentes les plus raides. Il est composé d'un marchepied ce qui permet de conduire la machine sans avoir à marcher derrière* », continue Fabrice Moreau.

Si un viticulteur est intéressé parce type de matériel, le magasin est là pour lui conseiller l'outil le plus adapté à ses parcelles. « *On discute avec lui de la configuration de ses vignes, on va même voir sur place avec lui s'il le désire, voir l'enherbement, le type de sol, la pente…* », précise le vendeur. « *On peut également faire des démonstrations dans ses vignes* ».

La mise en route, elle, est assurée par le magasin d'Épineuil. « *Le matériel est livré clé en main. Et sur place, on fait un dernier essai pour vérifier que tout fonctionne correctement* », conclut Denis Defaix.

Christopher Levé



V·MAT Construction
Dallage Béton, Massif & Fondation
Bâtiments d'élevage - Stockage
Viticole - Méthanisation
Nombreuses références
Route de Troyes - ZAC Actipole
21400 Châtillon-sur-Seine
03 80 81 48 94 - www.vmat.fr
contact@vmat-dallage-chape.fr

NOUVEAUX QUANTUM 75-120 cv
Taillés pour répondre à vos exigences



DAFP VITICOLE
• Venoy 03 86 44 00 19
www.dafp-agri.com
caseih.com
CASE IH

FMP Vignoble Conseil
Le Stratège
1, rue du Dauphiné
21121 FONTAINE-LÈS-DIJON
03 80 73 13 45
f.henry@fmp-vignoble-conseil.fr
www.achat-vignoble-bourgogne.com
FMP
Vignoble Conseil

// VINOSPHÈRE 2023

« Des transformation choisies et subies »

Invitée du dernier Vinosphère du BIVB, à Beaune, Valérie Masson-Delmotte était venue parler du changement climatique. Infatigable pédagogue, la paléo-climatologue, coprésidente depuis 2015 du Groupe 1 du Giec – qui a livré un nouveau rapport ce 20 mars - a expliqué scientifiquement et simplement pourquoi l'heure est grave pour l'Humanité et la biodiversité et notamment pour la viticulture.



La scientifique Valérie Masson-Delmotte a livré une conférence qui a fait forte impression lors du dernier Vinosphère, à Beaune.

Directrice de recherche au Commissariat à l'énergie atomique (CEA) et co-présidente du groupe de travail 1 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec), Valérie Masson-Delmotte était à Beaune dernièrement, à l'occasion de Vinosphère, rendez-vous annuel organisé par le Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB). Il avait cette année pour thème les *« Mutations sociétales et environnementales »*. Avec cette scientifique, les participants n'ont pas reçu une leçon, mais bien un important avertissement. Personne ne va échapper au changement climatique, pas même la Bourgogne et ses vignobles. Cela va être dur, très dur ! Entamant son propos par un *« code-barres »* illustrant le réchauffement à la surface de la terre depuis 1850, la température moyenne a augmenté de 1,15°C. *« Donc nous avons vécu avec un climat qui change »*, ne nie-t-elle pas pour bien faire comprendre que ce réchauffement en 173 ans, va largement s'accélérer voire s'emballer, posant bien des questions en termes d'adaptations réalisables ou non. Le scénario intermédiaire du Giec prévoit +2°C en 2050 et +3°C en 2100. Oui mais voilà : la tendance est plutôt sur le scénario le plus noir et la flambée des thermomètres pourrait malheureusement encore plus s'envoler dans nos zones continentales. Une *« rupture depuis 800 000 ans, inédite depuis plus de 2 millions d'années »* est là.

Nécessité d'un sursaut

Malgré sa volonté de ne pas être anxiogène ou négative (n'excluant pas des scénarios de fortes baisses des émissions de Gaz à effet de serre (GES) ou d'absorption supérieure par la nature), on comprenait que son souhait serait de voir des *« sursauts »* et de *« fortes actions pour réduire les émissions de GES dans le monde »* pour simplement *« réussir à stabiliser le réchauffement »*. Et encore, à condition que ces efforts soient accomplis pendant plusieurs décennies. Au vu de la géopolitique actuelle, tous les pays ne sont pas alignés sur ces efforts et elle invitait à *« se préparer en termes de gestion de risques et stratégies d'adaptation »*. Elle plaidait pour être *« acteur vers des émissions tendant vers zéro »*, saluant ainsi le projet d'Objectif climat de la filière viticole des vins de Bourgogne voulant être neutre en 2035. Valérie Masson-Delmotte soulignait que le Giec surveille *« l'intégrité des engagements de neutralité carbone »*, ouvrant la voie à critiques si cela se résume à du verdissement de circonstance.

Émissions en baisse… en France

Parlant de *« transformations choisies »* et de *« transformations subies »*, le changement climatique n'épargnera personne, expliquent les centaines de scientifiques et recherches de par le monde. Les membres du Giec font œuvre de pédagogie en multipliant les rapports simplifiés, les données personnalisables (cartes géographiques en ligne) et fiches scolaires… *« mais on est plus souvent sensibilisé après avoir été affecté par un événement météorologique nouveau. Vous vous préparez alors s'il doit revenir »*, soulignait Valérie Masson-Delmotte. *« Mais vous n'êtes pas préparés à l'ensemble des problématiques qui vont s'intensifier dans les décennies à venir »*, mettait-elle en garde. Elle rappelait qu'en France, les émissions ont baissé lors de la dernière décennie de -1,7 % à -1,9 % par an, importations comprises, sous le feu des actions politiques, réglementaires, industrielles… Ne plaidant pas pour une décroissance, Valérie Masson-Delmotte encourageait à amplifier les transitions, énergétiques en premier lieu avec les renouvelables amenées à se développer, le stockage électrique en batteries. *« Malgré cela, nous sommes dans la situation où les émissions mondiales de GES continuent à augmenter »*. Tous les gaz ne se valent pas en pouvoir à effet de serre, paramètre auquel il faut rajouter les volumes émis. Les centrales à charbon arrivent alors en tête, suivies par le pétrole, puis la déforestation.

Sans oublier les fuites de méthane liées aux extractions d'énergies fossiles et aussi liées à l'augmentation du cheptel de ruminants pour nourrir la population mondiale. Industries, secteur du bâtiment et agriculture se tiennent ensuite en termes d'émission en France, mais la dernière est aussi vitale et un moyen de captation. *« On a beaucoup désindustrialisé en France et délocalisé dans des pays qui utilisent des énergies comme le charbon, multipliant par 1,4 fois les émissions territoriales »*, pour arriver à une moyenne par Français et par an, de 9 T de dioxyde. Le vignoble de Bourgogne est dans son ensemble un des plus riches au monde, saura-t-il être aussi le plus durable… pour 2000 ans encore ?

Cédric Michelin

OPTIMUM 240
NOUVEL ENJAMBEUR MULTIFONCTION
POUR VIGNES ÉTROITES





DEMANDEZ UNE DÉMO

• Cabine centrale exclusivité Pellenc
• Capacité et maniabilité records
• Voie variable hydraulique

MALECOT POIRIER AGRI
• 58 St Loup 03 86 26 24 49
• 18 Crézancy 02 48 79 02 30
• 89 Ligny le Chatel 03 86 47 43 62
VOS INTERLOCUTEURS VIGNE
Vincent Grépier : 06 88 42 22 00, sur dep. 18/58
Jordan Charreau : 06 07 33 34 93, sur dep. 89
PELLENC

PHOTOVOLTAÏQUE
Étude - Installation - Autoconsommation
Maintenance - Nettoyage



BFC SOLAIRE
BFC SOLAIRE 03 80 64 30 34
21210 - Saulieu - www.bfc-solaire.fr

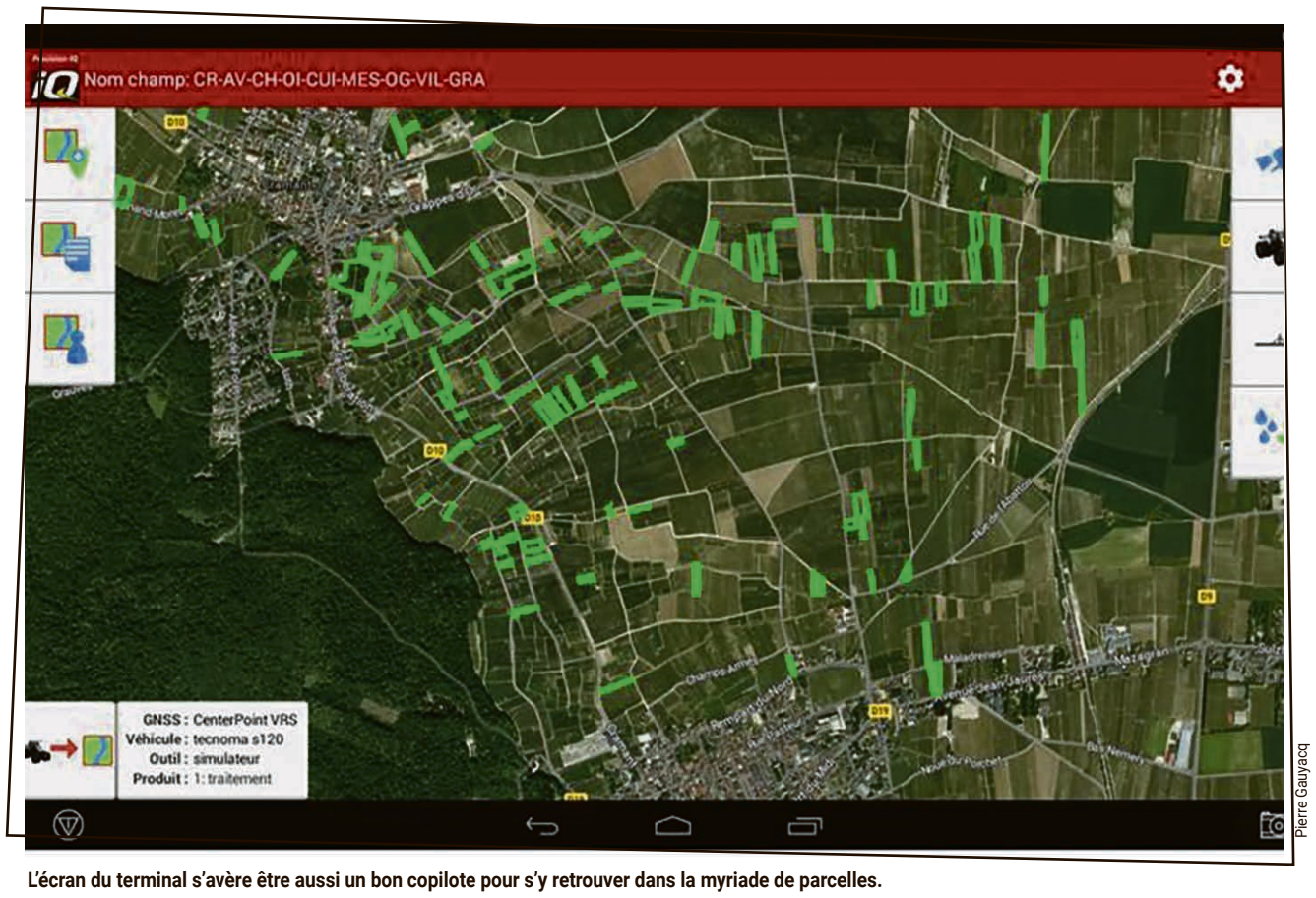
Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
Mail : ger_fra@orange.fr
CHARPENTES MÉTALLIQUES

SARL
F. GERBET
CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticoles - Cuveries

ENTRETIEN DE LA VIGNE

Plus de confort et de précision avec la coupure automatique rang par rang

La coupure de rang par GPS peine à se démocratiser en viticulture. La concession champenoise Ravillon a franchi le cap en proposant en amont la prestation d'arpentage.



Pierre Gauyacq

L'écran du terminal s'avère être aussi un bon copilote pour s'y retrouver dans la myriade de parcelles.

Depuis 2017, Tecnoma propose sur ses pulvérisateurs Vectis Precijet et cellules de pulvérisation Millésime le système Vititop. Intégrant un terminal Isobus, il donne accès à toutes les applications liées au GPS (guidage, coupure automatique de rangs, modulation de dose à partir d'une carte de préconisation) et à la localisation intraparcellaire. Pourtant, les ventes de coupure de rangs par GPS n'ont pas décollé.

En effet, à la différence des grandes cultures où l'agriculteur commence par faire le tour de sa parcelle avec son pulvé, délimitant ainsi la zone géographique à traiter, le viticulteur ne détoure pas et attaque directement les rangs. Cela impose de réaliser en amont un arpentage de toutes les parcelles, ainsi que le renseignement géolocalisé de tous les points pouvant nécessiter une zone non traitée, comme les zones résidentielles ou les cours d'eau.

La coupure précédée d'un arpentage centimétrique

L'arpentage centimétrique doit être réalisé à l'aide d'une antenne GPS RTK, la seule offrant une répétabilité, c'est-à-dire un géopositionnement stable dans le temps. Plus économiques, les autres solutions finissent par dériver au bout de quelques dizaines de minutes, ce qui n'est pas gênant en grandes cultures où peu de temps sépare le détourage des allers-retours à l'intérieur de la parcelle. C'est plus gênant en vignes étroites, où une erreur de 50 cm peut faire croire au terminal qu'il se situe dans le rang d'à côté et peut donc amener le chauffeur à ne pas se placer dans le bon rang.

Préalable au fonctionnement de la coupure automatique de rang en viticulture, cette phase d'arpentage constitue donc le frein majeur. Pour passer ce cap, le concessionnaire champenois Ravillon propose l'arpentage en prestation. *« Nous avons deux offres*, détaille Pierre Gauyacq, le spécialiste agriculture de précision du concessionnaire. *La première est la solution clé en main, qui comprend la location du matériel et un forfait à l'heure. La seconde, plus économique, comprend la location du matériel, une journée de formation et une journée de travail informatique d'intégration des données collectées : la prise des mesures est alors effectuée par le viticulteur lui-même. »*

Le concessionnaire ne s'est pas arrêté là. Il propose des kits de rééquipement pour transformer des cellules de pulvérisation déjà en fonction en appareils high-tech équipés de la coupure de rangs par GPS. *« Nous avons équipé quelques appareils sept ou neuf rangs*, explique Pierre Gauyacq. *Essentiellement des Tecnoma Isobus et des Berthoud équipés de l'option TUVR. »* Les appareils dotés de trois ou cinq électrovannes se voient équipés de dix électrovannes sur les appareils neuf rangs et huit sur les sept rangs. En effet, un pulvé neuf rangs traite huit rangs complets et deux demi-rangs à chaque extrémité. *« Ensuite, on rajoute, selon le besoin, une vanne de régulation, le DPA et un terminal Trimble qui va piloter toutes ces électrovannes en fonction de la position géographique de l'antenne GPS. »* Au total, il faut compter entre 7 000 et 20 000 euros selon l'équipement d'origine et le type de signal GPS (cf encadré).

Quatre cuves au lieu de cinq

Premier bénéfice de cet investissement comprenant l'arpentage précis au centimètre près : les surfaces mesurées sont les vraies surfaces de vigne, ce qui n'est pas le cas de la parcelle cadastrale. Lors des achats de produits, ainsi que lors de la préparation des bouillies, l'opérateur n'achète et n'utilise que la juste quantité de produits nécessaire. Pas besoin de rabe pour les pointes, puisque le système gère les coupures rang par rang au centimètre. Avec des parcellaires biscornus, l'économie en produits phytosanitaires peut vite monter. *« Nous avons des clients qui, pour traiter leur parcellaire, ne remplissent plus que quatre cuves au lieu de cinq*, explique Pierre Gauyacq. *C'est tout de suite quatre heures de main-d'œuvre en moins, et quatre heures de GNR d'économisées. »*

C'est en effet dans les parcelles biscornues et/ou en pointe que les économies sont les plus importantes. *« Avec une rampe où l'on coupe trois rangs manuellement, sur une pointe qui court sur un peu plus de 40 mètres, le chauffeur attendra d'atteindre le dernier rang avant de couper ces trois rangs,* poursuit Pierre Gauyacq. *Dans cette situation, la coupure rang par rang occasionne tout de suite une économie d'un demi-are. »*

L'automatisation de la coupure intègre en outre les ZNT : différentes cartes pour une même parcelle sont sélectionnables selon la distance à respecter. Le système ferme également le demi-rang extérieur lors du passage en bordure, mais aussi le ou les rangs concernés lorsque le chauffeur se trompe de rang, s'il renfile trop vite le passage suivant. À l'inverse, s'il reste un rang non-traité, il est matérialisé à l'écran. Pas de risque d'oublier non plus une parcelle, surtout quand on traite 40 à 90 parcelles par jour : l'opérateur visualise sur son terminal sa carte des parcelles réalisées et restant à faire. Depuis son ordinateur de bureau le chef d'exploitation visualise exactement où en sont ses salariés : un petit boîtier réactualise via le cloud la situation des travaux de pulvérisation.

Une tranquillité d'esprit à la pulvé

Par ailleurs, en cas d'orage ou de fin de cuve, l'opérateur enregistre la position où il s'est arrêté et y reviendra précisément par la suite. En traitant, il peut marquer des points remarquables (pied d'esca, piquet cassé), qu'il pourra facilement retrouver. Il est également possible de marquer la position d'obstacles, de zones plus pentues où il est conseillé de travailler à plus faible vitesse, le tout dans un but de limiter les casses, notamment pour les chauffeurs inexpérimentés. Ces risques sont également réduits en bout de rang, le chauffeur ayant toute son attention libérée pour effectuer son demi-tour et relever ses rampes. Finalement, outre le bénéfice environnemental et économique d'une utilisation réduite et optimisée des phytos, les utilisateurs retrouver une certaine tranquillité d'esprit à pulvériser.

Enfin, le système est ouvert à la modulation de doses intraparcellaires. *« À partir d'une carte de mesure de vigueur via le Physiocap, on peut déterminer deux zones, l'une naturellement riche où l'on mettra moins d'azote, l'autre plus pauvre où on engraissera davantage, tout en respectant la dose à l'hectare à l'échelle de la parcelle,* explique Pierre Gauyacq. *De même, le vigneron qui connaît bien ses vignes peut délimiter au sein de sa parcelle une zone qu'il sait plus sensible au botrytis et qu'il traitera différemment. »*

Ludovic Vimond

Deux choix de positionnement GPS

Pour la coupure de rangs par GPS, Ravillon offre le choix entre deux signaux de positionnement GPS. Le signal RTK s'appuie sur le réseau de balises RTK de la concession : il offre une précision centimétrique et la répétabilité dans le temps. Le second signal, baptisé RTX, est dit différentiel. Sa précision est de 10 cm sur un intervalle de temps court, mais peut atteindre 50 cm sur le long terme. *« Dans cette situation, le chauffeur se place au début de la parcelle sur un point de repère et recale la position sur son terminal pour retrouver de la précision »*, explique Pierre Gauyacq. La précision de 10 cm suffira ensuite pour traiter le reste de la parcelle avec précision. La réception du signal RTX est environ 10 000 euros moins cher à l'achat que le RTK.



New Holland

Le système Rav Connect ajuste automatiquement le débit dans chaque descente à l'interrang (0,90 à 1,10 m), de manière à conserver le bon litrage à l'hectare.



NOUVEAUTÉS

Albuz Deux nouvelles buses pour la viticulture

De nouvelles buses céramique viennent compléter le catalogue chez Albuz, dont certaines pourront trouver un intérêt chez les viticulteurs. La gamme ATI est étendue, avec la création d'une buse à turbulence ATI 40°, à jet conique creux, davantage adaptée aux pulvérisateurs face par face. L'angle réduit évite les déperditions de produits à côté de la cible.
La buse ATF 60° donne quant à elle un cône plein. Elle a un intérêt pour les systèmes de pulvérisation par « spot », par exemple pour la pulvérisation localisée. L'angle de 60° permet de travailler sur des plus petites zones que le 80° déjà existant, et donc d'être plus précis.



Albuz

Axe-Environnement Le Typhon mélange les bouillies

Axe-Environnement lance le mélangeur de bouillie Typhon. Doté d'une cuve de capacité de 274 litres, ce mélangeur reçoit une pompe de vidange et de transfert débitant 330 l/min, alimentée par du 230 V. Sécurisant les opérations de remplissage en limitant les risques d'éclaboussure et de renversement, ce mélangeur simple monté sur quatre roues, dont deux avec frein, est en mesure de mélanger jusqu'à 100 kg de poudre.
D'une hauteur de 1,18 m, pour un diamètre de 88 cm, le Typhon affiche un poids à vide de 65 kg. Il dispose d'une douchette, d'un sélecteur de remplissage et de rinçage, d'une vanne trois voies pour passer du brassage au remplissage du pulvérisateur et, en option, d'un rince-bidon.



Axe-Environnement

Bliss Ecospray Lancement commercial du pulvérisateur viticole Bliss

Lancement commercial du pulvérisateur viticole Bliss
Bliss Ecospray a achevé cette saison sa campagne de validation (1 200 hectares traités) des préséries chez quinze viticulteurs partenaires. Ce système de pulvérisation aéroconfinée réduit de 90 % la dérive dans l'air et au sol, ce qui lui a permis de recevoir l'homologation ZNT à 5 mètres.
Construite à Saint-Nom-la-Bretèche, dans les Yvelines, cette solution peut s'intégrer sur le parc de pulvérisateurs existants, limitant l'investissement.



Bliss

Kubota Une gamme de pulvérisateurs viticoles



X. Delbecque

Moins d'un an après le rachat du constructeur espagnol Fede Pulverizadores, Kubota présente un pulvérisateur en marque propre, tout d'orange vêtu. Le modèle XTA6300 est un face-par-face traîné deux rangs à jet projeté, avec une cuve pouvant faire 1 000, 1 500 ou 2 000 litres. La turbine de 500 mm a été développée spécialement par Kubota. La cuve reçoit une pompe de 105 l/min et comprend deux agitateurs hydrauliques pour assurer l'homogénéité de la bouillie.
La firme met en avant la rusticité de l'appareil, mais aussi sa sobriété en termes de puissance et donc de consommation. Le pulvérisateur embarque une technologie « H3O », qui permet de réguler la dose en fonction des données de densité de végétation renseignées en amont. De même, la pression s'adapte à la vitesse du tracteur. La connectivité permet d'envoyer des ordres à l'appareil, mais aussi d'enregistrer les données de pulvérisation pour la traçabilité. Le tarif n'est pas encore communiqué. Cinq autres gammes (fruitiers) complètent l'offre pulvérisation de Kubota.

Nicolas Des descentes Précijet sur les pulvérisateurs viticoles Nicolas

La gamme de pulvérisateurs viticoles TTZ 2 de Nicolas est désormais proposée avec des nouvelles descentes baptisées Biface, qui ne sont autres que la technologie Précijet, bien connue chez Tecnoma. Légère, cette descente en polypropylène dispose de jets projetés avec une assistance d'air à flux laminaire. Elle propose cinq étages de buses de type ATR ou, pour les ZNT, de type IDK ou AD.
Ces descentes sont montées sur rampes à écartement hydraulique pour les vignes de 1,50 à 3,20 m.



Nicola

Nobili Un pulvérisateur viticole électrique

Nobili et New Holland proposent un concept qui se veut un premier pas vers des technologies alternatives au tout diesel et aux énergies fossiles. À l'avant d'un tracteur T4 V, un générateur « e-source » développé par New Holland est relié à la prise de force frontale. Attelé à l'arrière, le pulvérisateur 100 % électrique « e-sprayer » du constructeur italien Nobili. Les deux étant reliés par un câble électrique de gros calibre. C'est donc le module avant qui permet de produire et stabiliser l'électricité (le voltage notamment). Le but d'un tel montage est de séparer le comportement du tracteur de celui du pulvérisateur, et de consommer moins.
Nobili affirme par exemple n'avoir eu à tourner, dans ses essais, qu'au régime moteur de 1 200 tr/min avec son pulvérisateur électrique, là où le matériel classique devait tourner à 1 900 tr/min. L'autre avantage mis en avant est de ne pas avoir de connexion par cardan et donc d'être plus maniable dans les tournières. De même, l'huile s'use moins.



X. Delbecque

NOUVEAUTÉS

Optima Concept Des ultrasons pour piloter les buses des pulvérisateurs viticoles

Le système de détection automatique de feuillage AFS de la gamme AgroSystem d'Optima Concept s'intègre au système de pulvérisation par buse PWM SRP.
Placés sur les descentes du pulvérisateur, des modules de détection par ultrasons activent l'ouverture des buses PWM correspondantes dès qu'ils détectent du feuillage. Une seule des deux faces nécessite d'être dotée de ces modules. La sensibilité de ces derniers est réglable, selon le niveau de précision souhaité.
Cette solution agit non seulement comme une coupure automatique de rang, mais pilote également la hauteur pulvérisée, notamment en début de végétation, générant ainsi des économies importantes de phytos et une dérive réduite.



Praysbee Le Wulp Vitis homologué ZNT 3 m

La jeune entreprise charentaise Praysbee propose un système de pulvérisation adaptable sur les pulvérisateurs existants. Ce dernier se compose de deux descentes avec des jets projetés montées sur des supports oscillants, afin de pulvériser sous tous les angles. L'oscillation est réglable en vitesse et en angle, tandis que les supports de rampe proposent un écartement motorisé réglable de 1 à 3 m, afin de s'adapter à toutes les configurations de vigne. Très légers (15 kg), les modules ont reçu en juin dernier l'homologation ZNT 3 m.
Ces équipements sont commercialisés avec une notice de montage. La circulation est semi-continue afin d'éviter les bouchages de tuyaux et la régulation reste celle du pulvérisateur d'origine.



Praysbee

Vento-Sol Recycler les contenants disponibles pour traiter les effluents phytos viticoles



Vento-Sol

Si le principe de traitement des effluents phytosanitaires par ventilation forcée Ecobang de Vento-Sol reste le même, le contenant évolue.
L'Ecobang sur mesure s'adapte à tous les contenants disponibles sur l'exploitation, quels que soient les matériaux (cuves aciers, plastiques, béton, résine, et autres), les capacités et leur mise en œuvre (enterré ou hors sol). Cela permet de limiter l'investissement en recyclant les réservoirs disponibles sur place, pour peu qu'ils soient durables dans le temps.
Dans cette même philosophie, Vento-Sol propose l'Ecobang-Navy, qui consiste à recycler d'anciens bateaux de plaisance comme réservoirs.

Pulvérisation S21 Un pulvé double turbine verticale avec retours



Optima Concept

Pulvérisation S21

Pulvérisation S21 complète son pulvérisateur viti à double turbine à rotation inversée des déflecteurs hydrauliques de deux sorties de pulvérisation. Placées sur les déflecteurs à orientation hydraulique, ces deux sorties bi-jets en retour traitent la deuxième face des deux rangs centraux de vigne.
Travaillant ainsi deux rangs complets et deux demi-rangs, ce modèle de pulvérisateur se veut plus performant et plus économe en carburant. Un système de vérins électriques 12 V permet d'ajuster l'orientation de ces bi-jets.

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout

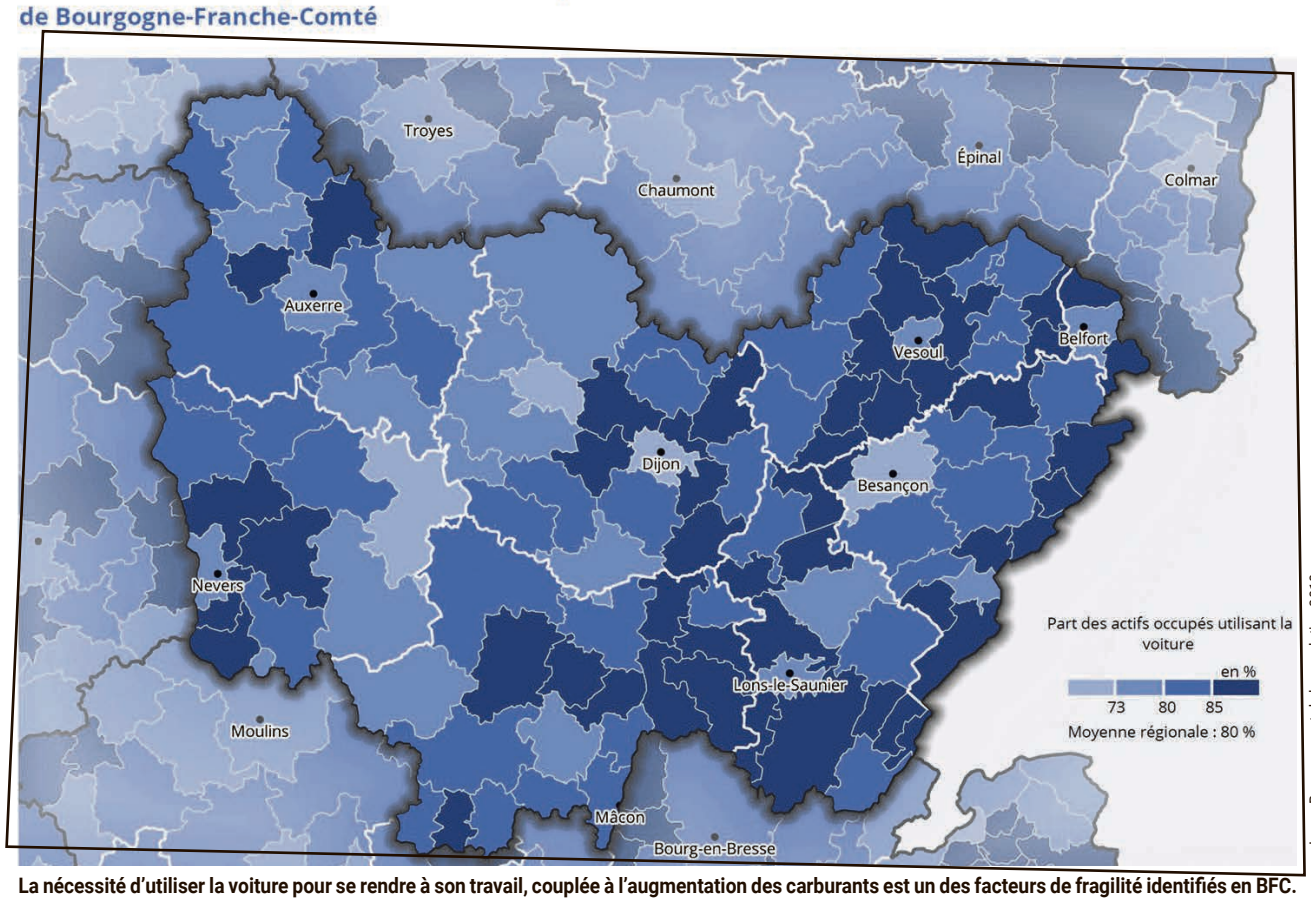


// DISPARITÉS

Les fragilités sociales au microscope

L'Insee Bourgogne-Franche-Comté a réalisé, fin 2022, un Atlas des fragilités territoriales dans notre région. Un document qui comprend 24 fiches autour de quatre grandes thématiques : la démographie, la population en âge de travailler, l'emploi et les conditions de vie.

► Part des actifs occupés utilisant la voiture pour se rendre au travail dans les intercommunalités de Bourgogne-Franche-Comté



Insee. Recensement de la population 2018.

La nécessité d'utiliser la voiture pour se rendre à son travail, couplée à l'augmentation des carburants est un des facteurs de fragilité identifiés en BFC.

Tenter de faire un relevé précis des fragilités à l'échelle du territoire de la Bourgogne-Franche-Comté, c'est ce qu'a réalisé l'Insee dans un document publié à la fin de l'année dernière. L'observation de ces fragilités s'est faite dans quatre domaines : la démographie, la population en âge de travailler, l'emploi et les conditions de vie.

Sur la démographie :

Au 1er janvier 2022, la population de la Bourgogne-Franche-Comté était estimée à 2 785 400 habitants. Elle est en baisse depuis 2015. Les naissances ne compensent plus les décès, le solde naturel est ainsi négatif et ne cesse de se dégrader. La région est celle qui perd le plus d'habitants, en moyenne 5 100 habitants par an depuis 2015. En France métropolitaine, le nombre d'habitants continue, à l'inverse, de croître (+ 0,3 % par an depuis 2015). Excepté la Corse, la Bourgogne-Franche-Comté est la région métropolitaine où la densité de population est la plus faible. Elle varie de 11 habitants au km2 dans la communauté de communes du Pays Châtillonnais à plus de 1 000 à Dijon Métropole. Dans les espaces les moins densément peuplés et les plus éloignés des pôles d'emploi, la décroissance démographique est particulièrement marquée. Entre 2008 et 2018, la population diminue dans 40 intercommunalités.

Sur la population en âge de travailler :

Le recul du nombre de personnes en âge de travailler est un phénomène national. Cependant, dans la région, le nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans décline depuis 2011 alors que celui des 65 ans ou plus progresse. La population âgée de 15 à 64 ans non scolarisée constitue le réservoir de main-d'œuvre pour les entreprises des territoires. Cette population en âge de travailler a diminué en moyenne de 0,5 % par an dans la région entre 2008 et 2018. Les intercommunalités de l'ouest de la région sont globalement davantage touchées par cette décroissance. La main-d'œuvre y est en proportion moins nombreuse. La baisse est forte dans le rural éloigné des centres urbains. La population en âge de travailler croit également autour des pôles d'emploi de Dijon et Besançon, conséquence de la périurbanisation. Les intercommunalités de l'ouest de la région, et plus particulièrement celles de la Nièvre, ont une part de population en âge de travailler relativement faible et âgée. Ainsi, dans certaines intercommunalités du Morvan, on compte deux fois plus de personnes âgées de 50 à 64 ans que de personnes de 15 à 34 ans non scolarisées. Dans certains territoires, une part importante de la population active se trouve à quelques années du départ à la retraite. Indépendamment des qualifications offertes et demandées, la question du renouvellement des générations d'actifs se pose. Le départ des jeunes actifs constitue un facteur de fragilité pour le territoire. Dans certaines intercommunalités, les jeunes de moins de 35 ans occupent une part significativement moins importante en 2018 qu'en 2008. C'est le cas notamment du sud de la Nièvre, du Tonnerrois ou de Saint-Claude.

Sur l'emploi :

En 2018, la Bourgogne-Franche-Comté comptabilise 1,1 million d'emplois au lieu de travail. Sur les dix dernières années, l'emploi baisse de 0,5 % par an. Avec l'augmentation du prix des carburants, la dépendance aux mobilités quotidiennes peut constituer une fragilité. En dix ans, le nombre d'emplois a diminué dans 77 des 113 intercommunalités, surtout localisées à l'ouest de la région. La diminution de l'emploi est particulièrement marquée dans l'intercommunalité du Tonnerrois en Bourgogne, dans l'Yonne, ou encore dans le territoire enclavé du Haut-Jura-Arcade, avec des baisses de l'emploi supérieures à 2 % par an entre 2008 et 2018.

Sur les conditions de vie :

En BFC, le niveau de vie médian annuel s'élève à 21 640 € en 2019, un niveau proche de celui de France métropolitaine (21 930 €). Les inégalités monétaires sont légèrement moins marquées dans la région qu'en France métropolitaine. Les 10 % des Bourguignons Francs-Comtois les plus riches ont un niveau de vie 3 fois supérieur au 10 % les plus pauvres. Ce ratio est de 3,4 en France métropolitaine. Les habitants de la région sont également moins touchés par la pauvreté monétaire qu'en moyenne métropolitaine (12,8 % contre 14,5 %). Le taux de pauvreté est de 12,8 % en BFC, inférieur de près de 2 points au niveau national. Les proportions les plus importantes de personnes pauvres sont localisées dans des zones rurales éloignées des grands pôles économiques comme le Morvan, le nord de l'Yonne et le nord de la Haute-Saône. Dans le Morvan, la population est âgée. Ainsi, la part des revenus issus des retraites est très importante. Dans l'Yonne, la pauvreté est en lien avec une proportion de chômeurs parmi les plus élevées de la région. Le manque d'attractivité économique de la Haute-Saône et du Morvan, ainsi qu'une population plus âgée, expliquent des niveaux de vie inférieurs au reste de la région. À l'opposé, les intercommunalités situées à proximité de la Suisse et de la région parisienne, les périphéries des villes ainsi que celles localisées sur la côte viticole, ont des niveaux de vie plus élevés qu'en moyenne régionale. La BFC est l'une des régions les plus âgées de l'Hexagone. Ainsi, les pensions, les retraites et les rentes représentent une part importante des revenus dans la région, ce qui peut constituer une fragilité pour les territoires.

Berty Robert, avec communiqué

// ÉTANGS

58 Une ressource aux multiples usages

L'assemblée générale des Étangs de France Nivernais-Morvan aura lieu le 7 avril prochain à 14 heures à Sauvigny-les-Bois ; l'occasion pour le président, Jean De Gesnais, de rappeler certains points.

« La Nièvre compte environ 3 000 étangs et 9 sur 10 sont à l'abandon, alors qu'ils sont, à la fois un patrimoine à conserver et une ressource à partager » indique Jean De Gesnais, président de l'association des Étangs de France Nivernais-Morvan avant de poursuivre : *« Au vu des sécheresses successives, il est nécessaire de travailler sur ces sujets, et notre assemblée générale sera l'occasion d'engager tout cela »*. Ainsi, il convie tous les propriétaires d'étangs à se joindre à l'assemblée générale de l'association le vendredi 7 avril à la salle des fêtes de Sauvigny-les-Bois à partir de 14 heures.

À prendre en compte

Afin de détailler son propos, il stipule : *« Même si les étangs représentent un investissement plus important que les revenus qu'ils peuvent offrir aux propriétaires – via la pêche notamment qui est mise en péril par la prolifération des cormorans – ils sont un joyau faisant vivre le tissu économique local (avec la sollicitation de maçons, de menuisiers, etc.) pour leur entretien mais également par la présence de touristes. Outre cela, ils sont une ressource à choyer et à valoriser. En effet, en période très sèche, ils se transforment en oasis pour la faune sauvage. En parallèle, il nous paraît aussi nécessaire de soulever leur pertinence pour les activités agricoles. En effet, pour nous, chaque ferme devrait pouvoir stocker l'eau excédentaire durant l'hiver afin de pouvoir subvenir aux besoins en eau des animaux et des éventuelles cultures fourragères l'été, le tout afin de sécuriser une production qui est centrale dans la Nièvre. Mais, pour faire évoluer tout cela, le fonctionnement de l'administration doit être quelque peu bousculé »*.

Afin de mettre en lumière ces points, l'assemblée générale qui se fera en présence de Xavier Maréchal, président des Étangs de France, pointera précisément : *« la situation juridique de nos étangs et l'évolution règlementaire, les atouts de nos étangs dans l'évolution climatique que nous subissons, nos liens avec les pisciculteurs européens, la régulation des cormorans, l'échec de l'assurance responsabilité civile, etc. »*.

Chloé Monget

Renseignements et inscriptions : Jean De Gesnais par mail : gesnais@wanadoo.fr ou au 06 22 29 19 22.



L'assemblée générale des Étangs de France Nivernais-Morvan aura lieu le vendredi 7 avril à 14 heures à Sauvigny-les-Bois.

// RENCONTRE SPORTIVE

58 Arriver seul, repartir à deux

Le 12 mars, le refuge de Thiernay tenait ses portes ouvertes. Pour l'occasion, quatre jeunes du Legta de Challuy en BTS PA 2e année ont organisé un cani-cross et cani-marche.

Dans le cadre d'un projet d'initiative et de communication (PIC) de leur deuxième année en BTS PA, Claire Grimaud, Gabrielle Tavard, Vick Bernard et Flavie Chamard, avaient souhaité mettre sur pied un cani-cross et cani-marche au même moment que les portes ouvertes du refuge de Thiernay, le 12 mars (voir TDB n° 1721 p.27). Le jour J, c'est un total de 51 participants qui s'est élancé pour une boucle de 3 kms en forêt, soit avec leur propre chien (5), soit avec les chiens du refuge (10).

Liliane Desage, présidente du refuge depuis 2001, insiste *: « nous avions déjà proposé ce type d'activité, mais les jeunes filles ont permis d'offrir une plus importante communication, attirant ainsi un public plus conséquent ; parfait pour donner de la visibilité aux animaux du refuge »*. Pour les quatre étudiantes, cette journée est *« l'aboutissement d'un projet scolaire mais aussi personnel. D'ailleurs, nous avons eu des manques pour le matériel, et des dons de particuliers ont permis de pallier cela ; signe que le public est intéressé par la cause animale »*.

Déroulement

Du côté des participants, la joie était au beau fixe, que ce soit au départ de la promenade ou à l'arrivée, malgré quelques chutes : *« même si Thiernay est à environ 40 min de chez nous, nous avons répondu présents car nous sommes attachés à la protection des animaux. Nous donnons un peu de notre temps, pour que ces derniers puissent passer une belle journée dans la forêt. De plus, le fait que des jeunes se mobilisent montre leur engagement et leur sensibilité face aux bêtes ; très rassurant pour l'avenir»* détaillent Nathalie et Laurent Pannetier, respectivement 50 et 46 ans, et ayant déjà adopté une chienne au refuge pour tenir compagnie à leurs sept chiens et trois chats.

Même si leur habitat *« est au complet pour accueillir un nouveau venu, cela n'est pas impossible »*.

Enfin, le cani-cross et cani-marche se sont déroulés sous l'oeil attentif de Coluche, chat à l'adoption depuis 1 an et demi, et les trente autres chats en attente de trouver une famille. Les quatre jeunes stipulent: *« Cela s'est tellement bien passé que nous ne nous interdisons pas de refaire tout cela à titre personnel, si nous en avons l'opportunité»*. Liliane Desage conclut : *« Chacun peut, s'il le souhaite, venir donner un peu de son temps, pour juste offrir une présence amicale à nos pensionnaires, qui, je l'espère, trouveront un jour des familles aimantes »*.

Chloé Monget



Le cani-cross n'a pas été sans peine pour certains car leurs amis à quatre pattes étaient fort enthousiastes à l'idée d'aller courir en forêt ! Si quelques chutes sont à déplorer, tous ont passé un bon moment.





Coluche, ici au premier plan, est au refuge depuis environ un an et demi et cherche encore une famille d'adoption, comme Mamour, Mémère (en arrière-plan), et les trente autres chats de Thiernay.

Travail à faire

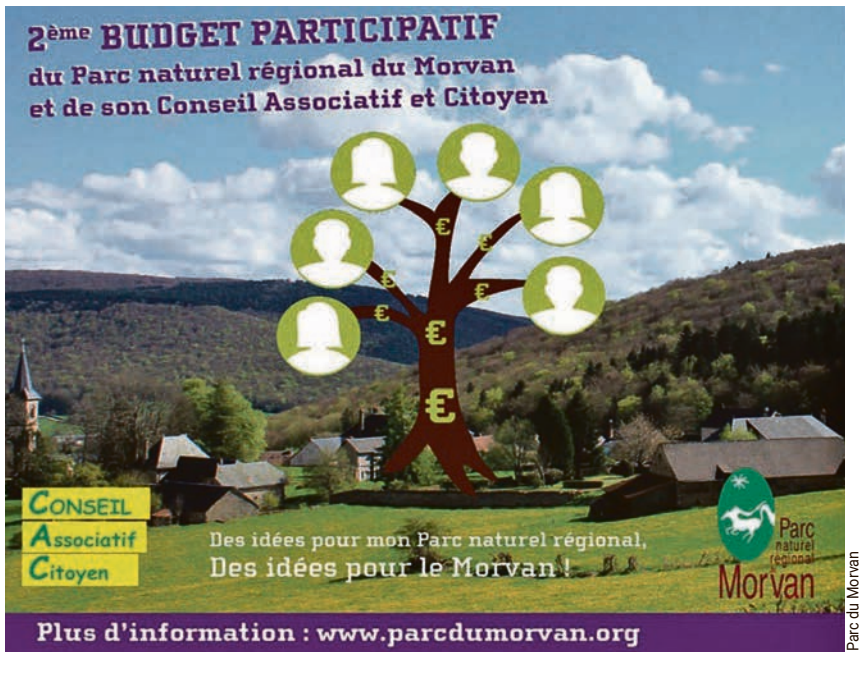
Liliane Desage stipule : *« C'est la première fois qu'à cette période nous avons autant de canidés (environ 70 chiens – et 30 chats). Si les raisons d'un abandon sont dans la majorité des cas inconnues, nous voyons de plus en plus d'abandons dans les appartements ou maison : les gens déménageant, ils laissent simplement les animaux mourir dans les habitations vides. Parfois nous pouvons les sauver, parfois non. Je pense qu'il faut prendre conscience de ce que représente et implique une adoption, c'est d'ailleurs pour cette raison que nous faisons signer une charte de bonnes pratiques aux adoptants, obligatoire en cas d'adoption. Enfin, nous sommes ravis que des jeunes, comme les quatre élèves de Challuy commencent à s'impliquer avec autant de passion ».*

// MORVAN

58 2e édition du budget participatif

À l'initiative de son Conseil Associatif et Citoyen (CAC), le budget participatif du Morvan est reconduit pour une nouvelle édition. Ainsi, une enveloppe globale de 6 000 € sera répartie sur les projets ayant obtenu le plus de votes, avec un minimum de 500 € et un maximum de 3 000 €/projet. Pour rappel, cette démarche permet aux habitants du Morvan de soutenir, via une somme dédiée, la naissance ou le développement de projets ou d'initiatives proposés et portés par les habitants ou des associations locales. Les projets candidats doivent s'inscrire dans la philosophie et les axes d'intervention du Parc tels que repris dans la Charte 2020-2035 (à télécharger sur www.parcdumorvan.org). Les projets présentés sont à décrire dans un dossier à retourner au Parc jusqu'au 30 mai 2023 minuit. Après réception, ils seront dans un premier temps validés par un jury composé de membres du CAC, d'élus du Parc et de techniciens, avant d'être présentés au vote des habitants du territoire. Les résultats seront proclamés lors de la Fête de l'Automne qui se tiendra les 30 septembre et 1er octobre prochains à la Maison du Parc.

D'après communiqué



Parc du Morvan

Renseignement : Florence Brisson à florence.brisson@parcdumorvan.org ou au 03 86 78 79 05.

Renseignements disponibles sur : https://www.parcdumorvan.org/budget-participatif/

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Minéraux, vitamines, flores, kéfir, argile… Quelles solutions alternatives naturelles adaptées à mes ruminants?

• 4 avril à Créancey

Céline Faubladier, CA21 tél. : 03 80 90 68 76 celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr

// Arbres et haies : installation et entretien

• 11 et 12 avril à Beaune

Marie Monique, tél. : 03 80 68 66 66, marie.monique@cote-dor.chambagri.fr

// Soigner ses animaux avec l'acupuncture (initiation)

• 17 et 18 avril à Créancey

Céline Faubladier, CA21 tél. : 03 80 90 68 76 celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Plan carbone, quel est son intérêt ?

• Les après-midi des 3 et 7 avril 2023

Le plan carbone est un outil qui permet de calculer, et pourquoi pas d'améliorer l'empreinte carbone de votre exploitation. Ce plan peut permettre de répondre aux attentes sociétales et environnementales.

Renseignements : formation@nievre.chambagri.fr ou 03 86 93 40 37

// Pack Renouvellement Certiphyto DENSA

• 6 avril 2023

Cette formation vise à vous accompagner agriculteur(trice)s et salarié(e)s dans l'évolution de vos pratiques en matière d'utilisation des produits phytopharmaceutiques afin d'obtenir le certificat Décideur en Entreprise Non Soumise à Agrément.

Renseignements : formation@nievre.chambagri.fr ou 03 86 93 40 37

// Favoriser les auxiliaires des cultures sur l'exploitation agricole

• mardi 18 avril 2023

Face aux difficultés rencontrées dans certains secteurs agricoles : pullulations d'insectes résistants aux insecticides, retrait de matières actives, difficultés d'implantation des cultures en lien avec le changement climatique, il peut être intéressant de chercher à avoir des systèmes de production plus résilients et moins dépendants des insecticides. Favoriser les régulations biologiques des ravageurs par leurs ennemis naturels est une piste prometteuse pour atteindre cet objectif.

Renseignements : formation@nievre.chambagri.fr ou 03 86 93 40 37

// Action courte qualifiante conduite et maintenance de l'enjambeur

• jusqu'au 26 mai

La formation, proposée par le LEGTA Nevers-Cosne antenne de Cosne, a une durée de trois mois est à destination des personnes connaissant le travail de la vigne (à pied). Les cours présenteront : la sécurité, la prise en main des engins, la prise de rang sur parcelle pédagogique, la conduite, puis l'attelage des outils, la soudure, les réglages, le travail du sol, le rognage, le pulvérisateur, le Certiphyto, etc.

Renseignements : cfppa.nevers@educagri.fr ou 03 86 26 67 67.

YONNE

// Formation initiale Certiphyto Densa Viticulture

• Jeudis 6 et 13 avril

À Auxerre.

Contact : Christine Ligeron au 03 86 94 22 22.

// Réaliser ma déclaration PAC en toute sérénité

• Les 12, 18 et 27 avril et les 4 et 9 mai

À Auxerre.

Contact : Corinne Chandeclerc au 03 86 94 22 27.

// Maitriser les chiffres clés de mon projet (formation de 3 jours)

• Mardi 9, vendredi 12 et lundi 15 mai

À Auxerre.

Contact : Cédric Barrallon au 03 86 94 21 92.

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Le solaire photovoltaïque, une opportunité pour mon exploitation ?

• 6 avril à Francheville

Hector MUSSILLON, CA21 - 03 80 91 06 76 - hector.mussillon@cote-dor.chambagri.fr

// Minéraux, vitamines, flores, kéfir, argile… : quelles ont les solutions allternatives naturelles adaptées à mes ruminants?

• 04 avril à Créancey

Céline FAUBLADIER, CA21 - 03 80 90 68 76 - celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr

// Arbres et haies : installation et entretien

• 11 et 12 avril à Beaune

Marie MONIQUE, CA21 - 03 80 68 66 66 - marie.monique@cote-dor.chambagri.fr

// Soigner ses animaux avec l'acupuncture (initiation)

• 17 et 18 avril à Créancey

Céline FAUBLADIER, CA21 - 03 80 90 68 76 - celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

//Journée agritech

• Le 13 avril

Comme tous les ans, Groupama propose la journée Agritech dédiée aux avancées technologiques agricoles du 13 avril de 10 h à 15 h 30 au Gaec de Velle, Lieu dit Velle à Montigny-en-Morvan. Au programme : prévention Groupama, Spara, santé et sécurité au travail, Exo expert, Solaire facil Installation de panneau, etc.

Inscriptions obligatoires auprès de votre conseiller Groupama

YONNE

// Essais fongicides et fertilisation sur blé et orge

• Mardi 23 mai, à Brienon-sur-Armançon.

Contact : Marie Bouillé, conseillère grandes cultures à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, au 06 30 62 99 69.

// Essais variétés bio, blé d'hiver, blé de printemps, orge de printemps, lentille, lin (désherbage) et cultures associées

• Mercredi 24 mai, à Migennes.

Contact : Marie Bouillé, conseillère grandes cultures à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, au 06 30 62 99 69.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Une nouvelle évolution de la grille nationale des salaires

Aux termes de longues négociations, une nouvelle grille des salaires a été signée par les partenaires sociaux. Elle sera applicable au 1er jour du mois qui suivra la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.
Toutefois, la FNSEA invite les adhérents, quand ils le peuvent, à ne pas attendre et à l'appliquer dès à présent.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,27
12 - 16	2	11,36
17 - 24	3	11,53
25 - 35	4	11,77
36 - 51	5	12,29
52 - 73	6	12,87
74 - 104	7	13,62
105 - 143	8	14,56
144 - 196	9	15,76
197 - 270	10	17,46
271 - 399	11	19,86
400	12	22,70

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**.
L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 110{,}26 \text{ (indice 2022)}}{106{,}48 \text{ (indice 2021)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

28/03/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 812 - Vente : 91 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	3,83	4,12	4,04	0,14
		300-350	3,73	3,91	3,77	-0,05
		350-400	3,58	3,75	3,69	-0,01
		400-450	3,52	3,65	3,59	0,00
		450-500	3,49	3,56	3,51	0,05
	R	300-350	3,53	3,73	3,61	-0,11
		350-400	3,55	3,55	3,55	-0,06
		400-450	3,46	3,58	3,51	-0,01
		450-500	3,29	3,42	3,37	
F	E	300-350	3,42	3,42	3,42	
	U	200-250	3,48	3,71	3,60	
		300-350	3,20	3,36	3,24	-0,08
		350-400	3,06	3,35	3,18	-0,04
	R	250-300	2,96	3,23	3,12	
		350-400	2,97	3,03	3,02	-0,06

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 122 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	500 et +	2,99	3,31	3,29	0,03
F	U	400-450	3,00	3,22	3,07	0,00
		450 et +	3,04	3,35	3,16	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 367 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ de 500 kg	2,65	2,82	2,71	-0,34
	R	+ de 500 kg	2,52	2,55	2,53	-0,19
F	E	24 à 36 mois	3,41	3,59	3,51	
	U	24 à 36 mois	2,98	3,50	3,17	0,01
		- 5 ans	2,99	3,29	3,11	0,04
		5 à 10 ans	2,90	3,27	3,02	0,03
		+ 10 ans	2,75	3,18	2,93	0,09
	R	24 à 36 mois	2,40	2,99	2,78	-0,13
		- 5 ans	2,61	2,99	2,85	0,00
		5 à 10 ans	2,63	2,96	2,86	0,05
		+ 10 ans	2,53	2,74	2,66	0,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 301 - Taux de vente : 93 %

Broutards, taurillons : Vente totale à un rythme soutenu même si on constate que les tarifs semblent stagner à leur apogée depuis quelques jours. Les besoins pour l'Italie semblent caler par rapport au niveau de tarif, mais ce sont désormais les commandes pour la France qui prennent le relais et qui tirent le commerce vers le haut dans les charolais. Dans les autres races, 1 lot de Blonds d'Aquitaine de 369 kg 1 560 € (4,23 €/kg) et les broutards limousins de 380 à 470 kg de 1 460 à 1 740 € (3,7 à 3,74 €/kg).

Laitonnes : L'accalmie observée la semaine dernière tend à se se confirmer notamment dans les lourdes, mais ce phénomène est récurrent chaque année à cette saison.

Génisses 18 mois : Forte demande et cours satisfaisants.

Vaches, génisses 30 mois : Joli marché avec des acheteurs qui répondent une nouvelle fois présents. Vente rapide avec des cours fermes à haussiers et très peu d'invendus.

Taureaux : Vente plus calme en raison de la qualité et de quelques acheteurs absents.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

27/03/2023

Effectif : 248

Broutards	(315 - 390 kg)	1300 - 1400	3,41 - 3,60
Broutards	(400 - 470 kg)	1350 - 1590	3,36 - 3,55
Laitonnes	(310 - 400 kg)	960 - 1230	3,04 - 3,22
Génisses 24 - 36 mois	(395 - 740 kg)	1120 - 2280	2,52 - 3,40
Taureaux	(765 - 970 kg)	1980 - 2660	2,57 - 2,74
Vaches légères		1380 - 1580	
Vaches entre deux		1600 - 2050	
Vaches lourdes		2070 - 2570	

Vente globale en broutards, on notera un tassement des tarifs en légers.
En femelles, les sorties plus importantes orientent les tarifs à la baisse avec quelques invendus.
Vente rapide et totale en vaches à des tarifs toujours fermes.

Bovins gras : 13

Génisses de viande	5,50 à 5,76 € kg de viande.
Vaches de viande	5,28 à 5,46 € kg de viande.

Vente active en sujets gras.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

27/03/2023

Effectif : 15

Peu d apports. Vente globale.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

20/03/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 83 - Vente : 90 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4.25	4,36	4,30	0,13
		de 44 à 50 kg	4,17	4,17	4,17	0,47
	R	de 32 à 38 kg	3,79	4,08	3,93	
		de 38 à 44 kg	3,70	4,18	3,90	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 73 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M		M	1,35	1,94	1,51	
F	U	+ de 60 kg	1,35	1,46	1,41	-0,02
	R	+ de 60 kg	1,24	1,37	1,29	0,01

AGNEAUX LAITONS (€/kg vif) — *Effectif : 210 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,63	4,63	4,63	
		de 38 à 44 kg	4,23	4,67	4,38	0,12
		+ de 44 kg	4,15	4,45	4,32	0,11
	R	de 32 à 38 kg	4,05	4,30	4,14	-0,21

OBSERVATIONS

Effectif global : 381 - Taux de vente : 97 %

Agneaux : Les sorties de laitons s'étoffent doucement, mais les volumes restent très insuffisants pour satisfaire les commandes à l'approche du début du Ramadan, mais aussi des fêtes de Pâques. Les tarifs poursuivent leur progression..

Brebis, béliers : Cours fermes et vente totale.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

22/03/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 112 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	3,62	3,62	3,62	0,00
		350-400	3,44	3,61	3,58	-0,04
		400-450	3,53	3,58	3,55	-0,03
F	U	300-350	3,13	3,29	3,26	-0,05

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 102 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	24 à 36mois	2,96	3,44	3,15	0,03
		- de 5 ans	2,92	3,21	3,04	0,03
		5 à 10 ans	2,75	3,14	2,95	0,04
		+ 10 ans	2,75	3,00	2,89	0,10

OBSERVATIONS

Effectif global : 214 - Taux de vente : 100 %

Broutards : L'offre est de bonne qualité mais les volumes baissent cette semaine la demande est portée particulièrement sur les animaux de moins de 400 kg avec des cours reconduits à haussiers. Les animaux lourds trouvent plus difficilement preneurs avec un léger tassement dans les tarifs. Vente néanmoins rapide.

Laitonnes : Cours reconduits dans les femelles de plus de 300 kg, très peu d'apports dans les légères.

Vaches, génisses : Vente totale, 90 % de l'apport est réalisé cette semaine par des éleveurs, la qualité des animaux présentés est irréprochable entrainant sans encombre une hausse des cours. Vente fluide et rapide.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

22/03/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 243 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 38 à 44 kg	4,32	4,65	4,42	0,00
		+ de 44 kg	4,04	4,47	4,21	0,33

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 205 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	R	+ de 60 kg	1,63	1,84	1,76	0,12

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 44 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité		19	68	53	5,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 492 - Taux de vente : 100 %

Agneaux : Les laitons restent au cours de la semaine passée, on constate néanmoins une augmentation dans les agneaux de plus de 44 kg dû principalement a la fête musulmane ainsi qu'une présentation de meilleure qualité.

Brebis : Cours reconduits.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

27 Mars 2023

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : recherche toujours dynamique en animaux laitiers. Reconduction en animaux allaitants, en attente des beaux jours.

Bovins maigres : Cours facilement reconduits.

POLITIQUES

L'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité, le 22 mars, la proposition de loi Descrozaille portant sur l'équilibre des relations commerciales entre l'industrie et la grande distribution, dernière étape législative pour le texte qui est maintenant définitivement adopté ! Cette nouvelle loi devrait permettre d'éviter le retour d'une guerre de prix entre les distributeurs, plus qu'indispensable au regard du contexte inflationniste actuel ! Bravo aux Sections Bovines qui se sont mobilisées pour faire adopter ce texte de loi.

SANITAIRE

La CHINE vient de lever l'embargo sur les viandes bovines brésiliennes qu'elle avait instauré il y a un mois suite à la découverte d'un cas de bovin atteint d'ESB.
Cette réouverture est motivée par le caractère isolé et atypique du cas d'ESB, mais il s'inscrit aussi à la veille de la visite du nouveau président brésilien Lula en Chine, un marché à fort enjeu au plan mondial pour les échanges de viande bovine.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Les premiers résultats de l'Observatoire de la contractualisation ont été présentés à la Section Bovin d'Interbev du 21/03. Cet observatoire, lancé à la suite du séminaire des assises du bœuf 2030, devait permettre de mesurer les engagements pris par les différentes familles concernant la contractualisation, alors identifiée comme axe prioritaire pour enrayer la décapitalisation. Selon les résultats de l'observatoire, c'est 11% des volumes abattus en 2022 qui sont issus de bovins contractualisés. La FNB déplore qu'il n'y ait toujours aucune visibilité sur l'utilisation du coût de production interprofessionnel dans les contrats, et a indiqué qu'on ne peut se féliciter des chiffres, puisque le contrat est obligatoire !

FAIT DE LA SEMAINE

Le projet d'accord UE-MERCOSUR était à l'ordre du jour du Sommet européen des chefs d'état à Bruxelles les 23-24 mars. La FNB était à nouveau intervenu pour rappeler à l'Elysée les demandes des éleveurs. En conclusion de cette réunion, E. Macron a indiqué que la France posait toujours comme conditions le respect d'engagements climat et de biodiversité, ainsi que des clauses-miroir. Il reste à veiller à la concrétisation de ces positions, avec contrôles et sanctions, sans quoi elles ne seraient qu'un habillage !

CARTON ROUGE

Aux enseignes de distribution qui poursuivent encore et toujours leur destruction de valeur sur la viande bovine! Quand ce n'est pas Intermarché qui propose le rôti de bœuf à 10,90€/kg, les éleveurs bovins peuvent compter sur Carrefour qui le propose à 11,99€/kg, tout en précisant que sur l'étiquette, il a fait la chance de faire le tour d'Europe ! Origines multiples présentes : Irlande, Royaume-Uni, Pays-Bas, Allemagne, Espagne, Belgique… une liste à la Prévert que les éleveurs bovins ne peuvent que dénoncer!

CHIFFRE A RETENIR

-7%

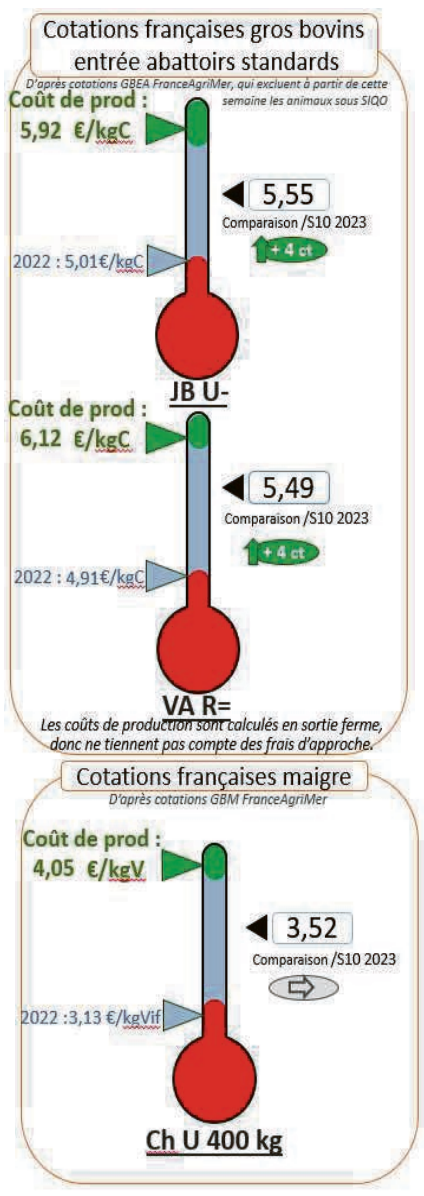
C'est la diminution des exportations françaises de broutards en 2022 (VS 2021), par manque de disponibilités. Les envois ont baissé vers l'Italie, se sont effondrés vers l'Espagne, mais ont rebondi vers pays tiers. En revanche, l'envoi des veaux français de moins de 80kg a atteint un nouveau record à 381 000 Têtes en 2022, soit +9% par rapport à 2021. Avec très peu de concurrence en UE, la France prend des parts de marchés, notamment en Espagne.

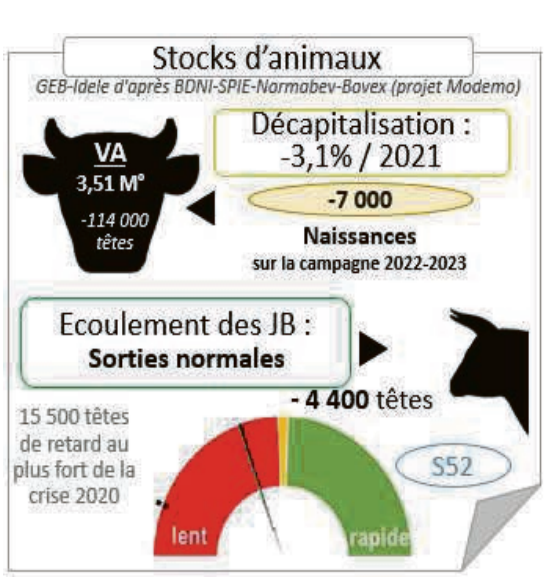
EN REGION

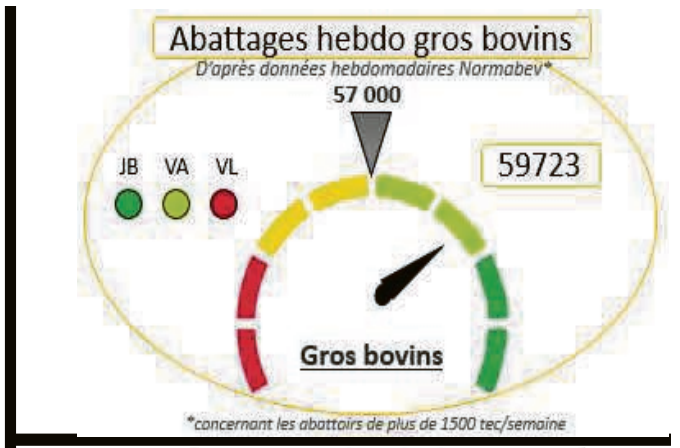
Avec la mise en place de la nouvelle PAC en 2023, l'extension de la période d'interdiction de la taille des haies et arbres entre en vigueur: elle court entre le 16 mars et le 15 août. Vigilance, donc, nous sommes désormais dans cette période !

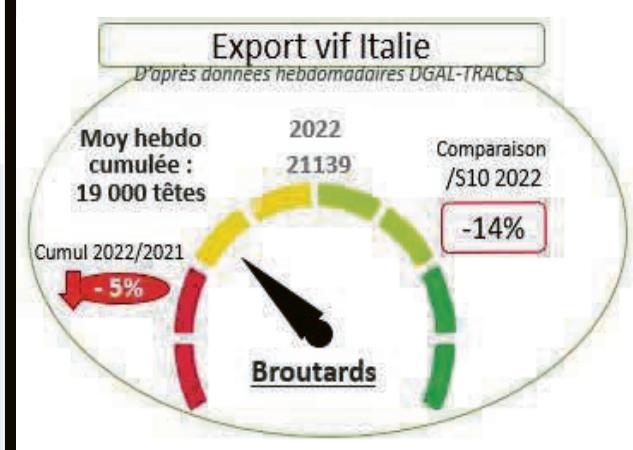
Par ailleurs, comme chaque année, la période de déclaration des surfaces et de demandes d'aides sera entre le 1er avril et le 15 mai. Les demandes pour les couplages bovins sont déjà ouvertes.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*













TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 13
du 27 mars au 2 avril 2023

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les apports sont de saison même si la qualité peut être plus moyenne cette semaine. Les acheteurs sont toujours présents. Les besoins sont toutefois moins pressants pour l'export, ce qui laisse de la place pour l'engraissement en France. Les achats sont un peu plus sélectifs. Les tarifs sont davantage discutés, notamment en marchandise légère ou moyenne, et ont tendance à plafonner, même si les niveaux de prix restent bons. En femelles, le commerce est régulier et les cours reconduits.

Gros bovins maigres : La demande est toujours très forte et peine à être satisfaite mais les acheteurs trient davantage. Les besoins se portent sur des vaches jeunes déjà bien démarrées, qui profitent de tarifs fermes. Les sujets trop âgés ou trop maigres doivent céder quelques centimes.

Boucherie : Le commerce semble se calmer un peu cette semaine. Les volumes restent modestes et trouvent preneurs sans difficulté face à une demande globalement bonne, mais les cours sont tout juste reconduits malgré la faiblesse de l'offre, dans une ambiance alourdie sur certaines places. Les femelles d'entrée de gamme restent recherchées.

Veaux : L'offre est toujours limitée, permettant un écoulement fluide et régulier de la marchandise. Les achats pour l'Espagne restent dynamiques, permettant de nouvelles hausses tarifaires en croisés et laitiers. Les achats à l'intégration sont toujours contingentés. Les cours sont globalement reconduits. En veaux gras, les femelles sont davantage recherchées cette semaine.

Ovins : En agneaux, les achats se finalisent pour les fêtes. Les volumes sont stables face à des besoins importants. Les acheteurs sont mobilisés, les ventes sont rapides. Les cours se maintiennent à un très bon niveau, ils gagnent même quelques centimes sur certaines places. En agnelets, les apports se tassent et trouvent facilement preneur. En brebis, le commerce est régulier à des tarifs globalement reconduits.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

21 - Vends tracteur John Deere 5100R, année 2019, 1 790 heures sans TVA (1302).
✆ 06 81 80 68 23

Travail du sol

26 - Vends semoir Nodet 4m à disques Décompacteur 3-5 dents 2m Déchaumeur 3.5m 13 dents Konskilde + herse roulante - Machine à traire ch 1400 L 8 à 12 postes - Aplatisseur.
✆ 04 75 76 03 61

26 - Vends charrue KUHN 152 multi - Master * Cultipaker * 4 m 50 - Herse plate 4 m.
✆ 04 75 90 12 80

26 - Vends pondoir automatique long 64 m pour 8000 poules - vibroculteur 4.20 m repliable.
✆ 06 72 26 61 03

89 - Vends décompacteur Agrisem, 4 m., 6 dents, rouleau barre + disques-combiné possible HR, TBE, 12000 euros
✆ 06 31 85 96 41

Récolte

07 - Vends Faneuse Krone KW 4.62 servie 3 saisons. Etat neuf. + HERSE lourde relevage Hydraulique 4 mètres.
✆ 06 68 68 02 43

21 - Vends round baller Vario pack 1800, - plateau Mazeron 8 m., - charrue Brabant 4 fers NSH, - faucheuse Kuhn 3 m. (0803)
✆ 06 98 38 19 62

26 - Vends presse HD BB940A New Holland crop cutter, andaineur Eurotop 380N, moulin à farine Skiold.
✆ 06 95 65 20 96

26 - Recherche coupe repliable pour moissonneuse et cueilleur à maïs 5 ou 6 rangs avec broyeur.
✆ 06 24 01 73 22

26 - Vends moissonneuse Braud 640, vendangeuse Braud récolte petits fruits, semoir maïs Nodet 6 rangs, 2 micros kit anti poussière, tout état de marche.
✆ 06 83 10 97 79

38 - Recherche andaineur Kuhn GA 6632 master drive.
✆ 06 71 10 19 10 / repas 04 74 58 38 45

Epandage

07 - Cherche pneus 13,6 fois 28 Radial plus hérisson de Gilibert double 6 tonnes.
✆ 06 77 01 42 90

BTP

89 - Vends chargeur JH 530 TP en parfait état de marche, plusieurs pièces dispo. à venir voir sur place (1301)
✆ 06 46 48 55 17

Divers

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

01 - Vends cause retraite Case Maxxum 115X, 5400 H, IH 733 + chargeur 5500 ; désileuse pailleuse Lucas 425 ; presse Case RBX 452 16500 B ; presse M. densité Welger ; bétaillère bois 4m ; andaineur Kuhn GA 4121 ; faucheuse conditionneuse 243 Kuhn ; benne Gilibert 8500 ; pince balle ronde ; chaine de curage marine 77m.
✆ 06 82 59 73 98

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (1101)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover-crop, - tracteur 4 RM (1206)
✆ 06 71 10 93 35

26 - vends roues complètes Kleber, voie variable, 320/85R28-420/85R38, 270/95R32-300/95R46, 8 trous, alésage 220mm
✆ 06 89 27 28 68

38 - Vends broyeur à marteaux Agrimaster 2m ; épandeur engrais pneumatique amazone rampes 12m ; combiné vibro 3m.
✆ 06 67 64 21 74

38 - Vends roues complètes 1400/20 8 troues 1100 euros roue de transport charrue Huard 550 euros vibroculteur 3m 550 euros + versoir charrue IH 120 euros.
✆ 06 38 55 53 31

57 - Vends presse cubique Claas Quadrant 3200, 2010, toutes options, très bon état, révisée, tandem graissage.
✆ 06 62 49 43 33

58 - Vends abreuvoirs Plasson (1204).
✆ 09 73 54 28 78 06 41 88 00 77

58 - Vends silo aliments extérieur 5 T., 800 euros (1305).
✆ 06 71 06 43 08

69 - Vends arceau de sécurité repliable pour Massey Fergusson série 130 - 140 - 145 - Jamais monté - Prix : 250 euros.
✆ 06 13 52 27 12

69 - Vends foin BR ou Rect - Tank à lait 1100 l. 1/2 lune.
✆ 06 75 04 16 27

Véhicule

Utilitaire

26 - Vends C15 First 760kg diesel An 1996 1ere main 212 000 kms sans CT pour pièces.
✆ 06 13 42 87 64

34 - Recherche Toyota à partir de 1980, dans l'état, même sans CT + tous pick-up + Dacia.
✆ 06 42 69 14 31

38 - Vends Dacia Duster 1,5 DCI prestige 2 places bac AR clim crochet AR jante alu + roue de secoure et neige + anti brouillard 148000 km parfait état, achat 12/2011 prix 6666,67 euros HT.
✆ 06 68 99 07 01

38 - Vends cause retraite Jumper magasin boucherie VASP 199000 km très bon état.
✆ 06 08 76 25 27

69 - Vends moto enduro 125 BETA rr 4 temps en très bon état, de 2021, 2700 km. Moto rabaissée car utilisée par une fille. Biellettes d'origine fournies. Pneus neufs. Besoin du permis A1. Cartons avec pièces (rétros, clignotants). Idéale entre autre pour apprentis entre 16 et 18 ans et aller dans les chemins, prés, vignes. 4 000 euros..
✆ 06 13 52 27 12

69 - Partner HDI 1.6 330000 kms, CT ok, pneus bon état - A prévoir courroie de distribution - Galerie.
✆ 06 50 03 93 00

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends environ 450 gros piquets acacia 3m, fendus, et appointés.
✆ 06 16 28 67 72

39 - Vente de paille foin luzerne de qualité rendues livrées.
✆ 06 73 92 81 55

Fourrage

21 - VENDS PAILLE DE QUALITÉ EN BOURGOGNE
Transport en plus suivant km
Tél. : 06 85 73 22 68

01 - Vends bottes enrubannées 2022 + foin en bottes rectangulaires 2022, idéal pour chevaux.
✆ 06 40 18 07 28

70 - Vends foin de luzerne biologique, récolte 2021 et 2022 en balles carrées 120x90. Deuxième et troisième coupe. 170 euros/T.
✆ 06 86 18 91 95

Propriété

26 - Cherche propriété agricole Drôme des Collines, bon ou mauvais état, 3ha min. Achat pleine propriété ou viager, à louer. Étudie toutes propositions.
✆ 06 87 12 16 68

Terrain

38 - Achète terrains agricole à la Chapelle de la Tour ou communes voisines.
✆ 06 08 22 25 90

Immobilier

19 - A reprendre expl. bio dept 19 - ts fruits 7 ha, côteau alt 280 à 400 m, site Les Vergers bio de Vertougit, région d'avenir.
✆ 06 45 99 96 47

Location

Autres

82 - 32 - Au cœur de la Gascogne, venez vous détendre dans l'un des gites de «la bastide du chêne» à Montégut 32550, dans un parc arboré de 2 hectares, avec piscine, location à la semaine.
✆ 05 62 59 03 38 - mail : contact@bastideduchene.com

Divers

18 - Achète blouses ; gilets, veste de Maquignon anciennes ; vieilles biaudes ; vieilles vestes et pantalons en moleskine noirs ; vestes et gilets de chasse ; vêtement de campagne et de travail ancien ; vieilles blouses noires, grises et beiges ; vieilles vestes et pantalons de pompiers en lin ; vieux vêtements perlés noirs ou deux couleurs ; dentelles anciennes, mercerie ; torchons et tissus anciens, entière collection de dentelles et de vêtements ; vieux stock de magasin de vêtements.
✆ 06 08 84 27 75

69 - Chasse 21 groupe d'amis chasseurs recherche 4/5 postés 12 week-end 600 ha 20 cervidés 40 sangliers 24 chevreuils venaison partagée beau RDV de chasse 40 km Nord Dijon.
✆ 06 19 43 19 97

Regardez-nous sur YouTube

// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_| / |_|_| Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

Emploi

Offre

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la rigueur, une grande motivation et une capacité d'adaptation, pour intervenir dans un Groupe d'Emploi Partagé (GEP) sur le secteur de Lury-sur-Arnon. Travail à effectuer : traite, alimentation entretien et manutention des bovins laits/ bovins allaitants/ caprins, travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travaux du sol, semis, entretien du matériel...), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille ...). Poste en CDD, à pourvoir dès maintenant et jusqu'au 30 juin 2023) –Connaissance du milieu agricole souhaité. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

71 - Exploitation agricole bovins-ovins recherche salarié CDD, 3 mois juin-juillet-août.
✆ 06 72 75 71 09

AGENT AGRICOLE SECTEUR TONNERRE (89)
RECHERCHE COMMERCIAL (H/F)
MASSEY FERGUSON
Pour vente de matériels agricoles
sur les secteurs : Yonne / Côte d'or / Aube
Poste en CDI
Missions : Développement du fichier client, conseil technique dans le choix du matériel, rédaction des devis et bons de commande
Mise à disposition : voiture,carburant,téléphone portable,ordinateur portable, indemnisation frais de repas
Rémunération : fixe + commissions sur ventes
Envoyer CV + LM à lucas.fils@orange.fr
Contact téléphonique : 03 86 75 20 98

BOucherON TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES
FENDT JCB
Recrute pour son site de Ménétreux le Pitois (21)
Un TECHNICIEN AGRICOLE (H/F)
Un CHEF D'ATELIER (H/F)
Contactez-nous au **03 80 97 01 50**
06 21 43 72 95 - jfboucheron@boucheronsas.fr

26 - Exp. agricole Drôme Prov. spé. semences cherche salarié polyvalent, CDI, expérience+permis B.
✆ 06 09 48 80 50

DAFP MATERIEL AGRICOLE
RECRUTE

SUR SA BASE DE TOUCY (89)
• **1 technicien (H/F)**
connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées.
Formation assurée
Débutant accepté
Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tel. 06 07 54 76 70
CASE IH

Terres de Bourgogne
Suivez-nous sur
INFOS REPORTAGES VIDÉOS

Demande

71 - Fils d'agriculteur sur Chatillon-le-Duc (25), recherche pour septembre 2023 un maître d'apprentissage dans une exploitation ovine et polyculture, en bac pro élevage à la MFR de Pouilly-en-Auxois pour 2 ans en alternance, expérience nombreux stages dans les ovins.
✆ 07 69 09 72 52 me laisser un message ou
au 06 71 62 76 95

Terres de Bourgogne Petites annonces 03 80 78 90 40

Offre de service

42 - Achète vêtements anciens de 1800 à 1960 Recherche vêtements anciens paysan et de travail, vêtement militaire, bleu de travail, vestes et pantalons gros velours, blaude, blouse de marchand, maquignon, bourgeron, veston, vêtement de chasse, chemises, blouse d'instituteur ou d'usine, vêtement de pompier, tablier, etc...Tout ce qui est ancien m'intéresse.Peuimporte l'état ! qu'ils soient neufs ou troués et rapiécés, ne jetez surtout rien ! Achat comptant
✆ 06 85 97 74 64

Mariage

21 - Femme 45 ans cherche homme de 45 à 60 ans, sérieux pour vie à deux. Peut changer de région (1306)
✆ 06 31 23 08 63

Animaux

Bovin

01 - Vends 1 taureau Charolais 36 mois et 1 de 18 mois génotype sans corne.
✆ 06 84 05 45 87

07 - Elevage Limousin HBL vends taureaux 18 24 mois fils de Leopard RRE Haled RRE Liban RR TGS
✆ 06 85 76 74 59

18 - Vends reproducteurs charolais HBC 14-15 mois, ind. IBR, liv. assurée. EARL Trameson 18350 Charly.
✆ 06 10 91 41 94

21 - Vends taureaux 2 ans père IFN 117, veaux 15 à 16 mois. Le tout HBC. EARL Bolâtre Jean-Louis (0302)
✆ 06 98 38 19 62

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux 14 - 15 - 16 mois, TGS. EARL Gabory - 21460 Jeux les Bard
✆ 06 87 43 40 33

21 - Elevage charolais GAEC Léchenault Frères vend taureaux 2 ans + 1 an. TGS. Livraison assurée (1205)
✆ 06 24 24 69 93

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs 15 à 18 mois, prêt à saillir, vêlages faciles, IND IBR, BVD. Livraison assurée. EARL Guenot Nicolas 21230 Allerey (1304)
✆ 06 31 23 56 01

42 - Vends taureaux char., HBC, 15-16 mois, vêl. facile, élevage et viande, Gaec Cusset Gacon, St-Germain-Les-pinasse.
✆ 06 30 92 60 12
ou 06 71 45 80 59

58 - Vends grand choix de veaux reproducteurs HBC, SC, hétérozygotes et homozygotes + 1 reproducteur HBC SC 3 ans, bonnes valeurs génétiques, origines diverses, livraison assurée. EARL Colmont (0407).
✆ 06 08 78 05 01
06 99 25 33 53

58 - Vends veaux reproducteurs 16 mois, plusieurs vêlages faciles, HBC, TGS. GAEC des Morillats 58360 Préporché (0602).
✆ 06 33 49 46 88

58 - Vends reproducteurs charolais 1 ou 2 ans, très bonnes origines, TGS. EARL du Champ Morin 58250 Saint Seine (0606)
✆ 06 78 59 03 92

58 - Elevage limousin HBL vend veaux reproducteurs de l'année de père qualifié. David Thoulé (0607).
✆ 06 10 09 65 69

58 - Elevage HBC vend taureaux 18 mois, veaux d'un an, nombreuses origines, prêt à la saillie. EARL Batho Serge- L'Hatenon 58330 Saxi Bourdon (0707).
✆ 06 83 68 07 96

58 - Vends veaux reproducteurs charolais HBC + génisses de 2 ans repro. GAEC Deboux - Niault - 58110 Chougny (0801).
✆ 06 26 01 58 72
06 28 58 12 92

58 - Vends 2 taureaux et 15 veaux reproducteurs de 15 mois inscrits HBC. GAEC Touillon Moiron (0902)
✆ 06 19 82 08 94

58 - Cause surnombre vend vaches pleines charolaises. GAEC Marion - Luzy (1105)
✆ 06 24 42 29 42

58 - Vends bon taureau charolais HBC 3 ans, produits visibles (1104)
✆ 06 99 32 12 15

58 - Vends taureaux, élevage 100% IA, ISU moyen, femelle 107.8. GAEC de la Croix 58200 Pougny (1303)
✆ 06 86 95 22 65

71 - Vends bons taureaux de 2 ans et un taureau de 3 ans HBC, TGS, Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ 06 07 75 81 61

71 - HBC vds veaux 15 mois, taureaux 2 ans, pères Meloman, Nestor, Okapi (Benas JP) et Ramses (Micaud) + taureau 5 ans + vaches pleines ou suitées, génisse 1 an, génisses 2 ans fraichement IA VF (Jarret, Océan, Newman P, TGS, livraison. Devillard J-C, Champlecy.
✆ 06 18 54 64 88

Des professionnels à votre service

SAS COMATEC Distribution patura
- spécialiste clôtures électriques Patura sur la Nièvre
- démonstration de clôtures permanentes, devis gratuits
- mise en place des postes et réalisation des prises de terre
- sceaux à lécher mise à l'herbe « promo »

Thollé Jérôme 06 76 58 50 52 - jtholle@nordnet.fr - 58270 Saint-Sulpice

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque
BECKER Frères *Le PRO de la tôle*

58310 ARQUIAN - **03 86 39 70 94** - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - **03 86 20 19 66** - becker.freres@orange.fr

Scierie de Luzy WIMMER FRANCE
VENTE de BOIS
SCIERIE MOBILE
Rue de Saint-André - 58170 Luzy - **03 86 30 88 84 - 06 75 66 49 03**
www.scieriedeluzy.com - **Professionnels et Particuliers**
Du mardi au vendredi de 8h00 à 17h30

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

89 - Disponible à la vente reproducteurs charolais sans cornes 16 - 18 mois HBC, facilité de naissance, bon index, prêt à saillir, TGS, livraison assurée. Acceuil permanent. SCEA de Tameron - Montillot (0210)
✆ **Mandron Laurent :**
06 87 16 54 66 -
Maxime : 06 42 67 44 29

89 - Sélection de 50 taureaux HBC prêts à saillir, - vaches, - génisses. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils -89420 St André en Terre Plaine
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
GAEC CADOUX

89 - Vends taureaux 17 mois Limousins (1202)
✆ 06 70 37 79 54

Ovin

42 - Achète brebis, chèvres réforme, agneaux toutes catégories, paiement comptant.
✆ 06 07 96 23 40

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

89 - Vends chiots Border Collie, pucés, vaccinés, ovins, bovins, très bonnes origines, mère 128FKG (1203).
✆ 03 86 74 70 94

Volailles, lapins

45 - Spécialiste lapin de Garenne repris parc sur herbe qualité extra repeuplement. Garanties sanitaires. Livraison documentation sur demande.
✆ 06 82 28 12 19

Connaissez-vous notre page Twitter ?

Suivez-nos publications sur Instagram

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

AVIS

BMP, SAS au capital de 120 000 euros, Siège social : 2, rue de la Préfecture, 21000 DIJON, 333 997 773 RCS DIJON, AGO du 30/09/2022 : les mandats de la Société S.E.C.C, CAC titulaire et de la société Expertise Comptable et Audit (ECA), CAC suppléante, sont arrivés à expiration et ne sont pas renouvelés. Pour avis.

AL23006989

TRANSFORMATION

REVETSOL
Société à responsabilité limitée
transformée en
société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1 000 euros
Siège social : 14 Porte de Dijon
21170 SAINT JEAN DE LOSNE
802 888 230 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 21/03/2023, la gérance de la société à responsabilité limitée REVETSOL a décidé, à compter du 1er février 2023 :
de transférer le siège social du 14 Porte de Dijon, 21170 ST JEAN DE LOSNE au 5 Route de Champdôtre 21170 TROUHANS, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
de transformer la Société en société par actions simplifiée unipersonnelle, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 1 000 euros.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Patrick MEURIOT
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ :
Monsieur Patrick MEURIOT
demeurant 5 rue de Champdôtre 21170 TROUHANS
Pour avis
La Gérance

AL23007408

MODIFICATION DU CAPITAL

EARL FOURNET DIDIER, capital de 168 395,18 €, siège social : La Montagnotte 21450 LA VILLENEUVE LES CONVERS, 328833660 RCS DIJON, AGE 31/12/2022 : réduction du capital social par rachat et annulation de parts sociales, ancienne mention : 168 395,18 €, nouvelle mention 132 081,83,50 €, changement dénomination en FOURNET, démission de la gérance de M. Didier FOURNET. Pour avis. La gérance

AL23007267

AGIS Avocats
Maître Antoine CONVERSET
3B rue du Miroir
39200 SAINT-CLAUDE
19 Avenue Jean Moulin
39000 LONS-LE-SAUNIER

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

ORTENSE
Société par actions simplifiée
au capital de 200 000 euros
Siège social : 24 Rue des Templiers,
21121 Fontaine-Lès-Dijon
912 957 354 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Mixte en date du 13 mars 2023, l'Assemblée Générale Mixte a décidé :
- Que la société AROS, Société par actions simplifiée au capital de 4 942 600 euros, dont le siège social est Zone Industrielle, 39600 Arbois, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 530 711 688 RCS Lons-le-Saunier, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de la société LES EPICEAS, démissionnaire et la société AROS est démissionnaire de son mandat de Directeur Général et n'a pas été remplacée.
- de transférer le siège social du 24 Rue des Templiers, 21121 Fontaine-Les-Dijon à la Zone Industrielle, 32 Route de Villeneuve, 39600 Arbois et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS
Le Président

AL23007326

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

FPRB SERGE CHEVEAU
SA au capital de 620 000 Euros
10 RUE DES BARRIGARDS,
21550 LADOIX SERRIGNY
333146371 R.C.S. Dijon

Par délibération de l'AGO du 23/12/22 il a été pris acte de la démission de M Stéphane Cheveau de son mandat de Président.
A été nommé Président : SA Serge Cheveau 10 Rue des Barrigards 21550 Ladoix-Serrigny, représentée par son DG Mme Karine Cheveau.
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon

AL23007331

AVIS DE MODIFICATION

ORION INSIGHT
SARL au capital de 30 000 €
Siège social 4 D avenue Aristide Briand
21000 DIJON
902 886 720 RCS DIJON

Le 12/03/2023 l'assemblée a décidé et constaté une augmentation du capital de 29000 € pour le porter de 1000€ à 30000€ et modifié les art. 6 et7 des statuts.

AL23007332

CHANGEMENT DE GÉRANT

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE BONVAUX
Groupement foncier agricole
au capital de 77 901,45 euros
Siège social : Prieuré de Bonvaux,
21370 PLOMBIERES-LES-DIJON
413 809 138 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 décembre 2022, il a été pris acte de la démission de Monsieur Yves DEBOST et de Madame Brigitte DEBOST de leur fonction respective de gérant du groupement à compter du 26 décembre 2022 minuit. En remplacement a été nommé en qualité de gérant à compter de cette même date pour une durée indéterminée : Monsieur Martin DEBOST usage DEBOST-BOISSET né à AIX EN PROVENCE (13) le 16 juin 1992 demeurant Carrer Padilla 192 (3-1) BARCELONE 08013 (Espagne). Il a également été pris acte de l'abandon de la variabilité du capital social. Les articles 7 et 12 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL23007333

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BARREM CONCEPTS
AS au capital de 12 000 euros
Siège social : 12 rue Berbisey,
21000 DIJON
792 974 289 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 15/03/2023, l'AGE des associés de la SAS BARREM CONCEPT a décidé de transférer le siège social du 12 rue Berbisey,21000 DIJON au 2B rue Benard 75014 PARIS et de modifier en conséquence l'article4 des statuts.
POUR AVIS
Le Président

AL23007342

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CUMA DES VERTES PRAIRIES

L'AGE des associés réunie le 07/03/2022 a voté le transfert du siège social de chez M. Patrick Guerittee 30 rue de Chaumergy 21170 Losne à rue de la Croix Girard 21170 Losne. Pour avis, le Président.

AL23007343

MODIFICATIONS DES STATUTS

GFV ROSCOR
Groupement foncier agricole
au capital de 1 127 200 euros
Siège Social
12 Rue du Mont – 21190 VOLNAY
537 707 424 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 10 mars 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés : - a pris acte du décès de Monsieur Bernard ROSSIGNOL survenu le 22 août 2014 et de la décision prise par Madame Claude ROSSIGNOL de démissionner de ses fonctions de gérante, et a décidé de nommer en qualité de nouveaux cogérants Monsieur Didier ROSSIGNOL, demeurant 6 Rue de Mont – 21190 VOLNAY et Madame Sandrine LEUTHOLD, demeurant 626 Route du Gayot – 74500 SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS pour une durée indéterminée à compter du 10 mars 2023, - a décidé de transférer le siège social du 12 Rue du Mont - 21190 VOLNAY au 6 Rue de Mont - 21190 VOLNAY à compter du 10 mars 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis. La Gérance.

AL23007354

TRANSFORMATION

JEAN CHARTRON
SARL au capital de 5 000 euros
Siège social
8 Grande Rue - 21190 PULIGNY-MONTRACHET
502.318.298 RCS DIJON

Par décisions de l'associée unique du 10/03/2023, il a été décidé, à compter du même jour, la transformation de la Société en Société par actions simplifiée et la nomination de la société DOMAINE JEAN CHARTRON en qualité de président pour une durée illimitée. Ces modifications entraînent la publication des mentions suivantes
Forme : Ancienne : Société à responsabilité limitée.
Nouvelle : Société par actions simplifiée.
Administration : Ancienne :
Gérant : Jean-Michel CHARTRON.
Nouvelle : Président : DOMAINE JEAN CHARTRON Grande Rue à PULIGNY-MONTRACHET (21190)
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que. soit le nombre d'actions qu'il possède. Chaque action donne. droit à une voix au moins.
Agrément : En cas de pluralité d'associés, les actions sont. librement cessibles entre associés, entre conjoints, entre. ascendants ou descendants des associés, même si le conjoint,. ascendant ou descendant n'est pas associé. Elles ne peuvent. être cédées à tout autre tiers étranger à la Société qu'avec. l'agréement préalable de la collectivité des associés.
Mention sera faite au RCS de DIJON

AL23007355

MODIFICATION DU CAPITAL

SERELISE 2.
SCM au capital de 4 000 €
porté à 4 800 €.
Siège social
3 rue Ernest Lory
21000 DIJON.
901 309 062 RCS DIJON

L'AGE réunie le 01/03/2023 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 800 € par apports en numéraire. En conséquence, l'article 7 – CAPITAL SOCIAL des statuts a été modifié : Ancienne mention : Le capital social est fixé à 4 000 €. Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 4 800 €.
Modification au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL23007359

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

ESCOFFIER, L'ARRIERE-BOUTIQUE
SARL au capital de 1 500 €
Siège social : 3 Place Carnot - 21200 BEAUNE
908 423 163 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 22 mars 2023, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de bar, bar à vins, restaurant et boutique de vins ; l'achat et la vente, toutes opérations de négociation, de commission et de courtage, dans le domaine du négoce de vins, tranquilles, pétillants et spiritueux en France et à l'Etranger, en gros, demi-gros et détail, en moûts ou en raisins, et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits se rapportant à l'activité vinicole ; et ce, à compter du 1er avril 2023, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Pour avis
Le Gérant

AL23007374

MODIFICATION DU CAPITAL

SERELISE. SCI au capital de 1 500 euros porté à 1 800 euros. Siège social : 3 Rue Ernest Lory 21000 DIJON. 893 679 209 RCS DIJON. L'AGE réunie le 01/03/2023 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 300 euros par apports en numéraire. L'article 7- CAPITAL SOCIAL des statuts a été modifié : Ancienne mention : Le capital social est fixé à 1 500 euros. Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 1 800 euros. Modification au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis
La Gérance

AL23007375

MODIFICATION DU CAPITAL

SOCIETE CIVILE DE MOYENS MAISON MEDICALE DE LA COLOMBIERE
Au capital de 3 500 euros
Siège social : 6 Bis Avenue Jean-Baptiste Greuze
21000 DIJON
495 068 173 RCS DIJON

L'AGE du 20/12/2022 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 1 000 euros en numéraire, le portant ainsi à 4 500euros. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. La même AG a nommé en qualité de nouveaux cogérants, pour une durée indéterminée, à compter du 01/01/2023 : Mme Alice SARRASIN, demeurant 8 Rue Constant Pierrot - appartement 12 - 21000 DIJON, M. Camille BEAUJON, demeurant 25 Place Bossuet - 21000 DIJON et Mme Charlotte LAMBERT, demeurant 7 Rue de la Colombière - 21000 DIJON. L'avis de constitution de la société a été publié dans le Chatillonnais et l'Auxois du 15 mars 2007.
Pour avis
La Gérance

AL23007378

MODIFICATIONS STATUTAIRES

CCC
Société par actions simplifiée
au capital de 850 000 euros
Siège social : 10 rue du Pont -
21200 RUFFEY LES BEAUNE
808 730 071 RCS DIJON

Aux termes de décisions en date du 01/03/2023, l'associée unique a décidé avec effet le même jour :
- de transférer le siège social du 10 rue du Pont - 21200 RUFFEY LES BEAUNE au 7 rue de Courtemon – 21200 SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts ;
- d'étendre l'objet social aux activités suivantes : l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous immeubles et droits immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, agricole, commercial ou industriel, la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location, sous-location sous quelque forme que ce soit, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance, la location de logements, meublés ou garnis, à usage d'habitation, avec ou sans fourniture de prestations hôtelières ou para-hôtelières, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Pour avis
Le Président

AL23007382

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

JG
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 10 rue du Pont –
21200 RUFFEY-LES-BEAUNE
882 262 967 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 1er mars 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 10 rue du Pont – 21200 RUFFEY-LES-BEAUNE à SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE (21200) – 7 Rue de Courtemon à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL23007384

MODIFICATION DU CAPITAL

ELIPS
SASU au capital de 100 000 €
Siège social : 27 Rue Louis Neel
21600 LONGVIC
414 027 813 RCS DIJON

Par décision du 08/03/2023, l'Associé unique a réduit le capital social de 70.000 € pour le ramener à 30.000 €. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le Président a, le 14/03/2023, constaté la réalisation définitive de la réduction de capital.
Pour Avis.

AL23007385

MODIFICATION DU CAPITAL

BAGUIMMO
Société par actions simplifiée
Ancien capital : 1 008 euros
Nouveau capital social : 1.000.000 Euros
Siège social : 8 Rue du Morvan
21390 MONTIGNY-SAINT-BARTHELEMY
RCS DIJON 922 162 730

Il résulte :
- Du procès-verbal de l'AGE du 03 février 2023,
- Du certificat de dépôt des fonds établi le 13 mars 2023 par la banque CAISSE D'EPARGNE
- Du certificat délivré le 23 mars 2023 par le Commissaire aux Comptes désigné à cet effet, constatant la libération d'actions nouvelles par compensation de créances liquides et exigibles sur la Société,
- Du procès-verbal de la délibération de la présidente en date du 23 mars 2023 constatant la réalisation de l'augmentation de capital,que le capital social a été augmenté d'un montant de 998.992 euros par émission de 62.437 actions nouvelles de numéraire, et porté de 1 008 euros à 1.000.000 euros.
En conséquence, les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés.
POUR AVIS
La Présidente

AL23007386

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SCI MMC 21
au capital de 1 098 euros
Siège social
6 B Avenue Jean-Baptiste Greuze
21000 DIJON
841 236 052 RCS DIJON

Aux termes de décisions du 06/01/2023, la collectivité des associés a nommé en qualité de nouveaux cogérants, pour une durée illimitée et ce, à compter du 06/01/2023 : M. Camille BEAUJON, demeurant 25 Place Bossuet - 21000 DIJON, Mme Alice SARRASIN, demeurant 8 Rue Constant Pierrot - 21000 DIJON et Mme Charlotte LAMBERT, demeurant 7 Rue de la Colombière - 21000 DIJON.
L'avis de constitution de la société a été publié dans TERRES DE BOURGOGNE, le 27/07/2018 et au BODACC n°20180141 du 27/07/2018.
Pour avis.
La Gérance

AL23007402

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CLEAN HABITAT 21
SARL au capital de 1 000 €
Siège social
3 Chemin de la Borde
21200 CHEVIGNY EN VALIERE
903 004 786 RCS DIJON

L' associé unique en date du 16/01/2023, a décidé de transférer le siège social du 3 Chemin de la Borde, 21200 Chevigny en Valière au 6 rue de la Chapelle - 21200 Chevigny en Valière à compter du 16/01/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL23007404

THERET & ASSOCIES
SOCIETE D'AVOCATS

THERET & ASSOCIES
12 place Saint-Hubert
59000 LILLE

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

SAS REMILLET - GROUPE CIMME
Société par actions simplifiée
au capital de 65.676 euros
Siège social : Rue de Champoran
21560 ARC-SUR-TILLE
489.364.380 RCS DIJON

Par décisions en date du 23/03/2023, l'associée unique a nommé, à compter du 23/03/2023, en qualité de Président, la société GDI - GROUPE CIMME, SAS dont le siège social est situé à SECLIN (59113) Zone Industrielle de Seclin - Rue du Rouge Bouton, immatriculée sous le n°300.774.395 RCS LILLE METROPOLE, en remplacement de M. Philippe REMILLET, Président démissionnaire.

AL23007410

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION «AGNES ET JEAN-JACQUES GIRARD»
Société civile d'exploitation
au capital de 24 544,31 euros
Siège Social : 16 Rue de Citeaux -
21420 SAVIGNY LES BEAUNE
417 801 511 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 30 décembre 2022, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Mme Agnès GIRARD de ses fonctions de cogérante à compter du 31 décembre 2022 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis
La Gérance

AL23007413

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

SARL JEAN JACQUES GIRARD
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 16, rue de Citeaux -
21420 SAVIGNY LES BEAUNE
417 608 056 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 30 décembre 2022, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Mme Agnès GIRARD de ses fonctions de cogérante à compter du 31 décembre 2022 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis
La Gérance

AL23007414

MODIFICATION PRÉSIDENCE

CRAYENCOUR
Société par actions simplifiée
au capital de 1 200 euros
Siège social : 4 rue Marguerite Yourcenar,
21000 DIJON
903 115 079 RCS DIJON

PV AGO du 21/03/2023
AM : Mme Carole CHOVONZIAK
NM : Mme Nathalie RIGNAULT, 6 bis rue du Nord, 21000 DIJON
PV DP du 21/03/2023 – Nomination DG
NM : Mme Camille BUSCH, 6 rue des Contours Bernard, 21560 COUTERNON
POUR AVIS
Le Président

AL23007436

NOMINATION DE CO-GÉRANT

GERARD PIERROT
Société civile d'exploitation agricole
Au capital de 234 537,02 euros
Siège social : 1 bis route de Beaune
21360 BESSEY-EN-CHAUME
529 285 223 R.C.S. DIJON

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 25 janvier 2023 à effet rétroactif du 1er janvier 2023, la collectivité des associés a nommé Madame Ludivine GADREY, demeurant 3 route de Beaune – 21360 BESSEY-EN-CHAUME, en qualité de cogérante de la société pour une durée illimitée.
Pour avis, La gérance

AL23007439

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte authentique reçu par Maître Laurette MANCION, le 21 mars 2023,La Société CARREFOUR PROXIMITE FRANCE, SAS, capital de 47 547 008 €, siège à MONDEVILLE (14120), ZI Route de Paris, immatriculée au RCS de CAEN sous le numéro345 130 488.
A cédé à la Société CHEZ LOCA, SARL, capital de 163 822 €, siège à DIJON (21000), 73 rue de Mirande, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 832528285.
Un fonds de commerce d'alimentation générale de type supermarché, sis et exploité à DIJON (21000), 73 rue de Mirande, connu sous l'enseigne « CARREFOUR EXPRESS », moyennant le prix principal de CINQ CENTQUINZE MILLE EUROS (515 000,00 EUR),
Propriété-jouissance : au jour de la signature.
Préalablement à la cession, la location-gérance consentie par la société CARREFOUR PROXIMITE France au profit de la société CHEZ LOCA a été résiliée à effet du 20 mars 2023 minuit.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BODACC, à l'adresse du fonds cédé, où domicile a été élu à cet effet.
Pour la correspondance domicile est élu en l'Etude de Maître Laurette MANCION, sise à LYON (69002), 9 Place des Célestins.
Pour insertion
Le notaire

AL23007393

// DIVERS

SELARL GROUPE MONASSIER VAL DE LOIRE
Notaires Associés
3, rue du Pont Volant
37300 JOUE LES TOURS

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Information concernant les époux
Monsieur Nicolas Jean Charles André BAROZET, chargé d'affaires, et Madame Mélanie Jeanne Marie Fanny DA CUNHA, chargée de clientèle, son épouse, demeurant ensemble à MONTIGNY-MONTFORT (21500) 3 rue Bizot.
Monsieur est né à MONTBARD (21500) le 16 septembre 1989,
Madame est née à MONTBARD (21500) le 20 septembre 1989.
Mariés à la mairie de SAINT-REMY (21500) le 24 juin 2017 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Information concernant le changement de régime
Suivant acte reçu par Maître Pierre JAMIN, notaire à JOUE-LES-TOURS, le 18 janvier 2021, les époux BAROZET ont changé de régime matrimonial pour adopter celui de la séparation de biens pure et simple.
Information sur l'opposition
Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la présente insertion, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par exploit d'huissier, à Maître Pierre JAMIN, Notaire de la société d'exercice libéral par actions simplifiée « GM VAL DE LOIRE », titulaire d'un Office Notarial à JOUE-LES-TOURS (Indre-et-Loire), 3 rue du pont volant.
Pour insertion
Le notaire.

AL23007395

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 27/03/2023
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
VIEVY: Pré, bois-taillis - Urbanisme : RNU - Objectif : Maintien des fermiers sur les parcelles occupées
13 ha 20 a 05 ca
- Champs des glands: A-16-19 - Chintre: A-223(J)-223(K) - Es paturaux: B-80(J)-80(K) - Le closeau sergent: A-15 - Ouche des moreilles: A-275
LA ROCHEPOT: Vigne AOC BOURGOGNE ALIGOTE, COTEAUX BOURGUIGNONS - Urbanisme : Zone A du PLU - Objectif : Maintien du fermier en place
26 a 30 ca
- Sous roches: D-428
LA ROCHEPOT: Landes boisées et terres partiellement en AOC BOURGOGNE HCB - Urbanisme : Zone N et A du PLU
3 ha 07 a 78 ca
- Bois derniers: D-624 - Champs brarey: A-215 - Champs de rongey: C-799 - Fetain: C-740-746(*) - Friches de bellefaye au no: C-516-526-549 - Friches de bellefaye au su: C-787 - La chaume au nord: D-27
- Le haut de la comme: B-647 - Le tremblay au nord: C-250-283 - Les ormeaux: A-899.
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 18/04/2023 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23007421

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

S.C.I. LA MARECHAUDE
Société Civile Immobilière en liquidation
au capital de 1 000 Euros
Siège social et de liquidation : 10, rue Mercey -
21200 CHEVIGNY-EN-VALIERE
453 855 785 R.C.S. DIJON

L'AGO réunie le 23 février 2023 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Patrice SANCHEZ, demeurant 10 rue Mercey - 21200 CHEVIGNY-EN-VALIERE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

AL23007419

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : SCI NICOLAS ROLIN.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 243918 euros.
Siège social : 33 Cours GENERAL DE GAULLE, 21000 DIJON.
378500979 RCS de Dijon.
Aux termes d'une décision en date du 24 mars 2023, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Emmanuel RASSIAT demeurant 18 rue du Closeau, 21110 Rouvres en Plaine et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS de DIJON.
Pour le liquidateur

AL23007420

CLÔTURE DE LIQUIDATION

STRAFAR INTERNATIONAL
SARL en liquidation au capital de 7 622,45 Euros
Siège social : 143 rue des Déportés et de la Résistance
89100 SENS
419 249 420 RCS SENS

Aux termes des décisions de l'associé unique du 20/03/2023, il a été décidé d'approuver les comptes de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, M. Patrice FRANCESCHI demeurant 143 rue des Déportés et de la Résistance 89100 SENS, et prononcé la clôture des opérations de liquidation. La société sera radiée du RCS de SENS.

AL23007425

AVIS DE DISSOLUTION

L'AIL DES OURS. SARL en liquidation. Au capital de 24 000 €. Siège : Rue Odebert Halles Centrales, 21000 DIJON. Siège de liquidation : 4 ruelle des Fosses - 21580 AVOT. 523 212 488 RCS DIJON.
L'AGM réunie le 30/09/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/09/2022 et mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Benoit MORLON, demeurant 4 ruelle des Fosses – 21580 AVOT, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 4 ruelle des Fosses – 21580 AVOT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS.

AL23007427

ANNONCES LÉGALES

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AIL DES OURS. SARL en liquidation. Au capital de 24 000 €. Siège : Rue Odebert Halles Centrales, 21000 DIJON. Siège de liquidation : 4 ruelle des Fosses - 21580 AVOT. 523 212 488 RCS DIJON.
L'AGO réunie le 31/12/2022 au 4 ruelle des Fosses – 21580 AVOT a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Benoît MORLON, demeurant 4 ruelle des Fosses - 21580 AVOT, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre.

AL23007430

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée du 21/03/2023, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : FP SANTE
Siège : 86 Rue de Talant - 21000 DIJON
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Capital : 5 000 euros
Objet : la formation dans le domaine de la santé, la promotion de la formation en santé, la promotion de la santé, la mise en place d'une plateforme recensant les formations notamment autour de la santé.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective, Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions à l'exception des titulaires d'actions d'industrie.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Mme Charlotte PALLOT, demeurant 86 Rue de Talant - 21000 DIJON
Directeur général : M. Julien LOUIS, demeurant 86 Rue de Talant - 21000 DIJON
POUR AVIS
La Présidente

AL23007339

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant ASSP en date à Dijon du 20/03/2023, il a été constitué la société : **Forme :** SCI - **Dénomination :** SCI MECHKA - **Siège :** 5 rue de Constantine 21000 DIJON - **Durée :** 99 ans - **Capital :** 1 000 euros constitué d'apports en numéraire - **Objet :** Acquisition par voie d'achat, échange, apport ou autrement de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis ; Administration, exploitation et mise en valeur des biens immobiliers propriété de la société par tout moyen, bail, location ou autrement ; la construction de tous biens immobiliers- **Gérance :** Fayza MECHKAOUI demeurant 5 rue de Constantine 21000 DIJON - **Clauses relatives à l'agrément des cessions de parts :** agrément requis dans tous les cas représentant au moins les trois quarts des parts sociales - **Immatriculation** au RCS de DIJON

AL23007345

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 14 mars 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée,
Dénomination : BAGHERA WINES FRANCE,
Siège : 13 Rue Paul Cabet – 21700 NUITS SAINT GEORGES,
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés,
Capital : 10 000 euros constitué uniquement d'apport en numéraire,
Objet : la conception, la préparation, l'organisation, la promotion d'évènements à destination des particuliers ou des professionnels, notamment mais pas seulement en rapport avec la vigne et le vin ; la gestion d'un club privé d'amateurs de vins ; l'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants et spiritueux, en gros, demi-gros et détail, en moûts ou en raisins, et plus généralement de toute boisson alcoolisée ou non et de tout produit se rapportant à l'activité vinicole ainsi que toute opération de négociation et de commission,
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective, Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions,
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre,
Agrément : Les cessions d'actions au profit de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés,
Présidente : Madame Julie CARPENTIER demeurant 17 Rue du Lurin – 69650 SAINT-GERMAIN-AU-MONT-D'OR,
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis.

AL23007347

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT PRIX LES ARNAY du 03/03/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée Unipersonnelle
Dénomination : SASU SAINT-PRIX
Siège : RD 175 – Le Reuvery, 21230 ST PRIX LES ARNAY
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 10 000 euros
Objet : la production et la commercialisation d'énergies renouvelables issues d'installations photovoltaïques.Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Laurent SERPILLON, demeurant à Suze – 21430 MARCHESEUIL.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS, Le Président

AL23007349

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 15/03/2023, il a été constitué une SC ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination . VGP BRAHMA.
Objet social : La propriété et la gestion ainsi que la vente d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou autres titres détenus par voie d'achats, d'échanges, d'apports, de souscriptions, donations.
Siège social : 32 boulevard Jeanne d'Arc 21000 Dijon.
Capital : 1000 euros.
Durée : 99 ans
Gérance : M. PILLAY Vignesh, demeurant 32 boulevard Jeanne d'Arc 21000 Dijon.
Clause d'agrément : Toutes les cessions de parts sont. soumises à l'agrément.
Immatriculation au RCS de Dijon.

AL23007356

AD IMMO HOLDING
Société par actions simplifiée
au capital de 100 euros
Siège social
11 Impasse du Docteur Charles Daremberg
21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 22 mars 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :Forme : Société par actions simplifiée :
Dénomination : AD IMMO HOLDING
Siège : 11 Impasse du Docteur Charles Daremberg 21000 DIJON
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 100 euros
Objet : La prise de participation ou d'intérêts en France et à l'étranger par tous moyens - apports, souscriptions, acquisitions d'actions, d'obligations, droits sociaux - dans toutes sociétés, affaires ou entreprises existantes ou à créer ; toutes opérations se rapportant à l'administration et à la gestion des sociétés qu'elle contrôle ou pourra contrôler, et toutes prestations de services en matière administrative, financière, commerciale et technique au profit desdites sociétés, affaires ou entreprises.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. En cas de pluralité d'associés, toutes cessions d'actions, à l'exception des cessions entre associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Alexandre DOUCHE, demeurant 11 Impasse du Docteur Charles Daremberg, 21000 DIJON.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis - Le Président

AL23007358

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maître Caroline BATISSE, en date du 22 mars 2023, à notaire à DIJON.
Dénomination : Huguette et Associé(e)s.
Forme : Société par actions simplifiée.
Siège social : 6 rue des Herbues, 21121 HAUTEVILLE-LES-DIJON.
Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers ; -L'acquisition de meubles, équipements et aménagements destinés à équiper les biens immobiliers ; - L'administration et la gestion sous toutes ses formes de tous biens et droits immobiliers et mobiliers, et en particulier la location en meublé (location meublée professionnelle ou non au moyen d'un bail commercial ou autre, location de logements meublés saisonniers, touristiques ou annuels avec ou sans prestations de services).
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 3000 euros divisé en 3000 actions de 1 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : Toutes opérations de mutations entre vifs, tant à titre onéreux qu'à titre gratuit, alors même qu'elle ne porterait que sur la nue-propriété ou l'usufruit sont soumises, à peine de nullité, à l'agrément préalable de la société selon la procédure décrite ci-après, sauf si elles sont consenties au profit d'un associé.
En cas de décès d'un associé, ses ayants droit doivent justifier de leurs qualités et demander l'agrément de la société. L'ayant droit ayant la qualité de descendant du défunt et/ou d'associé n'est pas soumis à la procédure d'agrément.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :
Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix.
Ont été nommés :
Président : Madame Aniah GRATAS 6 rue des Herbues 21121 Hauteville les Dijon.
Directeur général : Monsieur Bruno GRATAS 6 rue des Herbues 21121 Hauteville les Dijon.
La société sera immatriculée au RCS DIJON.
Me Caroline BATISSE

AL23007372

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 mars 2023 il a été constitué la société coopérative d'utilisation de matériel agricole à capital variable dénommée « CUMA DE L'ARGENTALET », dont le siège social est sis Mairie, 21460 Courcelles-Frémoy.
La société sera immatriculée au RCS du GTC de Dijon
Le président, PERREAU Benoît

AL23007383

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maître Guillaume LORISSON, en date du 24 mars 2023, à notaire à DIJON.
Dénomination : JORGAB.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 17 rue Daubenton, 21000 Dijon.
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. La constitution et la gestion d'un patrimoine financier pouvant être confié par mandat à un prestataire de service d'investissement et susceptible d'être composé à la fois d'immeubles, biens, droits immobiliers, valeurs mobilières, titres de sociétés immobilières, instruments financiers ayant un rapport avec l'activité immobilière et, plus particulièrement, de parts de sociétés civiles de placement immobilier, de parts ou d'actions d'organismes de placement collectif immobilier et, de titre accessoire. La constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières et d'instruments financiers nécessaires outre à la réalisation de l'objet social notamment pour assurer la gestion de la trésorerie courante, de la liquidité et du fonds de remboursement.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 100000 euros
Montant des apports en numéraire : 100000 euros.
Cession de parts et agrément : Toute mutation est soumise à agrément préalable.
Gérant : Monsieur Frédéric DEGAND, demeurant 11 Ter Boulevard Voltaire, 21000 Dijon
Gérant : Madame Isabelle CORNIER, demeurant 11 Ter Boulevard Voltaire, 21000 Dijon
La société sera immatriculée au RCS de Dijon.
Pour avis.
Me LORISSON

AL23007431

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 23/03/2023 à FLAVIGNY SUR OZERAIN, il a été constitué la société civile suivante :
Dénomination sociale : SONKEI-IKIGAÏ-F.A
Capital social : 1 000 euros
Siège social : 8 rue de la Poterne – 21150 FLAVIGNY SUR OZERAIN
Objet social : Acquérir et gérer dans un cadre familial un ensemble de biens mobiliers et immobiliers ayant vocation à être ou à devenir des biens de famille.
Durée de la Société : 99 ans
Gérance : Fanny ABADI demeurant 8 rue de la Poterne – 21150 FLAVIGNY SUR OZERAIN
Cessions de parts : L'agrément des associés est requis, par décision collective extraordinaire des associés, à l'exception des cessions entre associés, au conjoint de l'un d'eux ou aux descendants du cédant.
Immatriculation de la Société au RCS de DIJON

AL23007434

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à La Bussière-sur-Ouche du 23 mars 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : PORTAL GROUPE
Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Siège social : Château de Loiserolles - 21360 La Bussiere-sur-Ouche
Objet : L'activité de marchands de biens immobiliers ; l'activité de promotion immobilière au sens des articles 1831-1 et suivants du Code Civil ainsi que toutes opérations de maîtrise d'oeuvre et de construction-vente ; la propriété, l'administration, la gestion et l'exploitation de tous immeubles ainsi que de tous biens et droits immobiliers.
Durée de la société : 99 années.
Capital social fixe : 10000 euros divisé en 10000 actions de 1 euro chacune.
Président : M. Deniz ENDAM demeurant à La Bussiere-sur-Ouche (21360) Château de Loiserolles.
Cession d'actions et agrément : Les Actions ne peuvent être transférées, en dehors des cas de transmission libre et où la Société est unipersonnelle, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des associés telle que prévue pour les décisions prises en assemblée générale extraordinaire.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix.
La société sera immatriculée au RCS de Dijon.
Pour avis

AL23007440

NIÈVRE

// MODIFICATION

DÉMISSION DE DIRIGEANT - RÉDUCTION CAPITAL

SCEA DES COUPES

Société civile
au capital social de 648 100 Euros
Siège social : Les Coupes de Pouligny - 58340 MONTIGNY SUR CANNE
N°792 323 974 RCS de NEVERS

Suivant délibération d'AGE du 15 février 2023, les associés ont agréé la démission de la gérance de Mme Maillault Sylvie, demeurant 50 route des Coupes de Pouligny 58340 MONTIGNY SUR CANNE et la réduction du capital social le portant à 298 100 euros. Les modifications statutaires seront déposées au RCS de Nevers. Pour avis et mention, la gérance

AL23007207

TRANSFORMATION GAEC EN EARL

GAEC PELLE G ET J

La Croix 58330 JAILLY
Au capital de 382 100 euros
RCS Nevers - 492 095 195

Par ASSP en date du 17 février 2023, le GAEC a été transformé en EARL prenant effet au 31 décembre 2022 et dispose des caractéristiques suivantes :
FORME : EXPLOITATION AGRICOLE A RESPONSABILITE LIMITEE
OBJET : activités agricoles
DENOMINATION SOCIALE : EARL PELLE JEROME
SIEGE SOCIAL : La Croix - 11 route de Saint-Sylvestre 58330 JAILLY
ASSOCIE et GERANT : M. PELLE Jérôme demeurant La Croix - 11 route de Saint-Sylvestre 58330 JAILLY
CAPITAL SOCIAL : 382 100 euros divisé en 3 821 parts de 100 euros représentatives de biens mobiliers
DUREE : 99 ans
IMMATRICULATION : La société fera l'objet d'une modification au RCS de Nevers. Pour avis, la gérance

AL23007280

AVIS

SARL AMBULANCES MARTIN

SARL au capital de 22 867,35 euros,
Route d'Etais 58500 BILLY SUR OISY
405 156 274 R.C.S. NEVERS

AGE du 20/03/2023 : Transfert du siège social au 16 Rue des Hirondelles - PRESSURES 58500 CLAMECY à compter rétroactivement du 01.02.2023 et modification en conséquence de l'article 3 des statuts. Nomination de Mme Kelly MARTIN, dt 4 Route de Charmois - SAVIGNY 58500 BILLY SUR OISY, en qualité de cogérante non associée à compter rétroactivement du 01.02.2023. Pour avis, la Gérance

AL23007330

CHANGEMENT DE GÉRANT

SNC HORNET

Société en nom collectif
au capital de 10 000 euros
Siège social : 3 rue du Général de Gaulle - Espace Beauregard
58660 COULANGES-LES-NEVERS
890 594 542 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte unanime du 02/02/2023 :
Gérance :
Ancienne mention : M. Jerry JACQUET, demeurant 14, rue Molière, Bat. C, 58000 NEVERS
Nouvelle mention : M. Alexis JACQUET, demeurant 11, rue Roger Melnick, 58130 GUERIGNY
Associés :
Ancienne mention : M. Jerry Jacquet, demeurant 14, rue Molière, Bat. C, 58000 NEVERS
Nouvelle mention : succession en cours de règlement de M. Jerry JACQUET, sis rue Roger Melnick 58130 GUERIGNY.
Pour avis.

AL23007340

NON DISSOLUTION

LA BANDE A COCO

S.A.S. au capital de 30 000 euros
7 Bis, Rue du 13ème de Ligne
58000 NEVERS
890 030 513 RCS NEVERS

Délibération du 31/01/2023 : L'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis Le Président

AL23007397

NON DISSOLUTION

Réno Décor'Home
Société par Actions Simplifiée au capital de 5 000 €
Siège social : 22, route de Moulins – 58300 DECIZE
849 411 145 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 30/06/2022, l'Associée Unique n'a pas décidé de dissoudre la société par application de l'article L.225-248 du Code de Commerce.

AL23007400

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte ssp en date à NEVERS (58) des 20 et 21 mars 2023, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de NEVERS le 23/03/2023, Dossier 2023 00006406 ref 58 04P01 2023 A 00228, Madame Marlène MORAIS DE OLIVEIRA dt à GUERIGNY (58) - 1, Allée Babaud de la Chaussade a cédé à Monsieur Laurent BLED et Madame Valérie BLED dt ensemble à GUERIGNY (58) - 13, Grande Rue, un fonds de commerce de vente de fleurs, plantes, compositions florales pour toutes cérémonies, achat, vente cadeaux, objets, décorations sis et exploité à GUERIGNY (58) - 4, Grande Rue, moyennant le prix de 40 000 €.
L'entrée en jouissance a été fixée au 20/03/2023.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales en l'étude de Maitre Laure PAILLARD sise à POUILLY SUR LOIRE (58) - 7, Place des Frères Mollet.

AL23007429

APPORT DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte SSP en date du 27/03/23 à POUQUES LORMES, Monsieur Stéphane BAZIN a fait apport à la société VASSYGIENE, SARL au capital de 100 000 euros, dont le siège social est à Vassy - 58140 POUQUES LORMES, en cours d'immatriculation RCS de NEVERS d'un fonds de commerce de dératisation, désinfestation, exploité à Vassy - 58140 POUQUES LORMES
Prix : 100 000 euros
Entrée en jouissance : 01/04/2023
Les créanciers de l'apporteur disposent d'un délai de 10 jours à compter de la dernière en date des publications légales pour faire la déclaration de leurs créances au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis

AL23007433

// VENTE AUX ENCHÈRES

Selarl Isabelle MAUGUERE
Avocat au Barreau de NEVERS
15 rue Gambetta - 58000 NEVERS
Tél.03.86.71.88.55
Email : scptmavocats@orange.fr

VENTE SUR SURENCHERE

Il sera procédé à la mise en vente aux enchères publiques de l'immeuble suivant :
Commune de NEVERS (58000), 3 Ter rue des Tailles.
En un lot unique
Un appartement lots 2, 7 et 21 au rez-de-chaussée du bâtiment A d'une copropriété, comprenant pièce à vivre – kitchenette - salle d'eau avec WC – cave.
Le tout cadastré section AI n° 56 pour une contenance de 20 ares et 49 centiares.
Les lieux sont inoccupés.
A l'audience des saisies immobilières du Juge de l'Exécution du Tribunal de Judiciaire de NEVERS (Nièvre), Palais de Justice de ladite Ville, Place du Palais 58000 NEVERS (Nièvre), le **MARDI 02 MAI 2023 à 10 heures 30.**
MISE À PRIX : SIX MILLE CINQUANTE EUROS (6 050,00 €).
Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de NEVERS, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.
Avant de porter enchères, une consignation de 10% de la mise à prix avec un minimum de 3 000,00 € est obligatoire, en sus des frais.
Fait à NEVERS le 13 mars 2023
Me Isabelle MAUGUERE, Avocat.
Pour tous renseignements s'adresser :
- au cabinet de la Selarl Isabelle MAUGUERE, Avocat au Barreau de Nevers, dont le Cabinet est à NEVERS (58000), 15 rue Gambetta – Tél : 03.86.71.88.55.
- Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe des saisies immobilières du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NEVERS (RG 22/00024).
- Les visites seront effectuées par Maître Aude BONNET, Huissier de justice à NEVERS (Nièvre) Tél : 03.86.36.13.00, le lundi 24 avril 2023 à 10 h 00 sur place.

AL23007215

// DIVERS

SCP DINET & ASSOCIES
Notaires à Clamecy (Nièvre)
24, rue Marie Davy

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL
DELAI D'OPPOSITION
ARTICLE 1007 DU CODE CIVIL, ARTICLE 1378-1
CODE DE PROCEDURE CIVILE LOI N° 2016-1547
DU 28 NOVEMBRE 2016
Suivant testament olographe en date du 25 octobre 2022 Monsieur Michel Charles Louis DARTEIL a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Guillaume DINETnotaire à CLAMECY (Nièvre), 24 rue Marié Davy, le 7 décembre2022 et d'un acte de notoriété du 2 mars 2023 desquels il résulte que le légataire remplit les conditions de sasaisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par acte d'huissier ou lettre recommandée avec avis de réception, par tout intéressé auprès de Maître DINET, notaire susnommé, référence CRPCEN : 58034, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL23007348

RESDRESSEMENT JUDICIAIRE

Date du jugement : 20 mars 2023.
D'HONDT CÉDRIC.
58310 Bouhy.
RM 820 312 973.
Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 31 Janvier 2023 , désignant mandataire judiciaire SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers . Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23007365

PLAN DE REDRESSEMENT

Date du jugement : 20 mars 2023.
BRETON FRANCK.
58210 Champlemy.
RCS Greffe de Nevers 343 619 425.
Activité : Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux.
Jugement modifiant le plan de redressement.

AL23007366

RESDRESSEMENT JUDICIAIRE

Date du jugement : 20 mars 2023.
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE NEW PROVIDENCE.
93 Route du Haut Morvan le Cornemuse 58430 Arleuf.
RCS Greffe de Nevers 878 179 878.
Activité : Restauration traditionnelle.
Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Janvier 2023 , désignant administrateur SELARL AJRS prise en la personne de Me Thibaut MARTINAT 3, avenue de Madrid - Administrateurs Judiciaires - 92200 Neuilly-sur-Seine avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers . Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23007367

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Date du jugement : 20 mars 2023.
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE LES 200 BORNES.
1 Avenue de la Tuilerie 58150 Pouilly-sur-Loire.
RCS Greffe de Nevers 821 727 559.
Activité : Restauration traditionnelle.
Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Septembre 2022, désignant liquidateur SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers . Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23007368

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Date du jugement : 20 mars 2023.
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE E.S.D 58.
47 Rue de la Folie 58220 Donzy.
RCS Greffe de Nevers 893 676 304.
Activité : Travaux d'installation électrique dans tous locaux.
Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Novembre 2022, désignant liquidateur SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers . Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23007369

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Date du jugement : 20 mars 2023.
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE EURL LE PANIER CHAMPIVERTIN.
1B Rue des Fossés 58300 Champvert.
RCS Greffe de Nevers 838 037 141.
Activité : Commerce d'alimentation générale.
Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 12 Janvier 2023, désignant liquidateur SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers . Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23007370

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Date du jugement : 20 mars 2023.
SIROT CHRISTOPHE ANDRÉ ROGER.
58300 Saint-Germain-Chassenay.
RCS Greffe de Nevers 891 029 050.
Activité : Débits de boissons.
Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Septembre 2022, désignant liquidateur SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers . Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23007371

Maître Emilie GUERIN-PEREIRA
Notaire à Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre)
2 rue Lafayette

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date à COSNE-COURS-SUR-LOIRE(Nièvre), le 02/12/2022, Mr Alexandre LAFILLE a consenti un legs universel en usufruit au profit de Mme Evelyne BOURGES.Consécutivement à la date de son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt de testament suivant procès-verbal d'ouverture et de description reçu par Me GUERIN-PEREIRA,notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre), le 20 mars 2023.L'opposition à l'exercice de ses droits pourra être formé par tout intéressé auprès du notaire en charge de la succession :Me GUERIN-PEREIRA CRPCEN 58063, dans le mois suivant la réception par le Greffe de la copie authentique du procès verbal d'ouverture de testament soit à compter du21 mars 2023.

AL23007380

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Véronique PELLEGRINI, de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée «DUPY NOTAIRES», titulaire d'un Office Notarial à AUTUN (Saône-et-Loire), 16 Rue de l'Arquebuse, le 22 mars 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec préciput au profit du conjoint survivant, entre :
Monsieur Daniel René COMTE, retraité, et Madame Catherine BOUCHER, retraitée, demeurant ensemble à ARLEUF (58430) 70 route de Pont-Charrot, Le Pont-Charrot.
Monsieur est né à ARLEUF (58430) le 23 mars 1948,
Madame est née à PARIS 20ÈME ARRONDISSEMENT (75020) le 15 janvier 1953.
Mariés à la mairie de MONTSAUCHE-LES-SETTONS (58230) le 28 novembre 1970 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL23007387

SUCCESSION

Insertion conforme à l'article 1378-1 du Code de procédure civile :
Suite au décès survenu à URZY (58130) le 26 décembre 2022 de Monsieur Samuel Albert José LUCIER, célibataire, né à NEVERS (58000), le 20 janvier 1984, demeurant à NEVERS (58000), 39rue St Etienne, Maître Marie CHÉRAMY, notaire à NEVERS, est chargée du règlement de la succession, et il est précisé qu'il existe un testament olographe contenant un legs universel.
Les oppositions éventuelles seront reçues en l'étude du notaire susnommé.
Pour avis.

AL23007416

ANNONCES LÉGALES

Office Notarial P. JOURDIER & J-C REROLLE

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Date d'établissement du procès-verbal d'ouverture et de description du testament : 14 janvier 2023, suivant acte reçu par Maître Denis BLOIN, notaire à CHATILLON-EN-BAZOIS (58110). Défunt : Jean Louis DENIZOT, né à FRASNAY-REUGNY(58270), le 11 juillet 1934, veuf de Madame Eveline CHARBONNIER, décédé à NEVERS (58000), le 18 septembre 2022,ayant institué des légataires universels. Toute opposition devra être formée auprès du notaire chargé de la succession dans les conditions de l'article 1007 du Code civil.
Pour avis.
Maître REROLLE, notaire à Decize.

AL23007417

safer Bourgogne Franche-Comté

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de LA CELLE-SUR-NIEVRE: ZONE RNU
Loué par bail rural sur toute la surface
1 ha 29 a 73 ca
- Les montees: ZM-64-99[62]-100[62]-101[66]-102[66]-104[65] - Les vignes basses: ZA-160-161
Cmne de CHEVENON: ZONE RNU
Parcelles boisées
20 ha 57 a 95 ca
- Bois brule: B-175 - Bois des vieux chateaux: B-182(*) - Bois godard: C-14
Et, par extension, Cmne de SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER: ZONE RNU
16 ha 47 a 64 ca
- Cuffier: D-846-1537[847]
Cmne de LUCENAY-LES-AIX: ZONE NC
Loué par bail rural sur toute la surface
14 ha 59 a 16 ca
- La piece du bois mort: ZH-22 - La vigne: ZH-46-48 - Le grand pre: ZH-50(*) - Le palua: D-2298[21] - Le quartelet: ZH-33 - Le taillis late: D-1688-1689
Cmne de SAINT-ANDELAIN: ZONE NC / N
1 ha 01 a 70 ca
- Les bois de saint andelain: AK-47[643](*) - Les champs bottes: C-559(*) - Les chaudoux: AA-57[1528]-61[1532](*)-89[1569]
Et, par extension, Cmne de TRACY-SUR-LOIRE: ZONE NC / N
16 a 73 ca
- Beauregard: D-1382-1436 - Les vignes de narlou: D-1562
Cmne de POUILLY-SUR-LOIRE: ZONE NC / N
5 a 18 ca
- Les clas: A-367 - Les grandes pieces: A-1556
Cmne de SAINT-BENIN-D'AZY: ZONE N
Parcelles boisées
3 ha 09 a 20 ca
- Bois de lavault: E-133
Cmne de SAINT-PARIZE-EN-VIRY: ZONE RNU
Loué par bail rural sur toute la surface
51 ha 07 a 61 ca
- L embauche: A-427[301](*) - Le champ des dames: A-290 - Le grand champ des tailler: A-301 - Le pre de bataille: A-275 - Le pre des vernes: A-278 - Les petits champs: A-279 - Les tailleres: A-280-289
- Pre barat: A-277
Et, par extension, Cmne de SAINT-GERMAIN-CHASSENAY: ZONE RNU
10 ha 81 a 00 ca
- Le champ des tailleres: C-189 - Le pre barat: C-195 - Pre des vernes: C-191
Cmne de SERMOISE-SUR-LOIRE: ZONE A
4 ha 28 a 16 ca
- Pres des vernes: AI-48[1086](J)-48[1086](K)
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 17/04/2023 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23007418

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

GROUPE ETC LE PARTAGE DES VALEURS

ETC
2 rue des Ardoisiers
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

DISSOLUTION

Loock M'Chic SARL en liquidation au capital de 1000 Euros. Siège social : 18 rue Saint-Etienne 58000 NEVERS SIREN 913 232 476 R.C.S. NEVERS. Le 31 décembre 2022, par assemblée générale extraordinaire, il a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2022. Madame Micheline ESSAMA NKODO demeurant 6 rue du Chateaubriand 58160 IMPHY a été nommée Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 7 rue Saint-Etinne 58000 NEVERS.
Pour avis.

AL23007079

DISSOLUTION

SCI DU 7 RUE DES MORINS

Société civile
au capital de 153 973,51 euros
Siège social : 2685 avenue de Paris
58320 POUGUES LES EAUX
330 684 671 RCS NEVERS

Le 31/01/2023, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/01/2023. M Pascal SIGNORET demeurant 2685 avenue de Paris 58320 POUGUES LES EAUX, a été nommé Liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au 2685 avenue de Paris 58320 POUGUES LES EAUX.
Mention sera faite au RCS de NEVERS

AL23007295

DISSOLUTION

EPICERIE PARISIENNE SIGNORET

Société par actions simplifiée
au capital de 54 600 euros
Siège social : 2685 avenue de Paris,
58320 POUGUES LES EAUX
307 020 180 RCS NEVERS

Le 31/01/2023, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/01/2023. M Pascal SIGNORET demeurant 2685 avenue de Paris 58320 POUGUES LES EAUX, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 2685 avenue de Paris 58320 POUGUES LES EAUX.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.

AL23007296

AVIS

DA SILVA VALENTIN

SARL au capital de 3 000 euros,
10 Rue le Dessous des Vignes
58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX
533 902 102 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 20/03/2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31.03.2023 avec cessation d'activité à la même date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Valentin RUELA DA SILVA a été nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS.
Pour avis, le Liquidateur

AL23007325

DISSOLUTION

MERVEILLES ET CHOCOLATS

Société à responsabilité limitée
au capital de 75 000 euros
Siège social : 9 rue des Ardilliers
58000 NEVERS
821 780 806 RCS NEVERS

Le 15/03/2023, l'Associée Unique a décidé la dissolution, sans liquidation, de la société, entraînant la transmission universelle du patrimoine à celle-ci, savoir la société MPC HOLDING, Société à responsabilité limitée au capital de 25 000 euros, ayant son siège social 9 rue des Ardilliers 58000 NEVERS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 752 634 576 RCS NEVERS, conformément aux termes de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil. Les créanciers peuvent former opposition dans les 30 jours de la présente publication au Tribunal de Commerce de NEVERS.
La disparition de la personnalité morale et la radiation de la société au Registre du commerce et des sociétés de Nevers s'effectuera à l'expiration du délai d'opposition des créanciers, ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées
Pour avis.

AL23007327

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

PHARMACIE CENTRALE

SELARL en liquidation
au capital de 370.000 €
Siège de liquidation
69 rue des Saint-Flix
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
379 943 384 RCS NEVERS

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 18 mars 2023 au siège de liquidation, a approuvé le compte de clôture de liquidation de la société et donné à M. Hubert LECHEVIN demeurant 69 rue des Saint-Flix – 58400 LA CHARITE SUR LOIRE quitus de son mandat de liquidateur.
Le compte de clôture de liquidation sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS auprès duquel sera demandée la radiation de la société du Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis, le liquidateur,
M. Hubert LECHEVIN.

AL23007391

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CHARCUTERIE VAGNE

Société à responsabilité limitée
au capital de 38 658.32 euros
Siège social
25 rue Saint Etienne 58000 NEVERS
400 037 545 RCS NEVERS

L'AGE réunie le 01/12/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 01/12/2022 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Eric VAGNE, demeurant Réserve de Bosne - 18150 - CUFFY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. Le siège de la liquidation est fixé : Réserve de Bosne - 18150 - CUFFY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être. envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe duTribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis, le Liquidateur

AL23007403

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LE MARCHE DU BRICOLAGE

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège
Place des Fusillés
58260 LA MACHINE
Siège de liquidation
39 bis rue Daniel Michel
58260 LA MACHINE
491 177 622 RCS NEVERS

Le 31.12.2022, l'AGO réunie au domicile du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur M. François BOULEREAU demeurant 39 bis rue Daniel Michel 58260 LA MACHINE de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du même jour.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL23007406

DISSOLUTION ANTICIPÉE

LE MARCHE DU BRICOLAGE

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social
Place des Fusillés
58260 LA MACHINE
491 177 622 RCS NEVERS

Le 15 décembre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour M. François BOULEREAU, demeurant 39 bis rue Daniel Michel 58260 LA MACHINE, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 39 bis rue Daniel Michel 58260 LA MACHINE.
Pour avis.

AL23007407

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE HUMA

Société Civile en liquidation
au capital de 1.000 euros
Siège de liquidation : 53 Grande Rue
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
445 201 155 RCS NEVERS

L'assemblée générale ordinaire du 18 mars 2023 a approuvé le compte de clôture de liquidation de la société, donné quitus de son mandat au liquidateur Monsieur Hubert LECHEVIN demeurant 69 rue des Saint-Flix – 58400 LA CHARITE SUR LOIRE et prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Le compte de liquidation sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS auprès duquel sera demandée la radiation de la société du Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis, le liquidateur, H. LECHEVIN

AL23007428

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 21/03/2023, il a été constitué une Société Civile dénommée : AFS
Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers,
Siège social : 48 Ter rue des Frères Gayet - 58000 NEVERS
Capital : 1 000 euros
Gérance : M Redouane FRIFRA, demeurant 48 Ter rue des Frères Gayet 58000 NEVERS
Clauses d'agrément : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL23007337

ETUDE DE ME JEAN CHINCHOLE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me Jean CHINCHOLE, Notaire à LUZY (58170), le 23/02/2023, enregistré à NEVERS (58) le 27/02/2023 Ref n° 2023N00123, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI FOROLEN
Siège 11 place du 11 novembre 1918 58170 LUZY
Durée : 99 ans
Objet : acquisition, vente, prise à bail, propriété, administration, gestion, construction, rénovation de tous les biens mobiliers et immobiliers, obtention de tous crédits et, généralement toute opération de quelque nature qu'elle soit, pouvant être utile à la réalisation de l'objet social, pourvu qu'elle ne modifie pas le caractère civil de la société.
Capital social 40.000 € divisé en 400 parts de 100 euros
Apports en numéraire 40.000 €
Gérants - Mme Françoise CLAUSTRES demeurant à PARIS (75019) 49 rue de Tanger
Parts sociales : Les parts sont librement cessibles au profit d'un associé, de son conjoint, d'un descendant dudit associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
La Société sera immatriculée au R.C.S de NEVERS
Pour AVIS ET MENTION
Me CHINCHOLE

AL23007360

Adida & Associés Société d'Avocats

15 place du Châtelet
BP 20309
71108 CHALON-SUR-SAONE

CONSTITUTION

IMEC
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000€
Siège social: 17 Rue de l'Usine - 58160 IMPHY
Société en cours d'immatriculation Constitution
Aux termes d'un acte SSP du 16/03/2023, Il a été constitué une société par actions simplifiée unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : IMEC
Objet : Tous travaux de réparation d'ouvrages métaux, travaux de toitures et bardages industriels, la maintenance électromécanique et toutes prestations de services associées.
Siège social : 17 Rue de l'Usine - 58160 IMPHY
Capital : 10 000 Euros
Président : La Société Groupe IMCG, Société par actions simplifiée dont le siège social est sis Terres des Vernes à SAINT JULIEN SUR DHEUNE (71210) représentée par Monsieur Thierry MARLOT son Président.
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL23007376

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 24/03/2023, il a été constitué une SASU Dénomination : RESTAURANT LA PARISIENNE
Nom Commercial : RESTAURANT LA PARISIENNE
Enseigne : RESTAURANT LA PARISIENNE
Siège Social : 62 rue de Paris 58440 La Celle sur Loire
Capital : 100 €
Activités principales : restauration traditionnelle/traiteur/restauration rapide ou à emporter.
Durée : 99 ans
Président : Mme TERRIOU TAILA - Le Crot Sauloy 58450 Annay
Cession d'actions : LIBRE
Exercice du droit de vote : une action égale à une voix.
Conditions d'admission aux assemblées : ETRE ACTIONNAIRE
Immatriculation au RCS de NEVERS

AL23007399

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GACOGNE du 30/03/23, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : 3DB.
Siège social : Le Bourg - 8 Place André Vecten, 58140 GACOGNE.
Objet social : Restauration traditionnelle sur place et à emporter, débit de boissons, station-service, chambre d'hôte, vente de gaz au détail, épicerie, dépôt de pain, point presse, retrait d'espèces, vente de matériel d'occasions en lien avec l'activité.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 1 000 euros.
Gérance : Monsieur David DOUCET demeurant Le Bourg - 8 Place André Vecten, 58140 GACOGNE et Madame Delphine BORGHERO demeurant Le Bourg - 8 Place André Vecten, 58140 GACOGNE.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis.
La Gérance

AL23007401

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à POUQUES LORMES du 27/03/23, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : VASSYGIENE
Siège social : Vassy, 58140 POUQUES LORMES
Objet social : Toutes activités de dératisation, désinsectisation, désinfection, de nettoyage et de manière générale l'éradication de tout nuisible, toutes activités d'aérogommage sur tout support, de démoussage de toiture et de façade, de ramonage de conduit de hotte de cuisine.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 100 000 euros dont 80 000 euros en nature, 20 000 euros en numéraire.
Gérance : Monsieur Stéphane BAZIN demeurant Vassy - 58140 POUQUES LORMES
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS
Pour avis
La Gérance

AL23007423

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : MORVAN BOIS
FORME : Société à responsabilité limitée
CAPITAL : 1000 euros
SIEGE SOCIAL : 11 rue de Bel Air – 58120 CHATEAU-CHINON
OBJET : Abattage d'arbres, débardage, transport de bois, tous travaux sylvicoles et forestiers, achat et vente de bois,
DUREE : 99 années
GERANCE : Mme Ilknur SULU, épouse DOGAN, demeurant 11 rue de Bel Air – 58120 CHATEAU-CHINON
IMMATRICULATION : au RCS de NEVERS
Pour avis,

AL23007442

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

US MOTORS & BIKES

Société par actions simplifiée
au capital de 3 000,00 euros
Siège social : 2 Chemin Vert - 89150 VILLENEUVE-LA-DONDAGRE
RCS SENS 828 579 615 – 2017 B 00120

PERSONNE HABILITEE A ENGAGER LA SOCIETE :
Madame PETIT Morgane, Présidente demeurant 26 rue du Moulin – 36330 ARTHON.
Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 2023 :
Le siège social a été transféré à 26 rue du Moulin – 36330 ARTHON, à compter du 15 mars 2023.
En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SENS sous le numéro 828 579 615 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de CHATEAUROUX.
L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.
Pour avis,

AL23007273

PRÉSIDENT

Dénomination : NTD.
Forme : SAS.
Capital social : 5000 euros.
Siège social : 9 Avenue Georges Pompidou, 89100 SENS.
819402892 RCS de SENS.
Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 15 mars 2023, à compter du 15 mars 2023, les actionnaires ont décidé de nommer en qualité de président Monsieur Nghiep DINH, demeurant 1 Rue Jean Formige, appart 08 82, 75015 PARIS en remplacement de M LE Van Trong.
Mention sera portée au RCS de SENS.

AL23007328

MODIFICATION DU CAPITAL

HYDRO DIESEL ELECTRICITE

Société par actions simplifiée au capital de 110 480 euros
porté à 1 000 euros
Siège social : 78 Route de Lormes 89200 AVALLON
439226317 RCS AUXERRE

Il résulte :
- du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 20 Février 2023,
- du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 20 Mars 2023,
que le capital social a été réduit de 109 480 euros par voie de remboursement d'une somme de 9,9095 euros par action et a été ramené de 110 480 euros à 1 000 euros.
Cette réduction de capital a été réalisée au moyen de la réduction du nombre des actions.
Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à cent dix mille quatre cent quatre-vingts euros (110 480 euros).
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à mille euros (1 000 euros).
POUR AVIS
Le Président

AL23007336

MODIFICATIONS

Le 21.3.2023, l'associé unique de COURTOIS, société par actions simplifiée au capital de 330.000 euros, siège social à VERMENTON (89270) ZI rue des Bourres, 308 530 708 RTCS AUXERRE a pris acte des démissions du Président et du DG a nommé un nouveau Président, a supprimé le Conseil de surveillance, a prorogé la durée de la société, a constaté le changement de dénomination du CAC et a refondu les statuts compte tenu du caractère unipersonnel de la société. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : Pt : Mme Danièle DEVAUX COURTOIS ZI des Bourres 89270 VERMENTON - DG : M. Martial COURTOIS ZI des Bourres 89270 VERMENTON ; Pt et membre du conseil de surveillance : M. Michel COURTOIS ZI des Bourres 89270 VERMENTON ; membre du Conseil de surveillance : Clarisse COURTOIS ZI des Bourres 89270 VERMENTON ; Durée : jusqu'au 3.12.2026 ; CAC : AUDIT PARTENAIRE CONSEIL 16, bld Lyautey 89000 AUXERRE. NOUVELLES MENTIONS : Président : C. Invest 22, SAS au capital de 1.958.100 euros, siège social 37, rue d'Amsterdam 75008 PARIS, 918 013 632 RCS PARIS - DG : néant. Conseil de surveillance : néant ; Durée : 3.12.2135 ; CAC : AUCAP AUDIT 13, rue N. de Condorcet 21800 CHEVIGNY St SAUVEUR

AL23007338

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

BELLA AUTO SERVICE

SAS au capital de 7500 €
Siège Social
RN6 89340 VILLEBLEVIN
808533400 RCS de SENS

Par AGO du 26/01/2023, il a été décidé de nommer nouveau président MS INVESTISSEMENT SASU au capital de 1000 €, RCS 851392167 MELUN, 38 ROUTE DE MONTEREAU 77000 MELUN, représenté par MOUSSA WISSEM , à compter du 26/01/2023 en remplacement de M. HABIB BEN ALAYA demissionnaire. Mention au RCS de SENS

AL23007353

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI TIFAN

Société Civile Immobilière
au capital de 1.000,00 euros
Siège social
à FLEURY-LA-VALLEE (89113)
4 Rue de la Croix Buissée
790 402 390 RCS SENS

Suivant acte authentique reçu par Me Hervé CHANTIER, notaire à APPOIGNY (89380), le17/02/2023, il a été décidé la nomination de Mme Isabelle PETITJEAN, demeurant à FLEURY-LA-VALLEE (89113) 4 rue de la Croix Buissée, comme co-gérante en lieu et place de Mme Françoise CANCELA, demeurant à FLEURY-LA-VALLEE (89113) 16 rue Neuve, démissionnaire dudit poste à compter du 17/02/2023, et de modifier l'objet social en ajoutant la clause suivante : « Les immeubles détenus par la société pourront être mis gratuitement à la disposition des associés statutaires ». Le dépôt légal sera effectué auprès du RCS de SENS.
Pour avis et mention.
Me Hervé CHANTIER, notaire.

AL23007357

MODIFICATION DU CAPITAL

OM MARBRES

Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 6 rue de Paris
89150 VALLERY
382 247 229 RCS SENS

L'AGE réunie le 23/01/2023 a décidé de réduire le capital social de 50 000 euros à 19 000 euros par voie de réduction de la valeur nominale des parts.
Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Modification sera faite au RCS de SENS.

AL23007361

NON DISSOLUTION

SARLU SHAMANKAYA

au capital de 6 500 euros
Siège social : 14 Route Nationale 6 - Hameau de Valloux
89200 VAULT DE LUGNY
497 608 398 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 27.10.2022, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
La Gérance

AL23007377

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

AUXERRE PARTICIPATION

SAS au capital de 12.007.000 €.
14/16 Avenue Jean Jaurès - 89000 AUXERRE.
RCS AUXERRE 789 990 876.

L'AG du 16/03/2023 a pris acte de la démission de Mr Philippe FAUCHILLE, Co-Commissaire aux comptes suppléant, et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

AL23007379

AVIS DE RÉDUCTION DE CAPITAL

SARL DES CHAPOUTINS

Société à responsabilité limitée
à associé unique.
Au capital de 22 380,00 euros.
Siège social : 42 Avenue Hoche – 89000 AUXERRE.
778 671 396 RCS AUXERRE

Par décision du 17/03/2023, l'associé unique a constaté que la réduction de capital se trouvait définitivement réalisée et qu'en conséquence le capital se trouvait ramené à 13 260 €.
Ancienne mention : capital de 22 380 €
Nouvelle mention : capital de 13 260 €
Pour avis, le gérant.

AL23007381

FIN DE GERANCE

SCEA CALMUS

Société Civile d'Exploitation Agricole
au capital de 148 890 €
Siège social
13 rue de la Crois d'Arnault
89300 JOIGNY
334 191 566 RCS SENS

L'assemblée générale extraordinaire du 13 mars 2023 a constaté la fin des fonctions de gérant de M. Bruno CALMUS à compter du 2 novembre 2022, en raison de son décès survenu ce jour-là.
Pour avis, la gérance.

AL23007396

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Le 31.3.2023, l'associé de la SAS ROUSSEAU COIFFURE au capital de 7.622,45 euros, siège social à AUXERRE (89000) 6, place du MI Leclerc, 334 042 694 RCS AUXERRE, a étendu l'objet social aux activités immobilières Anciennes mentions publiées : Objet social : La fourniture de prestations de services aux entreprises dans tous les domaines, notamment en matière administrative et financière ; la formation - Nouvelles mentions : Objet social : La fourniture de prestations de services aux entreprises dans tous les domaines, notamment en matière administrative et financière; la formation ; l'acquisition, la construction et lapropriété de tous biens immobiliers, l'administration, la gestion et l'exploitation de tous immeubles.

AL23007398

MODIFICATION DU CAPITAL

Le 19.1.2023 les associés de la SAS BENJAMIN LAROCHE au capital de 80.000 euros, siège social à CHABLIS (89800) 40, route d'Auxerre, 803 425 156 RCS AUXERRE, ont décidé de réduire le capital social par voie de rachat de 1.600 actions. Aux termes d'un procès-verbal établi le 14.3.2023, la Présidente a constaté que la réduction de capital ainsi décidée se trouve définitivement réalisée à cette même date et qu'en conséquence, le capital est réduit de 16.000 euros et ramené à la somme de 64.000 euros. Ancienne mention publiée ; Capital social : 80.000 euros - Nouvelle mention : Capital social : 64.000 euros.

AL23007409

MODIFICATIONS D'ADMINISTRATEURS

STE COOPERATIVE AGRICOLE DE CEREALES «BIOBOURGOGNE»

SA au capital de 277760 Euros
Sentier de la fontaine
Route de noyers, 89310 Nitry
328650197 R.C.S. Auxerre
Sigle : CO.CE.BI

Sigle : CO.CE.BI
Aux termes d'une Assemblée Générale Ordi-

ANNONCES LÉGALES

naire en date du 13/12/2017 il a été pris acte de la nomination en tant que commissaire au compte de :
- La Fédération Nationale de Révision REVICOOP, domiciliée au 7 rue Biscornet à 75012 Paris
Aux termes d'une Assemblée Générale Ordinaire en date du 09/12/2022 il a été pris acte de la nomination de la société :
- EARL JOUDRIER Thibault, représentée par JOUDRIER Thibault en tant qu'administrateur.
Il a également été pris acte de la nomination en tant que commissaire au compte suppléant de :
- AGRO REVISION, domicilié au 7 rue Biscornet à 75012 Paris
Aux termes d'une Assemblée Générale Ordinaire en date du 09/12/2022il a été pris acte des administrateurs sortants :
- GAEC THIBAULT représenté par THIBAULT Franck
- EARL LA LONGUE RAIE représentée par MICHAUT GERARD
Aux termes du conseil d'administration en date du 12 janvier 2023, il a été pris acte de la nomination de Florian GAME, domicilié au 71 rue Grande 77 520 Thénisy en qualité de nouveau Trésorier, à compter du 12/01/2023, en remplacement de EARL LA MARTINERIE représentée par GOIS Armand.
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre

AL23007446

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

LANGIN YVES

Exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique
Au capital de 283 000,00 euros
Siège social : Route Nationale – 89700 DANNEMOINE
521 643 296 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 21 décembre 2022 prenant effet le 21 décembre 2022, l'associé unique a décidé de modifier la dénomination sociale qui sera désormais EARL LANGIN.Mention sera faite au Rcs d'Auxerre.
Pour avis, l'associé unique.

AL23007432

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

DEJIC

SARL au capital de 1 000 euros
Siège social : 19 Bis Rue Saint Bond 89100 PARON
900 473 455 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 24/02/2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 19 Bis Rue Saint Bond, 89100 PARON au ZI des Vauguillettes 10 Rue des Clérimois 89100 SENS à compter du 24/02/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis -La Gérance

AL23007437

MODIFICATION DU CAPITAL

SCEA «TERRIER»

Capital social : 1 530 €
Siège social : Civry sur Serein – 89440 MASSANGIS
RCS AUXERRE 351 935 465

Par assemblée générale extraordinaire du 28 février 2023, les associés ont augmenté le capital social d'un montant de 612 € pour le porter à 2 142 €.
Pour avis,
La gérance.

AL23007438

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte SSP du 24/02/2023 à Sens, enregistré au SIE de Auxerre, le 28/02/2023, Dossier no 2023 00013295, Référence 8904P01 2023 A 00388.
Mme GRELLET Sophie, demeurant 6 rue de l'Oreuse 89140. Gisy-les-Nobles.
A cédé à
INSTITUT BEAUTY SEN'S, SARL au capital de 500 euros, ayant son siège social 7 rue Victor Guichard 89100 Sens, 915 350 789 RCS de Sens, un fonds de commerce de Soins de beauté, comprenant La clientèle, le droit au bail, le matériel, le mobilier, les stocks sis 7 rue Victor Guichard 89100 Sens, moyennant le prix de 34210 euros.
La date d'entrée en jouissance (effet rétroactif) 01/06/2022.
Les oppositions sont reçues dans les 10 jours de la dernière date des publicités légales à l'adresse suivante : 7 rue Victor Guichard - 89100 Sens.

AL23007352

// ADDITIF-RECTIFICATIF

REVEST-LEQUIN-NOGARET-DE METZ-CROCI
R.L.N.D.C.
Société Civile Professionnelle inter-barreaux d'Avocats
transformée en société d'exercice libéral à responsabilité limitée
Au capital de 891,74 euros
Siège social
5, rue Marcelin Berthelot
Résidence Chantepinot
89000 AUXERRE
778 647 974 RCS AUXERRE

RECTIFICATIF

Dans l'annonce parue le 22 février 2023, il fallait lire la nouvelle dénomination : « REVEST-LEQUIN-NOGARET-DE METZ-CROCI - R.L.N.D.C. « .

AL23007350

RECTIFICATIF

SARL REALIZE
Société à responsabilité limitée
au capital de 60 000 €
Siège social : 11 rue de la Croix d'Arnault, 89300 JOIGNY
RCS SENS 508 044 138
Aux termes d'une délibération en date du 28 Novembre 2022, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social au 184 Avenue (et non rue) de Sénigallia 89100 SENS.

AL23007426

RECTIFICATIF

LANGIN YVES devenue EARL LANGIN
Exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique
Au capital de 283 000,00 euros
Siège social : Route Nationale – 89700 DANNEMOINE
521 643 296 RCS AUXERRE
Réctificatif à l'annonce parue dans le journal Terre de Bourgogne (support papier) le 17 février 2023, lire :
Aux termes d'une délibération en date du 21 décembre 2022 prenant effet le 21 décembre 2022, l'associé unique a décidé :
- la démission de M. Yves LANGIN de ses fonctions de gérant,
- la nomination de M. Nicolas LANGIN demeurant 2 Route d'Epineuil – 89700 DANNEMOINE aux fonctions de gérant.
En lieu et place de :
Aux termes d'une délibération en date du 5 décembre 2022 prenant effet le 1er décembre 2022, l'associé unique a décidé :
- la démission de M. Yves LANGIN de ses fonctions de gérant,
- la nomination de M. Nicolas LANGIN demeurant 2 Route d'Epineuil – 89700 DANNEMOINE aux fonctions de gérant.
Mention sera faite au Rcs d'Auxerre.
Pour avis, l'associé unique.

AL23007435

// ENQUÊTE PUBLIQUE

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

MAIRIE DE MOUTIERS EN PUISAYE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE relative à la cession d'une partie de l'ancien chemin lieu-dit Les Quinaux

Par arrêté n°AR20230205 en date du 24 février 2023 le maire de la commune de MOUTIERS EN PUISAYE a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant cession d'une partie de l'ancien chemin rural lieu-dit Les Quinaux
A cet effet, Madame LAFORGE Sylvie a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice. Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête côté et paraphé par la commissaire enquêtrice, seront déposés et consultables en mairie de MOUTIERS EN PUISAYE, du lundi 27 mars 2023 à 10h00 au jeudi 13 avril 2023 à 12h30 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par courrier postal à Madame la commissaire enquêtrice, mairie de Moutiers en Puisaye, 1 Place de la Mairie, 89520 MOUTIERS EN PUISAYE, ou encore par courriel à l'adresse suivante : mairie-moutiers-en-puisaye@wanadoo.fr
La commissaire enquêtrice recevra le public pour recueillir ses observations en mairie de MOUTIERS EN PUISAYE :
- le lundi 27 mars 2023 de 10h00 à 12h30,
- le jeudi 13 avril 2023 de 10h00 à 12h30
A l'issue de l'enquête publique le conseil municipal de MOUTIERS EN PUISAYE délibèrera pour décider de la cession d'une partie de l'ancien chemin, lieu-dit Les Quinaux ou la rejeter. Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront consultables par le public pendant un an en mairie de MOUTIERS EN PUISAYE.

AL23007001

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AMARELLA SARL

SARL en liquidation
au capital de 10 000 euros
Siège : 32 avenue Jean Jaurès, 89100 PARON
Siège de liquidation :
4 Impasse Bientz
95120 ERMONT
498 465 590 RCS SENS

L'AG réunie le 06/03/2023 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Marie CATRIN, demeurant 4 Impasse Bientz 95120 ERMONT, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter rétroactivement du 31/01/2023. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre. Pour avis -Le Liquidateur

AL23007341

Notaires

SELARL Julien MILLARD, Laure BERTHELIN
NOTAIRES & CONSEILS
Notaires à Saint-Florentin (Yonne)
et à Auxerre (Yonne)
26, rue Dilo et 22, rue du Puits des Dames

DISSOLUTION

SCI MINICARLAU

SCI au capital de 50.308,18 euros
Siège social
SAINT-FLORENTIN (89600)
1 rue Maréchal Lyautey
R.C.S AUXERRE 394 125 835

Suivant acte reçu par Maître Julien MILLARD, notaire à SAINT-FLORENTIN (Yonne), 26, rue Dilo, le 30 novembre 2022,a été déposé le procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire décidant de la dissolution anticipée à compter du 20/10/2022 de la société « SCI MINICARLAU », etla nomination de Monsieur Michel GAILLARDOT, demeurant à SAINT-FLORENTIN (89600) 14 square des Prés Vacherots enqualité de liquidateur
Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.
Pour Avis,
Le gérant.

AL23007392

DISSOLUTION

Aux termes d'une AGE en date du 28/02/2023, les associés de la SAS APPLICATIONS SYSTEMES LASER, au capital de 4 000 € ayant son siège 23 rue de la Tourelle Bounon 89560 MERRY SEC et immatriculée au RCS AUXERRE n° 818 860 082, ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 28/02/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Ils ont nommé comme liquidateur M. François LENTI, demeurant 1 rue du Petit Pont Bounon 89560 MERRY SEC, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts.Le siège de la liquidation est fixé 23 rue de la Tourelle Bounon 89560 MERRY SEC. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS d'AUXERRE.
Pour avis, Le Liquidateur

AL23007394

DISSOLUTION

CENTRE ICAUNAIS DE TRAITEMENT ET D'AMELIORATION DE SURFACE

CITAS
SAS au capital de 100 000 €
Siège social : 6, Route de Monéteau BP 303
89005 AUXERRE Cedex
850 442 989 RCS AUXERRE

Le 28/02/2023, les associés ont décidé : -la dissolution anticipée volontaire de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable, -nommé la société « M.P.H. » dont le siège social est sis à VILLEROY (89100), Zone d'activités Rue de la Croix Saint-Marc, liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, -fixé, pour les besoins de la correspondance, le siège de la liquidation au siège social. Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE.

AL23007443

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 15/03/2023, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : JKVN
Capital : 1 000 €, divisé en 100 parts de 10€.
Siège social : 70ter rue Bourneil 89000 AUXERRE
Objet : la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, bail à construction ou autrement, de tous terrains ou biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
Durée : 99 ans.
Gérant : Mr Kévin VAN NOORT 70ter Rue Bourneil 89000 AUXERRE
La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.

AL23007390

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 20 mars 2023, à Saint Fargeau.
Dénomination : LE QG PIZZERIA - SANDWICHERIE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Siège social : 5 rue des Tanneries, 89170 St Fargeau.
Objet : Restauration rapide, restauration, brasserie, plat à emporter, Bar, livraison de repas à domicile, traiteur.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros divisé en 1000 actions de 1 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : Les cessions d'actions entre associés sont libres, toute autre mutation est soumise à l'agrément préalable des associés pris par décision collective à la majorité des ¾ des associés présents ou représentés.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :
Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix.
Ont été nommés :
Président : Madame Véronique HODNIK 7 avenue du général Leclerc 89170 St Fargeau.
La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.
Pour avis.

AL23007329

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant assp en date du 15 mars 2023, il a été établi les statuts d'une SARL dénommée RH CONCEPT ET MANAGEMENT, dont le siège est à SAINT GEORGES SUR BAULCHE (89000) 270 boulevard de la Guillaumée, ayant pour objet le conseil et la prestation en management de transition, DRH de transition et audit RH, ainsi que plus largement tout conseil et prestation pour les affaires et la gestion, notamment conseil en ressources humaines (recrutement, formation du personnel et des dirigeants, formation au management, coaching, etc.) auprès de tous organismes privés et publics et des particuliers ; la participation par tous moyens dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet. La société a été constituée pour une durée de 99 ans à partir de son immatriculation au RCS d'AUXERRE, sauf dissolution anticipée ou prorogation. Le capital social est fixé à 1 000 €.
Aux termes du même acte, Madame Nathalie LEUTHREAU, demeurant à SAINT GEORGES SUR BAULCHE (89000) 270 boulevard de la Guillaumée, a été nommée en qualité de gérant.

AL23007334

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 08/03/2023, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SC IMMO
Objet social : Location de biens immobiliers
Siège social : 16 Grande Rue 89290 Jussy
Capital : 1 000 euros
Durée : 99 ans
Gérance : Mme PIMOLLE Cécile, demeurant 16 grande Rue - 89290 Jussy
Clause d'agrément : Cession libre entre associés et soumise à agrément dans les autres cas.
Immatriculation au RCS d' Auxerre

AL23007346

KPMG Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MONETEAU du 10 mars 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : SAS ;
Dénomination AGENCEMENT CONSEIL AMENAGEMENT DESIGN
SIGLE : ACAD
Siège : 8 Route Nationale 77 – Les Archies, 89470 MONETEAU;
Durée : 99 ans ;
Capital : 4 000 euros ;
Objet : La Société a pour objet en France et à l'étranger :
- La réalisation de plans pour les professionnels et particuliers,- Aménagement divers d'intérieurs et d'extérieurs,- Assistance aux bureaux d'études, architectes ou entreprises dans la réalisation de leurs plans,- Assister la maitrise d'ouvrage ou maitrise d'œuvre dans la réalisation de leurs projets.
Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Président : Emmanuel PELLERIN 8 Route Nationale 77 – Les Archies, 89470 MONETEAU. Immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL23007351

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 13 mars 2023, à CHARNY OREE DE PUISAYE.
Dénomination : SCI GAN.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : ZA NORD - 1 allée du nord, 89120 Charny Oree de Puisaye.
Objet : Acquisition, administration, exploitation par bail, location meublé ou autrement desdit immeubles ou tous immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros
Cession de parts et agrément : Librement cessible entre associés, conjoint, ascendant et descendant.
Gérant : Monsieur Florian BOURGEOIS, demeurant 10 rue du Grand Marchais - chevillon, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
La société sera immatriculée au RCS de Sens.
Pour avis.
Le gérant

AL23007364

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 20 mars 2023 à LOOZE (Yonne), il a été constitué une Société par Actions Simplifiée.
Dénomination sociale : SAS DE LOOZE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises.La réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières.
Capital social : 3 000 €.
Siège social : 2 rue de la Liberté - 89300 LOOZE.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Président : M. Bruno CHAT, demeurant à LOOZE (Yonne), 2 rue de la Liberté.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne).
Pour avis et mention, le Président

AL23007373

S.E.L.A.R.L. CABINET JURIDIQUE LALANDE ET ASSOCIES
AVOCATS INSCRITS
AU BARREAU DE SAINTES
5 Rue des Boucheries
17130 MONTENDRE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT-MAURICE-THIZOUAILLE (89) du 22 mars 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : MOBUSA.
Siège : 15 Rue des Entrepreneurs - 89300 JOIGNY.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 50.000 euros.
Objet : - La fabrication et la commercialisation d'agencements, de menuiseries, de meubles, de mobilier de magasin et autre mobilier en bois et/ou en métal, les prestations d'usinage ;
- La pose de tous matériels et matériaux pour les professionnels, les particuliers et les collectivités.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des associés disposant du droit de vote.
Présidente : La Société AGENCE SR BOIS, Société à responsabilité limitée au capital de 151.000 euros, dont le siège social est sis 4 Rue de Vieux Poux - 89110 SAINT-MAURICE-THIZOUAILLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le N° 789 053 857 R.C.S. SENS, représentée par Monsieur Sébastien RAOUT, agissant en sa qualité de Gérant.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SENS.
POUR AVIS,
Le Président

AL23007389

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 25/03/2023, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société Civile Immobilière dénommée: VDB HAB
Objet social :Acquisition biens immobiliers et location par bail
Siège social : 1 rue de Belle Cour 89330 PIFFONDS
Capital : 1 000 euros
Gérance : M. JACOBS Alain et Mme VAN DEN BERG Suzanne domiciliés 1 rue de Belle Cour 89330 Piffonds
Clause relative aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas à l'unanimité des associés
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS
Pour avis.

AL23007411

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 18 mars 2023, à VILLEFARGEAU.
Dénomination : ROCA PHARM.
Forme : EURL.
Siège social : 14 Rue des concises - les bruyères, 89240 Villefargeau.
Objet : Commerce de produits pharmaceutiques et parapharmacies.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1500 euros
Gérant : Monsieur Romain CADEVILLE, demeurant 14 rue des concises - les bruyères, 89240 Villefargeau
La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.
Pour avis.
Le gérant

AL23007415

Suivez-nos publications sur Instagram

Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



ÉQUIPEMENT

// SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS

400 millions d'euros pour l'équipement agricole

Une enveloppe destinée à soutenir l'investissement dans des matériels liés à la transition agroécologique a été mise en place au début du mois.

Le ministère de l'Agriculture a ouvert le 6 mars un guichet de 400 millions d'euros pour aider à l'investissement dans des matériels assurant la transition agroécologique. Ces matériels sont ceux qui permettront d'optimiser l'eau, l'énergie et de s'adapter aux aléas climatiques. Le ministère a d'ores et déjà identifié une liste de 23 matériels *« dont un seul n'est pas français »*, a-t-il tenu à préciser. Ce ne sont pas moins de 91 sociétés qui avaient déposé un dossier pour que leur matériel soit retenu. La sélection a été implacable, a-t-on expliqué dans l'entourage de Nicolas Dufourcq, directeur général de la Banque publique d'investissement (BPI), qui avait sélectionné ces équipements par un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) entre novembre 2022 et janvier 2023. Ces 400 M€ viennent s'ajouter aux 202 millions d'euros qui ont été distribués en 2022 dans le cadre de France 2030. Cette somme doit servir de levier à l'équipement des exploitations en matériel innovant. Ce peut être l'acquisition de robots mais aussi de systèmes d'irrigation moins gourmands en eau. Elle peut également servir à la modernisation de serres. Le guichet est ouvert pour *« accompagner tous les acteurs du monde agricole, individuels et collectifs »*, a insisté le ministère. Autrement dit, les exploitants mais aussi les Cuma, les entreprises de travaux agricoles et forestiers, les coopératives, les instituts techniques, les lycées agricoles etc. peuvent émarger à ce dispositif.

Effet de levier

Plus concrètement, les personnes et entités intéressées peuvent se connecter sur le site de FranceAgriMer et y déposer un devis correspondant à l'un des 23 matériels sélectionnés. Une fois leur dossier instruit et accepté, ils pourront recevoir *« entre 20 % et 40 % de subventions pour acquérir ce matériel »*, a précisé le ministère. L'effet de levier doit permettre de dégager environ 1,6 milliard d'euros de chiffre d'affaires estime-t-on chez BPI. Parmi les deux équipements dévoilés lors de la conférence de presse, figurent le robot d'alimentation de Jeantil (Ille-et-Vilaine) et l'enjambeur viticole Alpo de Sabi Agri (Puy-de-Dôme). Cette liste de 23 équipements doit être complétée, en avril ou mai prochain, par une *« deuxième relève »* sur d'autres thèmes : substitution des intrants chimiques, réduction des gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques, préservation de la biodiversité, gestion des déchets, économie circulaire, amélioration du bien-être animal, des conditions de travail ainsi que la réduction de la pénibilité. La troisième révolution agricole (« robotique, numérique et génétique ») initiée par Julien Denormandie fin 2021 doit également concourir à la mise en place de la souveraineté alimentaire.



Scharfsinn

La robotique fait partie des secteurs privilégiés par cette aide à l'investissement.

Christophe Soulard

// ENTREPRISES

21 Un nouveau directeur pour Avenir Motoculture

La concession Massey Ferguson d'Arc-sur-Tille, près de Dijon, change de directeur. Thierry Geeraerts, parti vers un autre projet, vient de laisser les rênes de l'entreprise à son fils Simon, qui justifie déjà d'une solide expérience.

Il n'a que 24 ans mais diriger une entreprise ne lui fait pas peur, surtout quand il s'agit de celle de son père qu'il a connue depuis l'âge de 10 ans. Thierry Geeraerts a toujours souhaité s'installer comme agriculteur. Après 15 ans à la tête d'Avenir Motoculture, il n'a pas laissé passer une opportunité en Bretagne, sa région de prédilection, et a choisi de quitter la Bourgogne. C'est donc son fils Simon qui lui succède depuis le 1er mars. Ce passionné de rugby, licencié au club de Genlis, a grandi en grande partie en Côte-d'Or. Après des études scientifiques au lycée Carnot à Dijon, Simon a obtenu son diplôme d'ingénieur à Unilasalle à Beauvais. 3 ans de prépa intégrée et 2 ans de consulting et pilotage des entreprises ont permis au jeune homme de se familiariser avec la gestion et le management des entreprises.

Rugby, Colombie, Roumanie…

Sa première expérience a été l'organisation d'un tournoi de rugby à Beauvais avec la gestion d'une équipe de 90 bénévoles pour accueillir 5 000 participants dont 1 200 joueurs sur trois jours et un budget de 500 000 €. Son parcours l'a également amené à faire des stages en Colombie, chez Agco et chez Karnott. À la fin de ses études, Simon Geeraerts a été embauché chez Soufflet Agriculture en Roumanie. Basé à Bucarest, il a occupé le poste de technicien pendant un an et a suivi et conseillé des exploitations avant de gérer des plateformes d'essais et de s'orienter vers le marketing de la filiale roumaine. Après quelques semaines de prise de marques, Simon Geeraerts souhaite aller se présenter aux clients de la concession. Le terrain, il connaît !



À 24 ans, Simon Geeraerts revendique déjà un parcours fait d'expériences diversifiées.

// EN BREF

Entreprises de travaux agricoles L'attente d'une plus grande équité

A l'occasion de son congrès national, organisé récemment dans le Cantal, à Aurillac, la Fédération nationale entrepreneurs des territoires (FNEDT) a réaffirmé sa volonté de prendre toute sa place au sein de la *« grande famille agricolo-forestière »*, a indiqué son président, Gérard Napias. Cette fédération qui rassemble les entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers est en progression, employant 15 % de main d'œuvre en plus depuis huit ans. *« Les jeunes préfèrent emprunter pour du foncier que pour du machinisme toujours en évolution »* a déclaré Gérard Napias. Malgré ces succès, ces entreprises s'estiment de plus en plus contraintes par des réglementations, surtout environnementales, qui limitent leurs périodes de travaux.
Le taillage des haies est ainsi interdit entre le 15 mars et le 15 août pour des raisons de nidification. L'an dernier, pour cause de sécheresse, les interventions en forêts ont été bloquées sur une centaine de jours. Elles regrettent de ne pas avoir reçu de dédommagements, contrairement aux agriculteurs, suite aux réductions de campagnes betteravières 2020/2021, alors qu'elles effectuent 80 % des travaux. Elles réclament plus d'équité dans le domaine social, notamment sur les salaires des travailleurs occasionnels. Enfin, dans le cadre du dispositif *« Equipements pour la troisième révolution agricole »* présenté lors du dernier salon de l'agriculture, elles demandent à être en concurrence loyale avec les coopératives et les Cuma.

PLUS D'INFOS SUR
www.agribourgogne.fr

LOISIRS

// HISTOIRE

58 Nouvelle publication



Michel Petit s'est intéressé à la famille Damas.

Après « Le pays forestier et la chartreuse d'Apponay » et « Le château du pont de Cressonne » Michel Petit a entrepris un nouveau projet de travail : retracer l'histoire d'une partie de la famille Damas. Il souligne : *« issue de la noblesse tout en ayant gardé à cœur comme mission principale l'élevage et le travail agricole dans son ensemble. C'est ainsi que, dans la deuxième moitié du XIXe siècle, la famille Damas d'Anlezy entra en relation avec la famille Mathieu d'Oyé en Brionnais. La rencontre du comte de Damas et de l'éleveur des vaches blanches du Charollais fut féconde. Elle transforma la vie locale d'Anlezy, le paysage et implanta définitivement ce qui allait être la race charollaise »*. Michel Petit s'est rendu dans divers domaines de la famille pour réaliser cette nouvelle publication.
Cette dernière sera disponible sur demande auprès de l'auteur au 03 86 50 57 70 (prix : 12 euros).

Chloé Monget

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT

Vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site agribourgogne.fr

Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants *

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc — PORCS
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP VILLE
TÉL. PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n°

Date d'expiration

SIGNATURE

Terres de Bourgogne

☐ Je m'abonne pour 1 AN - 120 €

☐ Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
■ pour 1 an 55 €
■ pour 2 ans 110 €

TOTAL

DIJON CÉRÉALES | MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR — ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Agenda Loisirs

Nièvre

• Dimanche 7 mai

// 11e Fête de plantes Jardipougues

Comme tous les ans, Jardipougues revient à Pougues-les-Eaux, le premier dimanche de mai de 10 h à 18 h au parc thermal de la ville. Les visiteurs pourront découvrir les stands dédiés au jardin et aussi aux produits locaux et artisanaux. Entrée libre. Nombreux stands et animations en sus.

Pour exposer : inscription sur demande par mail à jaimepougues@gmail.com ou par téléphone au 06 74 66 85 01

• À partir du 12 août

// Comices

Cette année, l'agriculture sera fêtée via les comices de Château-Chinon, les 12 et 13 août, de Saint-Pierre-le-Moutier et de Cosne, les 19 et 20 août, de Nevers Magny Cours, les 9 et 10 septembre.



// THÉÂTRE

58 Un engouement indéniable

Trois élèves du CFPPA du Morvan (Château-Chinon) organisaient une représentation de la pièce « Paysan hors contrôle » le 13 mars. Résultat : salle comble et compliments.

Le 13 mars, la pièce de théâtre de Jean-Charles Cougny « Paysan hors contrôle » était proposée au cinéma « L'Étoile » à Château-Chinon. Un événement organisé par trois élèves de BTS ACSE 1er année du CFPPA du Morvan : Maëlle Doridot, Anthony Raymond et Mathieu Lelu (voir TDB n° 1721 p. 27). *« Notre projet a fonctionné car le public a répondu présent »* soulignent-ils. *C'est une grande réussite pour nous et pour le monde agricole - thème de la pièce. « Nous avons également beaucoup de plaisir à voir notre secteur professionnel mis en avant d'une manière un peu différente »*.
Ainsi, c'est l'histoire de la rencontre de Jeff, agriculteur, et de Maxence Peuvottin, contrôleur des *« primes diverses et variées »*, qui était donnée à voir aux spectateurs, à l'image de Jean, 72 ans, et Marie-Christine, 68 ans. *« Nous sommes issus du milieu agricole, et nous étions curieux de voir la pièce car sensibles au thème abordé. C'est une bonne initiative de mettre en scène les difficultés et contraintes du métier afin de les faire découvrir au plus grand nombre. De plus, cela est fait avec humour et c'est encore mieux ! »* avant d'ajouter : *« Constater que des jeunes ont pris l'initiative de mettre sur pied cette rencontre prouve qu'ils sont pleins de projets et d'envie. Ainsi, nous pensons que lorsque l'occasion se présente, il est indispensable de les soutenir – comme aujourd'hui »*. C'est donc salle comble que la représentation a eu lieu.
Si le jour J tout s'est bien déroulé, les trois élèves du CFPPA du Morvan insistent : *« c'est impressionnant et stressant de tout gérer. Malgré tout, cela est très formateur »*. Si lors de la présentation de leur projet ils étaient encore à la recherche de partenaires financiers, ils ont pu compter sur le soutien du Crédit Agricole, de MMA et sont en attente d'une subvention de la part de la MSA. *« Nous avons conscience que les initiatives sont suivies par les organismes professionnels, ce qui nous encourage à réitérer ce type d'événement »*.

Chloé Monget



Jean-Charles Cougny, auteur et acteur, était accompagné sur scène par Jocelyne Laudet (dans le rôle de la femme de Jeff) et Jean-Marc Galéra (dans le rôle du contrôleur Maxence Peuvottin). Pour en savoir plus sur le travail de Monsieur Cougny : https://jeancharlescougny.com/

OXYGÈNE

// SOLIDARITÉ

Partager du matériel médical, ça marche !

Venu de Scandinavie et du Canada, le partage des aides techniques est un vrai plus pour l'économie et l'environnement. Aima Autonomie en a développé le concept pour l'ensemble du département des Pyrénées-Atlantiques, avec un bel essor.



Le Sillon

Éric Bonneau directeur d'Aima et sa responsable administrative et de clientèle, Julie Larrouy. Depuis avril 2021, 1 000 aides techniques ont déjà été collectées.

Au cours des cinquante dernières années, la consommation de ressources naturelles et de matières premières par l'homme a décuplé. Le fait de jeter un produit après utilisation augmente, d'une part, le volume de déchets, source de pollution, et entraîne le renouvellement du recours à des ressources aujourd'hui limitées pour relancer la production de nouveaux biens. Par la réutilisation des ressources, produits et autres déchets, l'économie circulaire offre la possibilité de sortir du tout jetable. C'est dans ce cadre qu'a été créé Aima (Allons imaginer un monde d'amitié) Autonomie en 2021, dans le but de collecter et redistribuer des aides techniques à l'autonomie. Derrière ces termes on trouve, par exemple, des fauteuils roulants, des cannes, ou encore des téléphones pour non-voyants. Ces aides techniques participent à compenser une perte d'autonomie due aux aléas de la vie (accidents, dépendance…). L'augmentation du nombre de personnes âgées et la volonté de maintien à domicile au maximum des personnes dépendantes entraînent une augmentation massive d'achats d'aides techniques. Or, deux problèmes majeurs se posent. D'une part, ce marché annuel de 500 millions d'euros est pris en charge par l'Assurance maladie. D'autre part, près de 40 % des aides techniques achetées ne sont plus utilisées un an après leur acquisition. En cause, entre autres : du matériel devenu inefficace du fait de l'évolution physique de la personne âgée, ou rendu inutile par le décès de la personne.

Prêts gratuits

Contrairement à d'autres pays (Allemagne, Canada, Norvège), l'achat d'aides techniques d'occasion est très faible en France, en raison notamment de sa non-prise en charge par la CPAM. C'est là que le projet d'Aima prend toute sa valeur. Installée à Osserain-Rivareyte, près d'Orthez, l'association collecte ce matériel d'occasion pour le proposer en prêt gratuit afin d'aider non seulement les personnes dépendantes mais aussi leurs aidants. Outre sa capacité à collecter, l'autre force d'Aima réside dans la prise en charge complète de la démarche. Ainsi, l'association compte dans ses rangs un ergothérapeute qui va se charger d'analyser l'environnement complet de la personne et son ou ses aidants : état physique, environnement… Il est le point prépondérant du concept. Après avoir dressé un bilan, il formule une proposition d'équipement à la personne dépendante. *« Ce n'est qu'une proposition,* explique Éric Bonneau, directeur d'Aima Autonomie, *la personne est libre d'accepter ou de refuser le prêt du matériel d'occasion »*, même si ce dernier est convaincu de l'utilité du procédé : *« Il existe un nombre important de ce que le monde médical appelle les patients boomerangs. Comprenez des sorties d'hôpital mal accompagnées et qui engendrent soit un retour en hospitalisation, soit des coûts supplémentaires pour la CPAM pour y remédier. Notre objectif est justement de réduire considérablement ces dysfonctionnements. »*

Objectif : 500 dossiers

L'opération qui concerne l'ensemble du département des Pyrénées-Atlantiques a été lancée en avril 2021. Actuellement, cinq points de collecte ont été mis en place, permettant la récupération de 1 000 aides techniques, dont un tiers environ a nécessité un reconditionnement. Ce dernier a été effectué au sein du hangar d'Aima, à Osserain-Rivareyte. *« Cela nous a permis de prendre en charge 100 dossiers »* explique Éric Bonneau. L'objectif, d'ici au mois d'août 2023, est d'atteindre les 500 dossiers. Pour parvenir à un tel succès, Aima Autonomie a pu compter sur un premier financement de 100 000 € du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques. *« Cette somme nous a permis d'acheter le matériel neuf indispensable pour les usagers mais que nous n'avons pu collecter, du fait du manque d'offre »*, détaille le directeur. Dans son projet d'économie sociale circulaire, Aima Autonomie est accompagnée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) via le réseau Transition écologique pour l'autonomie en Nouvelle-Aquitaine (Teana) qui œuvre pour l'autonomie des personnes âgées et de celles en situation de handicap à travers l'économie circulaire des aides techniques. L'ambition de Teana est de fédérer les acteurs de l'économie circulaire, sociale et solidaire, du sanitaire et du médico-social autour de projets intégrant la transition écologique aux questions liées à l'autonomie. Ce réseau est né de la transformation depuis le 5 avril 2022 de l'Observatoire régional de l'économie circulaire des aides techniques, porté depuis 2009 par le Groupement pour l'insertion des personnes handicapées physiques (GIHP).

Fabrice Borowczyk

PLUS D'INFOS SUR